



Brookfield Renewable Corporation

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE 2020
ET RAPPORT DE GESTION CONNEXE

Rapport de gestion des activités de Brookfield Renewable Corporation

Exercice clos le 31 décembre 2020

Le présent rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 a été préparé en date du 26 février 2021. Sauf indication contraire, les termes « nous », « nos » et « notre société », désignent BEPC et ses entités contrôlées. BEPC est une filiale contrôlée indirectement de Brookfield Renewable Partners L.P. (« BEP », ou collectivement avec ses filiales, y compris notre société, « Énergie Brookfield ») (NYSE : BEP; TSX : BEP.UN). Sauf indication contraire, le terme « société en commandite » désigne Énergie Brookfield et ses entités contrôlées, à l'exclusion de notre société. La société mère ultime d'Énergie Brookfield et de Brookfield Renewable Corporation est Brookfield Asset Management Inc. (« Brookfield Asset Management »). Brookfield Asset Management et ses filiales, autres qu'Énergie Brookfield, sont appelées individuellement et collectivement « Brookfield » dans le présent rapport de gestion.

En plus de l'information historique, le présent rapport de gestion renferme des énoncés prospectifs. Le lecteur doit garder à l'esprit que ces énoncés prospectifs sont assujettis à des risques et à des incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels puissent différer considérablement de ceux présentés dans les énoncés prospectifs. Se reporter à la rubrique « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs ».

Les états financiers de BEPC ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), selon lesquelles il faut faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif et sur les informations relatives aux passifs éventuels présentés à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits et des charges au cours des périodes de présentation de l'information financière.

Les symboles « \$ », « \$ CA », « € », « R\$ » et « COP », renvoient respectivement au dollar américain, au dollar canadien, à l'euro, au réal et au peso colombien. Sauf indication contraire, tous les montants en dollars sont libellés en dollars américains.

Une description de l'information sur l'exploitation et des informations sectorielles ainsi que les mesures financières non conformes aux IFRS que nous utilisons pour expliquer nos résultats financiers se trouvent à la « PARTIE 9 – Présentation aux parties prenantes et mesure du rendement ». Un rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS et des mesures financières selon les IFRS les plus semblables se trouve à la « PARTIE 4 – Revue du rendement financier selon des données au prorata – Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS ». Le présent rapport de gestion renferme de l'information prospective, au sens prescrit par les lois américaines et canadiennes sur les valeurs mobilières. Pour la mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs et des mesures non conformes aux IFRS, se reporter à la « PARTIE 10 – Mise en garde ». Notre rapport annuel et l'information supplémentaire déposés auprès de la Securities Exchange Commission (« SEC ») et des organismes de réglementation au Canada sont accessibles sur notre site Web (<https://bep.brookfield.com>), ainsi que sur le site Web de la SEC (www.sec.gov), et celui de SEDAR (www.sedar.com).

Présentation du rapport de gestion

PARTIE 1 – Aperçu	1	PARTIE 5 – Situation de trésorerie et sources de financement (suite)	
PARTIE 2 – Revue du rendement financier selon des données consolidées	4	Tableaux consolidés des flux de trésorerie	23
PARTIE 3 – Informations financières consolidées supplémentaires	6	Actions en circulation	25
Résumé des états consolidés de la situation financière	6	Obligations contractuelles	26
Transactions entre parties liées	7	Accords hors état de la situation financière	26
PARTIE 4 – Revue du rendement financier selon des données au prorata	10	PARTIE 6 – Principales informations annuelles et trimestrielles	27
Résultats au prorata pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019	10	Information sur l'exploitation et information financière historiques	27
Résultats au prorata pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018	14	Sommaire des résultats trimestriels historiques	28
Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS	17	Résultats au prorata pour le quatrième trimestre	29
PARTIE 5 – Situation de trésorerie et sources de financement	20	Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS – quatrième trimestre	30
Liquidités disponibles	20	PARTIE 7 – Risques d'entreprise et gestion des risques	32
Politique en matière de dividendes	20	Gestion des risques et instruments financiers	32
Emprunts	21	PARTIE 8 – Estimations critiques et méthodes comptables	35
Dépenses d'investissement	23	PARTIE 9 – Présentation aux parties prenantes et mesure du rendement	40
		PARTIE 10 – Mise en garde	44

PARTIE 1 – APERÇU

APERÇU DES ACTIVITÉS

BEPC est une société canadienne constituée le 9 septembre 2019 en vertu des lois de la Colombie-Britannique. Notre société a été constituée par Énergie Brookfield en tant que véhicule de placement de rechange pour les investisseurs qui préfèrent détenir des titres par l'intermédiaire d'une structure d'entreprise. Bien que nos activités aient principalement lieu aux États-Unis, au Brésil, en Colombie et en Europe, les actionnaires seront, sur le plan économique, exposés à toutes les régions où BEP exerce ses activités étant donné la caractéristique d'échange liée aux actions à droit de vote subalterne échangeables de catégorie A (les « actions échangeables de BEPC »), qui offre à BEPC la possibilité de répondre à une demande d'échange en distribuant de la trésorerie ou des parts de société en commandite sans droit de vote de BEP (les « parts de société en commandite »).

Les actions échangeables de BEPC de notre société sont structurées de sorte qu'elles sont équivalentes aux parts de société en commandite. Nous sommes d'avis que l'équivalence économique est réalisée au moyen de dividendes et de distributions identiques sur les actions échangeables de BEPC et les parts de société en commandite et chaque action échangeable de BEPC est échangeable en tout temps, au gré du porteur, contre une part de société en commandite. Étant donné l'équivalence économique, nous nous attendons à ce que le cours des actions échangeables de BEPC soit influencé par le prix du marché des parts de société en commandite et par le rendement combiné des activités de notre société et d'Énergie Brookfield dans son ensemble. En plus d'étudier attentivement les informations financières fournies dans présent document, les actionnaires devraient évaluer attentivement les informations périodiques de la société en commandite. La société en commandite est tenue de déposer des rapports, y compris des rapports annuels sur formulaire 20-F et d'autres informations, auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la « SEC »). Les documents déposés auprès de la SEC par la société en commandite sont mis à la disposition du public sur le site de la SEC, à l'adresse <http://www.sec.gov>. Les documents qui ont été déposés auprès des autorités en valeurs mobilières au Canada peuvent être consultés à l'adresse <http://www.sedar.com>. Les renseignements sur la société en commandite, y compris les documents déposés auprès de la SEC, sont accessibles sur son site Web, à l'adresse <https://bep.brookfield.com>. Les renseignements se trouvant sur le site <https://bep.brookfield.com> ou accessibles à partir de ce site ne sont pas intégrés dans le présent rapport de gestion et n'en font pas partie.

Notre société, nos filiales et Énergie Brookfield visent un rendement total de 12 % à 15 % par an sur les actifs d'énergie renouvelable qu'elle détient, évalués à long terme. Énergie Brookfield a l'intention de dégager ce rendement grâce à des rentrées de trésorerie provenant de nos activités et de la croissance générée par les investissements consacrés à la mise à niveau et à l'expansion de nos actifs ainsi qu'au moyen d'acquisitions. Énergie Brookfield détermine les distributions principalement en fonction d'une évaluation du rendement de ses secteurs d'exploitation. Notre groupe utilise les fonds provenant des activités pour évaluer le rendement des secteurs d'exploitation qui servent également, sur une base par part, à illustrer la croissance de la distribution future à long terme. Se reporter à la rubrique « PARTIE 9 – Présentation aux parties prenantes et mesure du rendement » du présent rapport de gestion pour de plus amples renseignements.

Le 11 décembre 2020, notre société a conclu un fractionnement d'actions à raison de trois pour deux actions au moyen d'une subdivision des actions (le « fractionnement des actions »), selon laquelle les porteurs d'actions de notre société ont reçu une demi-action supplémentaire pour chaque action qu'ils détenaient, ce qui a entraîné l'émission d'environ 57,4 millions d'actions échangeables de BEPC, 55 actions de catégorie B de BEPC et 63,2 millions d'actions de catégorie C de BEPC. Le fractionnement d'actions n'a pas dilué les capitaux propres des actionnaires et le dividende a été ajusté pour refléter le nombre supplémentaire d'actions en circulation. Toutes les informations sur les montants par action et le nombre des actions fournies ci-après ont été ajustées rétrospectivement pour tenir compte de l'incidence du fractionnement des actions (« après fractionnement »).

CONTINUITÉ DES INTÉRÊTS COMMUNS

Le 30 juillet 2020, la société en commandite a versé une distribution spéciale d'actions échangeables de BEPC aux porteurs de parts de société en commandite inscrits au 27 juillet 2020 (la « distribution spéciale »). Se reporter au prospectus déposé sur SEDAR et la SEC le 29 juin 2020 pour de plus amples détails sur la distribution spéciale. Avant l'achèvement de la distribution spéciale, notre société a acquis certaines activités de la société en commandite aux États-Unis, en Colombie et au Brésil (l'« entreprise ») de certaines des filiales de la société en commandite (sauf une participation de 10 % dans certaines activités au Brésil et en Colombie, laquelle participation est toujours détenue par la société en commandite). La société en commandite contrôlait directement et indirectement l'entreprise avant la distribution spéciale et continuera de la contrôler après la distribution spéciale par l'intermédiaire de ses participations dans notre société. Par conséquent, BEPC et sa situation financière et ses résultats d'exploitation sont présentés selon la valeur comptable d'Énergie Brookfield avant la distribution spéciale.

Pour refléter la continuité des intérêts communs, les présents états financiers consolidés audités présentent l'information historique de notre société pour les périodes annuelles antérieures à la distribution spéciale, telle que présentée antérieurement par Énergie Brookfield. L'incidence économique et comptable des relations contractuelles créées ou modifiées dans le cadre de la distribution spéciale (se reporter à la note 1 c), « Distribution spéciale ») a été reflétée de manière prospective à compter de la date de la distribution spéciale, étant donné que ces relations contractuelles n'ont pas été créées ou modifiées avant cette date. En conséquence, l'information financière pour les périodes antérieures au 30 juillet 2020 est fondée sur l'information financière historique relative à notre société, telle qu'elle a été présentée antérieurement par Énergie Brookfield. Les résultats pour la période suivant la réalisation de la distribution spéciale sont fondés sur les résultats réels de notre société, y compris les ajustements liés à la distribution spéciale ainsi qu'à l'exécution de plusieurs conventions nouvelles et modifiées. Comme Énergie Brookfield détient la totalité des actions de catégorie C de BEPC, soit la seule catégorie d'actions présentée dans les capitaux propres, le résultat net et les capitaux propres attribuables aux capitaux propres ordinaires ont été attribués à Énergie Brookfield avant et après la distribution spéciale.

Le 31 juillet 2020, Énergie Brookfield a conclu l'acquisition de TerraForm Power, Inc. (« TerraForm Power ») en vertu de laquelle Énergie Brookfield a réalisé l'acquisition de la totalité des actions ordinaires de catégorie A de TerraForm Power, qui n'était pas déjà détenue par Énergie Brookfield et ses sociétés affiliées (les « actions de TerraForm Power émises dans le public »), soit une participation de 38 % dans TerraForm Power (l'« acquisition de TerraForm Power »). Conformément à l'acquisition de TerraForm Power, chaque porteur d'actions de TerraForm Power émises dans le public a reçu 0,47625 action échangeable de BEPC ou part de société en commandite pour chaque action de TerraForm Power émise dans le public détenue par lui. L'acquisition de TerraForm Power a été conclue en échange de 55 552 862 actions échangeables et de 6 051 704 parts de société en commandite, après fractionnement.

Simultanément à l'acquisition de TerraForm Power, notre société a conclu des conventions de vote avec la société en commandite et certaines filiales indirectes de Brookfield pour transférer les droits de vote rattachés à leurs actions respectives détenues dans TerraForm Power à notre société. Par conséquent, notre société contrôle TerraForm Power et l'inclut dans son périmètre de consolidation. Le transfert de contrôle de TerraForm Power à notre société est considéré comme une transaction entre des entités sous contrôle commun et a été évalué en fonction de la valeur comptable de la participation de Brookfield dans TerraForm Power. Les résultats de TerraForm Power qui n'étaient pas détenus par notre société sont présentés à titre de participations ne donnant pas le contrôle à notre société de façon rétrospective à partir du 17 octobre 2017, ce qui correspond à toutes les périodes antérieures au cours desquelles TerraForm Power était sous contrôle commun.

MODE DE PRÉSENTATION

Les états financiers consolidés audités de notre société ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception de la réévaluation d'immobilisations corporelles et de certains actifs et passifs évalués à la juste valeur. Le coût est comptabilisé selon la juste valeur de la contrepartie donnée en échange d'actifs.

Les états financiers comprennent une consolidation des actifs, des passifs, des produits, des charges et des flux de trésorerie de l'entreprise contrôlée par la société en commandite qui ont été transférés à notre société à compter du 30 juillet 2020. Avec prise d'effet le 30 juillet 2020, les actifs et les passifs ont été transférés à notre société à leur valeur comptable. L'ensemble des soldes, transactions, produits et charges intersociétés dans notre société ont été éliminés. De plus, certains coûts ont été affectés en proportion de l'utilisation directe lorsqu'elle peut être déterminée, le solde étant réparti en fonction de la meilleure estimation par la direction des coûts attribuables à notre société. La direction estime que les hypothèses sous-jacentes à l'information financière historique, y compris les hypothèses relatives aux charges réparties, reflètent de manière raisonnable l'utilisation des services fournis à notre société ou à son bénéficiaire au cours des périodes présentées. Toutefois, en raison des limites qui sont inhérentes au détachement des actifs, des passifs, des activités et des flux de trésorerie de grandes entités, l'information financière historique pourrait ne pas être nécessairement représentative de la situation financière, des activités ou des flux de trésorerie de notre société pour les périodes ultérieures, et ne reflète pas la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie qui auraient été réalisés si notre société avait été une entité autonome au cours des périodes présentées.

Les états financiers comprennent les actifs, les passifs, les produits, les charges et les flux de trésorerie des activités de TerraForm Power contrôlées par Brookfield qui ont été acquises par notre société le 31 juillet 2020 dans le cadre de l'acquisition de TerraForm Power, laquelle est considérée comme une transaction entre des entités sous contrôle commun. Les résultats combinés de TerraForm Power sont présentés pour les périodes antérieures au 31 juillet 2020, la participation acquise dans le cadre de l'acquisition de TerraForm Power étant présentée à titre de participation ne donnant pas le contrôle à notre société. L'ensemble des soldes, transactions, produits et charges intersociétés dans notre société ont été éliminés.

PARTIE 2 – REVUE DU RENDEMENT FINANCIER SELON DES DONNÉES CONSOLIDÉES

Le tableau suivant présente les principales données financières pour les exercices clos les 31 décembre :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	2020	2019	2018
Produits.....	3 087 \$	3 226 \$	2 979 \$
Coûts d'exploitation directs.....	(1 061)	(1 053)	(1 053)
Coûts de service de gestion.....	(152)	(109)	(71)
Charge d'intérêts.....	(816)	(701)	(670)
Charge d'amortissement.....	(1 065)	(983)	(862)
Réévaluation des actions échangeables de BEPC et actions de catégorie B de BEPC.....	(2 561)	—	—
Recouvrement (charge) d'impôt.....	73	(67)	312
Résultat net attribuable à la société en commandite.....	(2 819)	212	578
	Taux de change moyen de conversion en \$ US		
€.....	0,88	0,89	0,85
R\$.....	5,16	3,95	3,65
COP.....	3 693	3 280	2 956

Analyse des écarts pour l'exercice considéré (2020 par rapport à 2019)

Les produits se sont élevés à 3 087 millions \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, ce qui représente une diminution de 139 millions \$ par rapport à ceux de l'exercice précédent. Sur une base comparable et en devises constantes, les produits ont diminué de 129 millions \$ en raison de la diminution de la production par rapport à l'exercice précédent, où les conditions hydrologiques ont été supérieures à la moyenne. L'incidence de la diminution de la production a été contrebalancée en partie par la hausse des prix moyens qui ont été favorisés par les clauses d'indexation sur l'inflation stipulées dans nos contrats et les initiatives de renégociation de contrats. Les avantages tirés de la croissance de notre portefeuille découlant des centrales acquises récemment se sont traduits par un apport de 734 GWh à la production et de 167 millions \$ aux produits.

Le raffermissement du dollar américain par rapport à sa valeur à l'exercice précédent, surtout par rapport au réal et au peso colombien, a entraîné une diminution des produits d'environ 177 millions \$ qui a été compensée en partie par l'effet de change favorable de 133 millions \$ sur les charges d'exploitation, d'intérêts et d'amortissement.

Les coûts d'exploitation directs totalisant 1 061 millions \$ en 2020 représentent une augmentation de 8 millions \$ par rapport à ceux de l'exercice précédent en raison des mesures de réduction des coûts réalisées à l'échelle de la société et des mouvements des cours de change mentionnés ci-dessus, le tout ayant été plus que contrebalancé par l'augmentation des achats d'électricité, dont le coût est transféré à nos clients, et les coûts supplémentaires entraînés par la croissance provenant des centrales que nous avons récemment acquises et mises en service.

Les coûts de service de gestion totalisant 152 millions \$ en 2020 représentent une augmentation de 43 millions \$ par rapport à ceux de l'exercice précédent attribuable à la croissance de nos activités.

La charge d'intérêts s'élevant à 816 millions \$ en 2020 représente une augmentation de 115 millions \$ par rapport à celle de l'exercice précédent en raison de la diminution des coûts d'emprunts attribuable à nos initiatives de refinancement et des mouvements favorables des cours de change mentionnés ci-dessus, le tout ayant été plus que contrebalancé par les dividendes versés sur nos actions échangeables de BEPC émises en juillet 2020.

Une charge de réévaluation des actions échangeables de BEPC d'un montant de 2 561 millions \$ a été comptabilisée en raison de l'appréciation du cours de l'unité de BEP au cours de la période suivant l'émission des actions échangeables de BEPC.

La charge d'amortissement s'est chiffrée à 1 065 millions \$, ce qui représente une hausse de 82 millions \$ par rapport à l'exercice précédent, entraînée par la croissance de nos activités, qui a été partiellement contrebalancée par les mouvements des cours du change mentionnés ci-dessus.

La perte nette de 2 819 millions \$ en 2020, comparativement à un résultat net de 212 millions \$ pour l'exercice précédent en raison des éléments susmentionnés.

Analyse des écarts pour l'exercice précédent (2019 par rapport à 2018)

Les produits se sont élevés à 3 226 millions \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, ce qui représente une augmentation de 247 millions \$ par rapport à ceux de l'exercice précédent. Sur une base comparable et en devises constantes, les produits ont augmenté de 142 millions \$, surtout en raison de l'avantage tiré de la hausse des prix réalisés moyens attribuable aux clauses d'indexation sur l'inflation stipulées dans nos contrats, aux démarches d'établissement de contrats commerciaux et à la hausse des prix du marché sur les volumes non visés par contrat, ce qui a totalisé un apport de 116 millions \$ aux produits. La hausse de la production s'est traduite par une augmentation des produits de 26 millions \$ par rapport à ceux de l'exercice précédent en raison des conditions hydrologiques supérieures à la moyenne, surtout aux États-Unis. L'apport supplémentaire des produits provenant des dernières centrales acquises et mises en service s'est chiffré à 233 millions \$.

Le raffermissement du dollar américain par rapport à sa valeur à l'exercice précédent a entraîné une diminution des produits de 128 millions \$, qui a été compensée en partie par l'effet de change favorable sur les charges d'exploitation, d'intérêts et d'amortissement pour l'exercice.

Les coûts d'exploitation directs, totalisant 1 053 millions \$ en 2019, ont été comparables à ceux de l'exercice précédent en raison des économies de coûts réalisées à l'échelle de nos activités et de l'effet de change favorable mentionné ci-dessus, le tout ayant été presque totalement contrebalancé par la croissance de nos activités.

Les coûts de service de gestion totalisant 109 millions \$ en 2019 représentent une augmentation de 38 millions \$ par rapport à ceux de l'exercice précédent attribuable à la croissance de nos activités.

La charge d'intérêts, s'élevant à 701 millions \$ en 2019, représente une augmentation de 31 millions \$ par rapport à celle de l'exercice précédent puisque les avantages tirés des récentes activités de refinancement, qui ont réduit nos coûts d'emprunt moyens, et des mouvements des cours de change mentionnés ci-dessus ont été plus que compensés grâce à la croissance de notre société.

Le résultat net s'est élevé à 212 millions \$ en 2019, par rapport à 578 millions \$ au cours de l'exercice précédent en raison des éléments susmentionnés.

PARTIE 3 – INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES SUPPLÉMENTAIRES

RÉSUMÉ DES ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Le tableau suivant présente un sommaire des principaux postes des états consolidés de la situation financière annuels audités aux 31 décembre :

(EN MILLIONS)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Actifs courants.....	1 584 \$	1 363 \$
Immobilisations corporelles à la juste valeur	36 097	32 647
Total de l'actif	39 473	35 757
Emprunts sans recours	12 822	11 958
Passifs d'impôt différé	4 200	3 590
Actions échangeables de BEPC et actions de catégorie B	7 430	—
Total des capitaux propres	11 725	17 874
Total des passifs et des capitaux propres	39 473	35 757
	Taux de change de conversion en \$ US	
€	0,82	0,89
R\$.....	5,20	4,03
COP.....	3 432	3 277

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles s'élevaient à 36,1 milliards \$ au 31 décembre 2020, contre 32,6 milliards \$ au 31 décembre 2019. L'augmentation de 3,5 milliards \$ est principalement attribuable à une réévaluation annuelle de 3,7 milliards \$, laquelle tient compte de l'avantage tiré de la baisse des taux d'actualisation et de la mise en œuvre réussie de nos mesures de réduction des coûts. L'acquisition de centrales d'énergie solaire concentrée en Espagne d'une puissance de 100 MW a eu pour effet d'augmenter les immobilisations corporelles de 661 millions \$ tandis que l'effet des ajouts inscrits à l'actif attribuable aux dépenses d'investissement de maintien de notre secteur hydroélectricité et de nos projets de développement en cours de construction se traduisait par une augmentation des immobilisations corporelles de 865 millions \$. Ces augmentations ont été en partie contrebalancées par la charge d'amortissement et la dévaluation du réal et du peso colombien par rapport au dollar américain, ce qui a entraîné une diminution nette de 1 689 millions \$ des immobilisations corporelles.

Pour des renseignements sur les hypothèses utilisées pour la réévaluation et sur l'analyse de sensibilité, se reporter à la note 10, « Immobilisations corporelles à la juste valeur », des états financiers consolidés annuels audités.

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les transactions entre parties liées de notre société se font dans le cours normal des activités, sont comptabilisées à la valeur d'échange et sont conclues principalement avec Énergie Brookfield et Brookfield.

Depuis sa création, Énergie Brookfield a conclu une convention-cadre de services avec Brookfield. La convention-cadre de services a été modifiée dans le cadre de la clôture de la distribution spéciale pour inclure, entre autres, notre société comme bénéficiaire de services.

Notre société vend de l'électricité à Brookfield aux termes d'une unique convention d'achat d'électricité à long terme à l'échelle de ses centrales hydroélectriques situées à New York.

Au moment de la création de Brookfield en 2011, Énergie Brookfield a transféré certains projets en développement à notre société sans contrepartie initiale, mais a le droit de recevoir une contrepartie variable sur les activités commerciales ou la vente de ces projets. Ces projets ont été transférés à notre société dans le cadre de la distribution spéciale.

Notre société a conclu des conventions de vote avec Brookfield et Énergie Brookfield, en vertu desquelles notre société a pris le contrôle des entités qui détiennent certaines centrales de production d'énergie renouvelable aux États-Unis et au Brésil ainsi que TerraForm Power. Notre société a également conclu une convention de vote avec ses partenaires consortiaux dans le cadre des activités en Colombie. Ces conventions de vote confèrent à notre société le droit de donner des directives dans le cadre de l'élection des membres du conseil d'administration des entités pertinentes, entre autres, et, par conséquent, le contrôle de ces entités. Par conséquent, notre société inclut les comptes de ces entités dans son périmètre de consolidation.

Notre société participe, de concert avec des investisseurs institutionnels, au Brookfield Americas Infrastructure Fund, au Brookfield Infrastructure Fund II, au Brookfield Infrastructure Fund III, au Brookfield Infrastructure Fund IV et au Brookfield Infrastructure Debt Fund (les « fonds privés »), chacun de ces fonds étant soutenu par Brookfield et y étant lié. Notre société, de concert avec nos investisseurs institutionnels, a accès à du financement à court terme au moyen des facilités de crédit des fonds privés.

De temps à autre, afin de permettre à ce que les activités d'investissement soient réalisées en temps opportun et de façon efficace, notre société financera des dépôts ou engagera d'autres coûts et charges (y compris en recourant à des facilités de crédit afin d'utiliser, de soutenir, de garantir ou d'émettre des lettres de crédit) à l'égard d'un investissement qui sera par la suite partagé entre des véhicules, des consortiums ou des sociétés de personnes parrainés par Brookfield (y compris des fonds privés, des coentreprises et des arrangements semblables), notre société ou des co-investisseurs ou effectué en totalité par l'un de ceux-ci.

Brookfield Asset Management a consenti une facilité de crédit renouvelable non assortie d'une sûreté confirmée de 400 millions \$, qui vient à échéance en décembre 2021, le taux d'intérêt applicable aux montants empruntés correspondant au TIOL, majoré jusqu'à concurrence de 1,8 %. Au 31 décembre 2020, aucun montant n'a été emprunté sur la facilité de crédit renouvelable non assortie d'une sûreté confirmée fournie par Brookfield Asset Management.

Outre ces conventions, notre société a conclu d'autres conventions avec Brookfield et la société en commandite qui sont décrites à la note 26, « Transactions entre parties liées », des états financiers consolidés audités. Une description de certaines de nos conventions conclues avec Brookfield et la société en commandite est présentée à la Rubrique 7.B « Opérations entre apparentés » de notre formulaire 20-F pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Le tableau suivant présente les conventions et transactions entre parties liées comptabilisées dans les comptes consolidés de résultat annuels audités pour les exercices clos les 31 décembre :

(EN MILLIONS)	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Produits			
Conventions d'achat d'électricité et conventions relatives aux produits.....	361 \$	387 \$	300 \$
Coûts d'exploitation directs			
Achats d'énergie.....	(10) \$	(10) \$	(11) \$
Services de commercialisation d'énergie et autres	(17)	(26)	(39)
Charge d'assurance ¹	(21)	(18)	(17)
	(48) \$	(54) \$	(67) \$
Charge d'intérêts			
Emprunts	(1) \$	(4) \$	(9) \$
Coûts de service de gestion	(152) \$	(109) \$	(71) \$

¹⁾ Les honoraires liés aux services d'assurance ont été versés à une filiale de Brookfield Asset Management, laquelle agit comme courtier entre des assureurs externes et la société. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, les honoraires versés à la filiale de Brookfield Asset Management se sont établis à néant (moins de 1 million \$ en 2019 et moins de 1 million \$ en 2018). À compter de 2020, les honoraires liés aux services d'assurance ont été versés directement aux assureurs externes.

Le tableau suivant présente l'incidence des conventions et transactions entre parties liées comptabilisées dans les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre :

(EN MILLIONS)	Partie liée	2020	2019
Actifs courants			
Montants à recevoir de parties liées			
Montants à recevoir	Brookfield	13 \$	20 \$
	La société en commandite	392	156
	Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres	7	6
		412 \$	182 \$
Actifs non courants			
Montants à recevoir de parties liées			
Montants à recevoir	Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres	2 \$	7 \$
Passifs courants			
Montants à payer à des parties liées			
Montants à payer	Brookfield	18 \$	19 \$
	La société en commandite	513	179
	Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres	5	3
		536	201
Passif relatif au règlement en actions ¹	La société en commandite	158	—
		694 \$	201 \$
Passifs non courants			
Montants à payer à des parties liées			
Montants à payer	Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres	1 \$	2 \$

¹⁾ Se reporter à la note 25, « Engagements, éventualités et garanties » des états financiers consolidés annuels audités de notre société pour de plus amples renseignements sur les litiges de la société.

PARTIE 4 – REVUE DU RENDEMENT FINANCIER SELON DES DONNÉES AU PRORATA

INFORMATIONS SECTORIELLES

Les informations sectorielles sont préparées de la même façon que celles utilisées par le principal décideur opérationnel de notre société (le « principal décideur opérationnel ») pour gérer notre société, évaluer les résultats financiers et prendre les principales décisions au chapitre de l'exploitation. Pour de plus amples renseignements sur les secteurs et une explication sur le calcul et la pertinence des données au prorata, se reporter à la rubrique « Présentation aux parties prenantes et mesure du rendement ».

RÉSULTATS AU PRORATA POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2020 ET 2019

Le tableau suivant présente les données sur la production et un résumé des données financières **au prorata** pour les exercices clos les 31 décembre :

	(GWh)		(EN MILLIONS)							
	Production réelle		Produits		BAIIA ajusté		Fonds provenant des activités		Résultat net	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Hydroélectricité	13 333	14 990	856 \$	1 043 \$	568 \$	690 \$	417 \$	518 \$	198 \$	253 \$
Énergie éolienne.....	1 538	647	130	60	85	38	48	21	(12)	(7)
Énergie solaire.....	271	—	71	—	57	—	33	—	18	—
Transition énergétique.....	436	374	81	64	41	30	30	19	(15)	(3)
Siège social	—	—	—	—	—	—	(126)	(78)	(2 927)	(78)
Total	15 578	16 011	1 138 \$	1 167 \$	751 \$	758 \$	402 \$	480 \$	(2 738)\$	165 \$

ACTIVITÉS DE PRODUCTION HYDROÉLECTRIQUE AU PRORATA

Le tableau suivant présente nos résultats au prorata des activités de production hydroélectrique pour les exercices clos les 31 décembre :

(EN MILLIONS)	2020	2019
<i>Production (GWh) – réelle</i>	13 333	14 990
Produits.....	856 \$	1 043 \$
Autres produits	52	21
Coûts d'exploitation directs.....	(340)	(374)
BAIIA ajusté.....	568	690
Charge d'intérêts.....	(135)	(150)
Impôt exigible.....	(16)	(22)
Fonds provenant des activités	417 \$	518 \$
Charge d'amortissement.....	(232)	(241)
Impôt différé et autres.....	13	(24)
Résultat net.....	198 \$	253 \$

Les fonds provenant de nos activités de production hydroélectrique ont totalisé 417 millions \$ en 2020 par rapport à 518 millions \$ pour l'exercice précédent avantagés par des produits moyens par MWh plus élevés découlant des clauses d'indexation sur l'inflation stipulées dans nos contrats, par une décision favorable relative aux volumes de production inférieurs historiques attribués à nos centrales aux termes du mécanisme de mise en commun des intérêts centralisé au Brésil et par des mesures de réduction des coûts qui ont été plus que contrebalancées par une production inférieure de 11 % à celle de l'exercice précédent au cours duquel nous avons tiré parti d'une production moyenne supérieure à la moyenne. Les fonds provenant des activités ont également été touchés par la dépréciation du réal et du peso colombien par rapport au dollar américain.

Le résultat net attribuable à la société en commandite en 2020 a diminué de 55 millions \$ par rapport à celui de l'exercice précédent en raison de la diminution susmentionnée des fonds provenant des activités, en partie contrebalancée par la baisse de la charge d'amortissement sans effet de trésorerie découlant de l'effet de change susmentionné.

ACTIVITÉS DE PRODUCTION D'ÉNERGIE ÉOLIENNE AU PRORATA

Le tableau suivant présente nos résultats au prorata des activités de production d'énergie éolienne pour les exercices clos les 31 décembre :

(EN MILLIONS)	2020	2019
<i>Production (GWh) – réelle</i>	1 538	647
Produits.....	130 \$	60 \$
Autres produits	2	—
Coûts d'exploitation directs.....	(47)	(22)
BAIIA ajusté.....	85	38
Charge d'intérêts.....	(34)	(16)
Impôt exigible.....	(3)	(1)
Fonds provenant des activités	48 \$	21 \$
Charge d'amortissement.....	(80)	(39)
Impôt différé et autres.....	20	11
Perte nette	(12) \$	(7) \$

En 2020, les fonds provenant des activités de nos centrales éoliennes se sont fixés à 48 millions \$, contre 21 millions \$ pour l'exercice précédent, en raison de l'apport découlant de notre participation dans TerraForm Power (27 millions \$ et 922 GWh). Sur une base comparable, les fonds provenant de nos activités étaient comparables à ceux de l'exercice précédent en raison des avantages tirés des clauses d'indexation sur l'inflation stipulées dans nos contrats et de nos mesures de réduction des coûts d'exploitation qui ont été contrebalancées par une baisse des ressources.

La perte nette attribuable en 2020 à la société en commandite a augmenté de 5 millions \$ en 2020 par rapport à celle de l'exercice précédent du fait de l'augmentation des fonds provenant des activités mentionnée ci-dessus, qui a été plus que contrebalancée par la hausse de la charge d'amortissement sans effet de trésorerie.

ACTIVITÉS DE PRODUCTION D'ÉNERGIE SOLAIRE AU PRORATA

Le tableau suivant présente nos résultats au prorata des activités de production d'énergie solaire pour l'exercice clos le 31 décembre :

(EN MILLIONS)	2020
<i>Production (GWh) – réelle</i>	<u>271</u>
Produits	71 \$
Autres produits	3
Coûts d'exploitation directs	<u>(17)</u>
BAlIA ajusté.....	57
Charge d'intérêts	<u>(24)</u>
Fonds provenant des activités.....	33 \$
Charge d'amortissement.....	(19)
Impôt différé et autres	<u>4</u>
Résultat net.....	<u><u>18 \$</u></u>

Les fonds provenant de nos activités de production d'énergie solaire et le résultat net attribuable à Énergie Brookfield se sont établis à respectivement 33 millions \$ et 18 millions \$ après notre participation dans TerraForm Power. Le rendement de la société demeure conforme aux attentes.

ACTIVITÉS DU SECTEUR TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le tableau suivant présente nos résultats au prorata du secteur transition énergétique pour les exercices clos les 31 décembre :

(EN MILLIONS)	2020	2019
<i>Production (GWh) – réelle</i>	436	374
Produits	81 \$	64 \$
Coûts d'exploitation directs	(40)	(34)
BAlIA ajusté	41	30
Charge d'intérêts	(11)	(10)
Impôt exigible	—	(1)
Fonds provenant des activités	30	19
Charge d'amortissement	(30)	(21)
Impôt différé et autres	(15)	(1)
Perte nette	(15)\$	(3)\$

En 2020, les fonds provenant de nos activités du secteur transition énergétique se sont établis à 30 millions \$, par rapport à 19 millions \$ pour l'exercice précédent en raison de notre placement dans TerraForm Power (18 millions \$ et 119 GWh).

La perte nette attribuable en 2020 à la société en commandite a augmenté de 12 millions \$ en 2020 par rapport à celle de l'exercice précédent du fait que l'augmentation des fonds provenant des activités mentionnée ci-dessus a été plus que contrebalancée par la hausse de la charge d'amortissement sans effet de trésorerie et l'augmentation de la charge de désactualisation sans effet de trésorerie.

SIÈGE SOCIAL

Les coûts de service de gestion totalisant 126 millions \$ ont augmenté de 48 millions \$ par rapport à ceux de l'exercice précédent en raison de la croissance de nos activités.

Étant donné la caractéristique d'échange des actions échangeables de BEPC et la caractéristique de rachat en trésorerie des actions de catégorie B, les actions échangeables de BEPC et les actions de catégorie B de BEPC sont classées comme passifs financiers, les profits ou pertes de réévaluation étant comptabilisés en résultat net. Des pertes de réévaluation de 2 561 millions \$ ont été comptabilisées en 2020 en raison de l'appréciation du cours des parts de BEP.

En 2020, nous avons comptabilisé une provision de 231 millions \$ à l'égard de notre filiale, TerraForm Power, relativement à un litige antérieur à l'acquisition en 2017 par notre société et ses partenaires institutionnels d'une participation initiale de 51 % dans TerraForm Power.

RÉSULTATS AU PRORATA POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2019 ET 2018

Le tableau suivant présente les données sur la production et un résumé des données financières **au prorata** pour les exercices clos les 31 décembre :

	(GWh)		(EN MILLIONS)							
	Production réelle		Produits		BAIIA ajusté		Fonds provenant des activités		Résultat net	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Hydroélectricité.....	14 990	14 575	1 043 \$	979 \$	690 \$	617 \$	518 \$	441 \$	253 \$	120 \$
Énergie éolienne.....	647	683	60	70	38	49	21	31	(7)	1
Transition énergétique.....	374	519	64	71	30	37	19	25	(3)	4
Siège social	—	—	—	—	—	—	(78)	(53)	(78)	(53)
Total.....	16 011	15 777	1 167 \$	1 120 \$	758 \$	703 \$	480 \$	444 \$	165 \$	72 \$

ACTIVITÉS DE PRODUCTION HYDROÉLECTRIQUE AU PRORATA

Le tableau suivant présente nos résultats au prorata des activités de production hydroélectrique pour les exercices clos les 31 décembre :

(EN MILLIONS)	2019	2018
<i>Production (GWh) – réelle</i>	14 990	14 575
Produits.....	1 043 \$	979 \$
Autres produits	21	12
Coûts d'exploitation directs.....	(374)	(374)
BAIIA ajusté.....	690	617
Charge d'intérêts.....	(150)	(163)
Impôt exigible.....	(22)	(13)
Fonds provenant des activités	518 \$	441 \$
Charge d'amortissement.....	(241)	(278)
Impôt différé et autres.....	(24)	(43)
Résultat net.....	253 \$	120 \$

En 2019, les fonds provenant de nos activités du secteur hydroélectricité ont totalisé 518 millions \$ par rapport à 441 millions \$ pour l'exercice précédent, ce qui s'explique par la hausse de la production comparable (3 % supérieure à celle de l'exercice précédent), une décision favorable qui a attesté la production historique de nos centrales et la croissance de notre portefeuille grâce aux projets de développement qui se sont traduits par un apport de 63 GWh à la production et de 2 millions \$ aux fonds provenant des activités. En outre, nous avons été avantagés par les initiatives de réduction des coûts et des prix plus élevés découlant des clauses d'indexation sur l'inflation stipulées dans nos contrats et des démarches de renouvellement de contrats. Les augmentations ont été en partie contrebalancées par la dépréciation du réal et du peso colombien par rapport au dollar américain.

Le résultat net attribuable à la société en commandite en 2019 a augmenté de 133 millions \$ par rapport à celui de l'exercice précédent en raison de l'augmentation susmentionnée des fonds provenant des activités et à la baisse de la charge d'amortissement sans effet de trésorerie découlant de l'effet de change susmentionné.

ACTIVITÉS DE PRODUCTION D'ÉNERGIE ÉOLIENNE AU PRORATA

Le tableau suivant présente nos résultats au prorata des activités de production d'énergie éolienne pour les exercices clos les 31 décembre :

(EN MILLIONS)	2019	2018
<i>Production (GWh) – réelle</i>	647	683
Produits.....	60 \$	70 \$
Autres produits	—	1
Coûts d'exploitation directs.....	(22)	(22)
BAIIA ajusté.....	38	49
Charge d'intérêts.....	(16)	(17)
Impôt exigible.....	(1)	(1)
Fonds provenant des activités	21 \$	31 \$
Charge d'amortissement.....	(39)	(35)
Impôt différé et autres.....	11	5
Résultat net.....	(7) \$	1 \$

En 2019, les fonds provenant des activités de notre secteur énergie éolienne ont totalisé 21 millions \$, comparativement à 31 millions \$ pour l'exercice précédent en raison d'une diminution de la production (5 % inférieure à celle de l'exercice précédent) en raison des prix réalisés moyens à la baisse par suite d'une initiative commerciale, qui a été favorable aux résultats de l'exercice précédent, et de la dépréciation du réal par rapport au dollar américain.

La perte nette imputable à la société en commandite en 2019 a été de 7 millions \$ par rapport à un résultat net de 1 million \$ à l'exercice précédent en raison principalement de la diminution susmentionnée des fonds provenant des activités.

ACTIVITÉS DU SECTEUR TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le tableau suivant présente nos résultats au prorata du secteur transition énergétique pour les exercices clos les 31 décembre :

(EN MILLIONS)	2019	2018
<i>Production (GWh) – réelle</i>	374	519
Produits	64 \$	71 \$
Autres produits	—	(3)
Coûts d'exploitation directs	(34)	(31)
BAIIA ajusté	30	37
Charge d'intérêts	(10)	(12)
Impôt exigible	(1)	—
Fonds provenant des activités	19 \$	25 \$
Charge d'amortissement	(21)	(23)
Impôt différé et autres	(1)	2
Résultat net	(3) \$	4 \$

En 2019, les fonds provenant des activités du secteur transition énergétique se sont élevés à 19 millions \$, contre 25 millions \$ pour l'exercice précédent du fait de la diminution des prix de la capacité réalisés dans le nord-est des États-Unis et de la baisse de la production de nos centrales alimentées à la biomasse au Brésil.

La perte nette imputable à la société en commandite en 2019 s'est élevée à 3 millions \$ par rapport à un résultat net de 4 millions \$ à l'exercice précédent en raison de la diminution susmentionnée des fonds provenant des activités.

SIÈGE SOCIAL

Les coûts de service de gestion en 2019 totalisant 78 millions \$ ont augmenté de 25 millions \$ par rapport à ceux de l'exercice précédent en raison de la croissance de nos activités.

RAPPROCHEMENT DES MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

Le tableau qui suit présente les résultats de chaque secteur selon la répartition sectorielle établie par la direction pour prendre des décisions au chapitre de l'exploitation et évaluer le rendement ainsi que le rapprochement des résultats au prorata des comptes consolidés de résultat de la société, poste par poste, en regroupant les éléments comprenant les résultats des placements dans des entreprises associées de la société et en tenant compte de la portion de chaque poste attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

(EN MILLIONS)	Attribuable à la société en commandite					Total	Apport des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Selon les IFRS ¹
	Hydroélectricité	Énergie éolienne	Énergie solaire	Transition énergétique	Siège social				
Produits.....	856 \$	130 \$	71 \$	81 \$	— \$	1 138 \$	(40) \$	1 989 \$	3 087 \$
Autres produits.....	52	2	3	—	—	57	(1)	43	99
Coûts d'exploitation directs.....	(340)	(47)	(17)	(40)	—	(444)	20	(637)	(1 061)
Quote-part du BAIIA ajusté découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....	—	—	—	—	—	—	21	—	21
BAIIA ajusté.....	568	85	57	41	—	751	—	1 395	—
Coûts de service de gestion.....	—	—	—	—	(126)	(126)	—	(26)	(152)
Charge d'intérêts ¹	(135)	(34)	(24)	(11)	—	(204)	9	(505)	(700)
Impôt exigible.....	(16)	(3)	—	—	—	(19)	—	(42)	(61)
Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....	—	—	—	—	—	—	(9)	—	(9)
Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle.....	—	—	—	—	—	—	—	(822)	(822)
Fonds provenant des activités.....	417	48	33	30	(126)	402	—	—	—
Charge d'amortissement.....	(232)	(80)	(19)	(30)	—	(361)	11	(715)	(1 065)
Profit (perte) de change et sur les instruments financiers.....	6	20	—	(6)	(9)	11	4	59	74
Recouvrement (charge) d'impôt différé.....	27	18	6	3	22	76	—	58	134
Divers.....	(20)	(18)	(2)	(12)	(137)	(189)	1	(305)	(493)
Dividendes sur les actions échangeables de BEPC ¹	—	—	—	—	(116)	(116)	—	—	(116)
Réévaluation des actions échangeables et des actions de catégorie B de BEPC.....	—	—	—	—	(2 561)	(2 561)	—	—	(2 561)
Quote-part des résultats découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....	—	—	—	—	—	—	(16)	—	(16)
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.....	—	—	—	—	—	—	—	903	903
Résultat net attribuable à la société en commandite.....	198 \$	(12) \$	18 \$	(15) \$	(2 927) \$	(2 738) \$	— \$	— \$	(2 738) \$

¹) La quote-part des pertes découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de 4 millions \$ est composée des montants présentés aux postes Quote-part du BAIIA ajusté, Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie et Quote-part des résultats. La perte nette attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation de 81 millions \$ est composée des montants présentés aux postes Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle et Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle. La charge d'intérêts de 816 millions \$ comprend la charge d'intérêts et les dividendes sur les actions échangeables de BEPC.

Le tableau qui suit présente les résultats de chaque secteur selon la répartition sectorielle établie par la direction pour prendre des décisions au chapitre de l'exploitation et évaluer le rendement ainsi que le rapprochement des résultats au prorata des comptes consolidés de résultat de la société, poste par poste, en regroupant les éléments comprenant les résultats des placements dans des entreprises associées de la société et en tenant compte de la portion de chaque poste attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

(EN MILLIONS)	Attribuable à la société en commandite					Apport des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Selon les IFRS ¹
	Hydroélectricité	Énergie éolienne	Transition énergétique	Siège social	Total			
Produits.....	1 043 \$	60 \$	64 \$	— \$	1 167 \$	(52) \$	2 111 \$	3 226 \$
Autres produits.....	21	—	—	—	21	(1)	59	79
Coûts d'exploitation directs.....	(374)	(22)	(34)	—	(430)	21	(644)	(1 053)
Quote-part du BAIIA ajusté découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....	—	—	—	—	—	32	—	32
BAIIA ajusté.....	690	38	30	—	758	—	1 526	
Coûts de service de gestion.....	—	—	—	(78)	(78)	—	(31)	(109)
Charge d'intérêts.....	(150)	(16)	(10)	—	(176)	10	(535)	(701)
Impôt exigible.....	(22)	(1)	(1)	—	(24)	—	(40)	(64)
Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....	—	—	—	—	—	(10)	—	(10)
Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle.....	—	—	—	—	—	—	(920)	(920)
Fonds provenant des activités.....	518	21	19	(78)	480	—	—	
Charge d'amortissement.....	(241)	(39)	(21)	—	(301)	10	(692)	(983)
Profit (perte) de change et sur les instruments financiers.....	10	—	—	—	10	—	(5)	5
Recouvrement (charge) d'impôt différé.....	(11)	5	—	—	(6)	—	3	(3)
Divers.....	(23)	6	(1)	—	(18)	—	(179)	(197)
Quote-part des résultats découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....	—	—	—	—	—	(10)	—	(10)
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.....	—	—	—	—	—	—	873	873
Résultat net attribuable à la société en commandite.....	253 \$	(7) \$	(3) \$	(78) \$	165 \$	— \$	— \$	165 \$

¹⁾ La quote-part des résultats découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de 12 millions \$ est composée des montants présentés aux postes Quote-part du BAIIA ajusté, Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie et Quote-part des résultats. Le résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation de 47 millions \$ est composé des montants présentés aux postes Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle et Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

Le tableau qui suit présente les résultats de chaque secteur selon la répartition sectorielle établie par la direction pour prendre des décisions au chapitre de l'exploitation et évaluer le rendement ainsi que le rapprochement des résultats au prorata des états consolidés du résultat de la société, poste par poste, en regroupant les éléments comprenant les résultats des placements dans des entreprises associées de la société et en tenant compte de la portion de chaque poste attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

(EN MILLIONS)	Attribuable à la société mère					Apport des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Selon les IFRS ¹
	Hydroélectricité	Énergie éolienne	Transition énergétique	Siège social	Total			
Produits.....	979 \$	70 \$	71 \$	— \$	1 120 \$	(58) \$	1 917 \$	2 979 \$
Autres produits.....	12	1	(3)	—	10	—	31	41
Coûts d'exploitation directs.....	(374)	(22)	(31)	—	(427)	21	(647)	(1 053)
Quote-part du BAIIA ajusté découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....	—	—	—	—	—	37	—	37
BAIIA ajusté.....	617	49	37	—	703	—	1 301	
Coûts de service de gestion.....	—	—	—	(53)	(53)	—	(18)	(71)
Charge d'intérêts.....	(163)	(17)	(12)	—	(192)	11	(489)	(670)
Impôt exigible.....	(13)	(1)	—	—	(14)	—	(14)	(28)
Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....	—	—	—	—	—	(11)	—	(11)
Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle.....	—	—	—	—	—	—	(780)	(780)
Fonds provenant des activités.....	441	31	25	(53)	444	—	—	
Charge d'amortissement.....	(278)	(35)	(23)	—	(336)	10	(536)	(862)
Profit latent (perte latente) de change et sur les instruments financiers.....	(10)	—	1	—	(9)	(1)	67	57
Recouvrement (charge) d'impôt différé.....	(6)	2	—	—	(4)	—	344	340
Divers.....	(27)	3	1	—	(23)	—	(149)	(172)
Quote-part des résultats découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....	—	—	—	—	—	(9)	—	(9)
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.....	—	—	—	—	—	—	274	274
Résultat net attribuable à la société en commandite.....	120 \$	1 \$	4 \$	(53) \$	72 \$	— \$	— \$	72 \$

¹⁾ La quote-part des résultats découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de 17 millions \$ est composée des montants présentés aux postes Quote-part du BAIIA ajusté, Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie et Quote-part des résultats. Le résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net de 506 millions \$ est composé des montants présentés aux postes Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle et Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

PARTIE 5 – SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

LIQUIDITÉS DISPONIBLES

Notre société évalue les liquidités à l'échelle du groupe, conformément à la méthode de la société en commandite, car les actionnaires ont ainsi accès à plus de titres de placement en énergies renouvelables grâce à la caractéristique d'échange des actions échangeables de BEPC. Les liquidités à l'échelle du groupe se présentent comme suit :

(EN MILLIONS)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Trésorerie et équivalents de trésorerie de notre société.....	134 \$	25 \$
Facilités de crédit autorisées ¹⁾	2 150	2 150
	2 284	2 175
Tranche non utilisée des facilités de crédit des filiales	347	174
Liquidités du groupe Énergie Brookfield au prorata	639	346
Liquidités disponibles	3 270 \$	2 695 \$

¹⁾ Comprennent des facilités de crédit subordonnées de 1 750 millions \$ auprès de la société en commandite et une facilité de crédit renouvelable de 400 millions \$ auprès de Brookfield Asset Management.

Nous disposons des liquidités nécessaires qui nous permettent de financer nos initiatives de croissance, nos dépenses d'investissement et nos distributions ainsi que de résister aux changements néfastes de la conjoncture économique ou aux fluctuations à court terme de la production. Nous maintenons un solide bilan de qualité supérieure caractérisé par une structure du capital prudente, par un accès à un financement à multiples niveaux qui nous permet de tirer profit des occasions de recyclage des capitaux et par diverses sources de capital. Les principales sources de liquidité sont les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, nos facilités de crédit, la capacité d'emprunt sans recours et le produit tiré de l'émission de divers titres sur les marchés publics.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES

Le conseil de BEPC peut déclarer des dividendes à son gré. Cependant, les actions échangeables de BEPC ont été structurées dans le but de dégager un rendement économique équivalent à celui des parts de société en commandite et il est prévu que les dividendes sur les actions échangeables de BEPC soient déclarés au même moment et au même montant que les distributions versées sur les parts de société en commandite afin de fournir aux porteurs d'actions échangeables de BEPC un rendement économique équivalent à celui des porteurs de parts de société en commandite. Dans le cas où des dividendes ne sont pas déclarés ni versés parallèlement à une distribution sur les parts de société en commandite, le montant non déclaré et non versé de ce dividende sur les actions échangeables de BEPC croîtra et s'accumulera. Aux termes de la convention relative à l'obligation remboursable en actions, la société en commandite a accepté de ne pas déclarer ni verser de distributions sur les parts de société en commandite si à la date en question la société n'a pas suffisamment de fonds ou d'autres actifs pour permettre de déclarer et de verser des dividendes équivalents sur les actions échangeables de BEPC. Se reporter à la rubrique 7.B « Opérations entre apparentés – Relation de BEPC avec la société en commandite – Convention relative à l'obligation remboursable en actions » du formulaire 20-F pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. Les distributions d'Énergie Brookfield sont soutenues par des flux de trésorerie contractuels stables et très réglementés liés aux activités d'exploitation. Énergie Brookfield vise à verser une distribution durable à long terme et a fixé son ratio de distribution cible à environ 70 % des fonds provenant des activités d'Énergie Brookfield.

Le conseil d'administration du commandité d'Énergie Brookfield a approuvé une hausse de 5 % de sa distribution annuelle, ce qui la porte à 1,215 \$ par part de société en commandite, ou 0,30375 \$ par part de société en commandite par trimestre, à compter de la distribution à verser en mars 2021. Cette hausse reflète l'apport prévu des projets d'immobilisations mis en service récemment par Énergie Brookfield ainsi que le rendement en trésorerie attendu sur les acquisitions récentes. Énergie Brookfield cible une hausse de la distribution annuelle de 5 % à 9 % à la lumière de la croissance prévue de ses activités.

EMPRUNTS

Le tableau suivant présente les composantes des obligations liées à la dette, le profil global relatif aux échéances et les taux d'intérêt moyens de nos emprunts et facilités de crédit au prorata aux 31 décembre :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	2020			2019		
	Moyenne pondérée		Total	Moyenne pondérée		Total
	Taux d'intérêt	Durée (en années)		Taux d'intérêt	Durée (en années)	
Emprunts sans recours au prorata						
Hydroélectricité.....	4,7 %	8	2 690 \$	5,9 %	9	2 447 \$
Énergie éolienne.....	3,7 %	10	1 043	5,8 %	10	238
Énergie solaire.....	3,4 %	13	1 302	— %	—	—
Transition énergétique.....	4,1 %	10	488	5,0 %	6	174
	4,2 %	10	5 523	5,9 %	9	2 859
Coûts de financement non amortis au prorata, déduction faite des primes non amorties						
			(25)			(21)
			5 498			2 838
Emprunts comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence						
			(164)			(168)
Participations ne donnant pas le contrôle.....						
			7 488			9 288
Selon les états financiers IFRS.....						
			12 822 \$			11 958 \$

Le tableau suivant présente un sommaire de nos remboursements de capital non actualisés, de l'amortissement prévu et des intérêts à payer au prorata au 31 décembre 2020 :

(EN MILLIONS)	2021	2022	2023	2024	2025	Par la suite	Total
Remboursements de capital des emprunts							
Emprunts sans recours							
Facilités de crédit	21 \$	11 \$	100 \$	— \$	— \$	— \$	132 \$
Hydroélectricité.....	—	210	90	79	149	1 302	1 830
Énergie éolienne.....	—	9	109	—	—	221	339
Énergie solaire.....	—	—	106	—	—	184	290
Transition énergétique.....	—	—	28	—	152	—	180
	<u>21</u>	<u>230</u>	<u>433</u>	<u>79</u>	<u>301</u>	<u>1 707</u>	<u>2 771</u>
Amortissement des remboursements de capital des emprunts							
Emprunts sans recours							
Hydroélectricité.....	62	65	63	66	59	443	758
Énergie éolienne.....	63	65	62	68	60	372	690
Énergie solaire.....	72	64	64	69	71	656	996
Transition énergétique.....	27	25	26	19	13	198	308
	<u>224</u>	<u>219</u>	<u>215</u>	<u>222</u>	<u>203</u>	<u>1 669</u>	<u>2 752</u>
Total	<u>245 \$</u>	<u>449 \$</u>	<u>648 \$</u>	<u>301 \$</u>	<u>504 \$</u>	<u>3 376 \$</u>	<u>5 523 \$</u>
Intérêts à payer¹							
Emprunts sans recours							
Hydroélectricité	124 \$	111 \$	110 \$	105 \$	93 \$	352 \$	895 \$
Énergie éolienne	42	39	35	31	28	106	281
Énergie solaire	54	50	43	38	35	149	369
Transition énergétique.....	14	11	12	14	9	21	81
Total	<u>234 \$</u>	<u>211 \$</u>	<u>200 \$</u>	<u>188 \$</u>	<u>165 \$</u>	<u>628 \$</u>	<u>1 626 \$</u>

¹⁾ Correspondent au total des intérêts qui devraient être versés sur toute la durée des obligations, si celles-ci sont détenues jusqu'à l'échéance. Les paiements d'intérêts à taux variable ont été calculés selon les taux d'intérêt estimés.

La direction continue de se concentrer sur le refinancement des facilités de crédit à court terme à des conditions acceptables et sur le maintien d'un calendrier d'échéances facile à gérer. La direction n'anticipe pas que la négociation des emprunts jusqu'en 2025 à des conditions acceptables soulève des problèmes majeurs et négociera en tirant parti du contexte de taux d'intérêt en vigueur.

La dette au prorata est présentée pour aider les investisseurs à comprendre la structure du capital des placements sous-jacents de notre société qui sont consolidés dans ses états financiers, mais qui ne sont pas entièrement détenus. Utilisée avec les fonds provenant des activités, la dette au prorata devrait fournir des informations utiles sur la manière dont notre société a financé les actifs de ses activités. La seule différence entre la dette consolidée présentée selon les IFRS et la dette au prorata réside dans l'ajustement effectué pour éliminer la quote-part de la dette liée aux placements consolidés qui n'est pas attribuable à notre société et l'ajustement effectué pour inclure la quote-part de la dette attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de notre société. La direction utilise la dette au prorata pour comprendre la structure du capital des placements sous-jacents qui sont consolidés dans les états financiers, mais qui ne sont pas entièrement détenus. La dette au prorata fournit des informations utiles sur la manière dont notre société a financé les actifs de ses activités et donne un aperçu du rendement du capital qu'elle investit en fonction d'un certain niveau d'endettement.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Nous finançons les dépenses d'investissement liées à la croissance à même les flux de trésorerie provenant des activités combinés à de la dette sans recours de manière à respecter des seuils en matière de couverture et de clauses restrictives de première qualité. Nous pouvons ainsi nous assurer que nos placements disposent de structures du capital stables qui sont soutenues par des capitaux propres considérables et que les flux de trésorerie liés à l'actif peuvent être versés librement à notre société. Cette stratégie est le fondement même de notre profil de première qualité.

Pour financer des projets de développement et des acquisitions d'envergure, Énergie Brookfield évaluera diverses sources de capitaux, y compris le produit de la vente d'entreprises bien établies, en plus de mobiliser des fonds sur les marchés boursiers au moyen d'émissions de titres de capitaux propres, de titres d'emprunt et d'actions privilégiées. En outre, notre société dispose de facilités de crédit renouvelables confirmées totalisant 2,15 milliards \$ destinées aux placements et aux acquisitions et pour financer la composante capitaux propres des initiatives de croissance interne. Les facilités ne constituent pas une source permanente de capitaux, mais ont toujours plutôt servi et devraient servir de crédit-relais en attendant le montage d'une stratégie de financement à long terme.

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

Le tableau suivant présente un sommaire des principaux postes des tableaux consolidés des flux de trésorerie annuels audités pour les exercices clos les 31 décembre :

(EN MILLIONS)	2020	2019	2018
Flux de trésorerie liés aux éléments suivants :			
Activités d'exploitation.....	992 \$	1 356 \$	1 193 \$
Activités de financement	(475)	(288)	(60)
Activités d'investissement	(478)	(1 102)	(1 042)
Profit (perte) de change sur la trésorerie.....	12	(4)	(11)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	51 \$	(38) \$	80 \$

Activités d'exploitation

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, compte non tenu des variations des soldes du fonds de roulement, se sont établis à 1 002 millions \$, par rapport à 1 380 millions \$ en 2019 et à 1 226 millions \$ en 2018, ce qui traduit le rendement d'exploitation solide de notre entreprise au cours des périodes considérées.

La variation nette des soldes du fonds de roulement, présentée dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie annuels audités, s'établit comme suit :

(EN MILLIONS)	2020	2019	2018
Créances clients et autres actifs courants.....	42 \$	(44) \$	(20) \$
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	8	(6)	—
Autres actifs et passifs	(60)	26	(13)
	(10) \$	(24) \$	(33) \$

Activités de financement

Les flux de trésorerie affectés aux activités de financement pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 ont totalisé 475 millions \$ puisque le produit tiré des financements sans recours et les apports en capital de la participation ne donnant pas le contrôle de notre société et de la société en commandite destinés à financer la croissance de notre entreprise au moyen des activités d'investissement mentionnées ci-après a été contrebalancé en partie par le remboursement des emprunts et par les frais d'émission d'actions associés à la distribution spéciale d'actions échangeables de BEPC. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, les distributions versées à la société en commandite et les distributions versées aux participations ne donnant pas le contrôle de nos filiales en exploitation se sont chiffrées à 748 millions \$.

Les flux de trésorerie affectés aux activités de financement pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont totalisé 288 millions \$. Au cours de l'exercice, les distributions versées aux participations ne donnant pas le contrôle et à la société en commandite avaient totalisé respectivement 673 millions \$ et 628 millions \$, contrebalancées en partie par les apports en capital de 294 millions \$ de la participation ne donnant pas le contrôle de notre société et du montant net des emprunts de 122 millions \$ auprès de parties liées. Le produit net tiré des financements sans recours s'est chiffré à 610 millions \$ et vise la croissance de nos activités par l'entremise des activités d'investissement mentionnées ci-dessous.

Les flux de trésorerie affectés aux activités de financement pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 avaient totalisé 60 millions \$. Au cours de l'exercice, les distributions versées aux participations ne donnant pas le contrôle et à la société en commandite avaient totalisé respectivement 509 millions \$ et 495 millions \$. Les remboursements des emprunts auprès des parties liées ont totalisé 185 millions \$, contrebalancés en partie par les apports en capital visant à soutenir la croissance de respectivement 650 millions \$ et 229 millions \$ de la participation ne donnant pas le contrôle de notre société et de la société en commandite et par le produit de 250 millions \$ tiré du financement de projets, déduction faite des remboursements.

Activités d'investissement

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement se sont chiffrés à 478 millions \$. Nos initiatives de croissance, comme l'acquisition d'actifs d'énergie solaire en Espagne d'une puissance de 100 MW totalisant 105 millions \$, déduction faite de la trésorerie acquise ainsi que nos investissements continus dans nos immobilisations corporelles, y compris la construction au Brésil de projets de développement d'énergie solaire prêts pour la construction d'une puissance de 1 800 MW dans le développement d'actifs de production d'électricité, ont totalisé 373 millions \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 et ont été financées par les activités de financement mentionnées ci-dessus.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement se sont établis à 1 102 millions \$. La trésorerie affectée à l'acquisition d'une centrale de production d'énergie solaire décentralisée aux États-Unis d'une puissance de 320 MW a totalisé 732 millions \$, déduction faite de la trésorerie acquise. Nos investissements continus effectués dans les immobilisations corporelles, y compris dans des projets en développement au Brésil, se sont établis à 406 millions \$.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement s'étaient établis à 1 042 millions \$. La trésorerie affectée à l'acquisition de Saeta, société espagnole de production d'énergie renouvelable qui détenait des centrales d'énergie éolienne et d'énergie solaire d'une puissance de plus de 1 000 MW, avait totalisé 927 millions \$, déduction faite de la trésorerie acquise. Nos investissements continus effectués dans les immobilisations corporelles, y compris dans des projets en développement au Brésil, se sont établis à 207 millions \$.

ACTIONS EN CIRCULATION

Les titres de capitaux propres de notre société comprennent des actions échangeables de BEPC détenues par des actionnaires publics ainsi que des actions de catégorie B de BEPC et de catégorie C de BEPC détenues par la société en commandite. Les dividendes sur les actions échangeables de BEPC devraient être déclarés et versés au même moment et selon le même montant par action que les distributions versées sur les parts de société en commandite. Les porteurs d'actions de catégorie C de BEPC auront droit de recevoir les dividendes qui seront déclarés, le cas échéant, par notre conseil d'administration.

La structure du capital de notre société est composée de ce qui suit :

(ACTIONS)	31 décembre 2020
Actions échangeables de BEPC	172 180 417
Actions de catégorie B de BEPC.....	165
Actions de catégorie C de BEPC.....	189 600 000

Parallèlement à la distribution spéciale et à l'acquisition de TerraForm Power, notre société a émis environ 172,3 millions d'actions échangeables de BEPC, 165 actions de catégorie B de BEPC et 189,6 millions d'actions de catégorie C de BEPC, après fractionnement. Les actions échangeables de BEPC peuvent être échangées au gré du porteur à tout moment à un prix correspondant au prix du marché d'une part de société en commandite. Notre société peut satisfaire à la demande d'échange en remettant une part de société en commandite ou son équivalent en trésorerie. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique 10.B « Actes constitutifs – Actions échangeables de BEPC » du formulaire 20-F pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, nos actionnaires ont échangé 136 520 actions échangeables de BEPC contre un nombre équivalent de parts de société en commandite, après fractionnement. Les actions de catégorie B et de catégorie C de BEPC sont rachetables contre un montant de trésorerie égal au prix du marché d'une part de société en commandite. À ce jour, il n'y a eu aucun rachat d'actions de catégorie B de BEPC ou de catégorie C de BEPC. Étant donné la caractéristique d'échange des actions échangeables de BEPC et la caractéristique de rachat en trésorerie des actions de catégorie B de BEPC et des actions de catégorie C de BEPC, les actions échangeables de BEPC, les actions de catégorie B de BEPC et les actions de catégorie C de BEPC sont classées comme passifs financiers. Les actions de catégorie C de BEPC, en tant que catégorie la plus subordonnée de la totalité des actions ordinaires, respectent toutefois certains critères d'admission et sont classées comme des instruments de capitaux propres étant donné le peu d'exemptions du champ d'application d'IAS 32.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, notre société a versé des dividendes d'un montant de 100 millions \$ sur ses actions échangeables de BEPC en circulation. Les dividendes sur les actions échangeables de BEPC sont présentés comme des charges d'intérêts dans les états financiers consolidés audités. Aucun dividende n'a été déclaré à l'égard des actions de catégorie B de BEPC ou des actions de catégorie C de BEPC pour l'exercice.

Notre société peut, de temps à autre, sous réserve des lois applicables, acheter pour annulation des actions sur le marché libre, à la condition que toute approbation nécessaire ait été obtenue.

En décembre 2020, nous avons annoncé que la TSX avait accepté l'avis d'intention déposé par la société de procéder à une offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat d'actions échangeables de BEPC en circulation. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique 16.E « Achats de titres de capitaux propres par l'émetteur et des acquéreurs membres de son groupe » du formulaire 20-F pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

En date du présent rapport, Brookfield et ses sociétés affiliées, y compris Énergie Brookfield, du fait qu'elle détient des actions échangeables de BEPC et des actions de catégorie B de BEPC, détiennent une participation avec droit de vote d'environ 81,5 % dans notre société. Les porteurs d'actions échangeables de BEPC, autres que Brookfield et ses sociétés affiliées, mais incluant Énergie Brookfield, détiennent environ 18,5 % de l'ensemble des droits de vote dans BEPC.

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Se reporter à la note 25, « Engagements, éventualités et garanties », des états financiers consolidés annuels audités pour de plus amples renseignements sur ce qui suit :

- Engagements – Ententes relatives à l'utilisation de l'eau, de terrains et de barrages, et contrats et modalités relatifs aux acquisitions confirmées de portefeuilles d'exploitation et de projets de développement;
- Événements – Actions en justice, arbitrages et poursuites dans le cours normal des activités et émission de lettres de crédit;
- Garanties – Nature de toutes les promesses d'indemnisation.

ACCORDS HORS ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Notre société n'a conclu aucun accord hors état de la situation financière qui pourrait raisonnablement avoir une incidence à l'heure actuelle ou à l'avenir sur sa situation financière, l'évolution de notre situation financière, nos produits ou charges, nos résultats d'exploitation, notre situation de trésorerie, nos dépenses d'investissement ou nos sources de financement qui soit importante pour les investisseurs.

Notre société émet, à des fins générales, des lettres de crédit aux termes des facilités de crédit de ses filiales, qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, des dépôts de garantie, des lettres de garantie et des garanties relatives aux comptes de réserve. Au 31 décembre 2020, les lettres de crédit émises totalisaient 687 millions \$ (639 millions \$ en 2019).

À la suite d'un jugement sommaire défavorable rendu dans le cadre d'un litige relatif à un ancien différend contractuel touchant sa filiale, TerraForm Power, où le tribunal a accordé aux demandeurs un montant d'environ 231 millions \$, plus les intérêts courus depuis mai 2016 à un taux annuel non composé de 9 % prévu par la loi applicable dans l'État de New York, Énergie Brookfield a déposé auprès de la cour un cautionnement pour le montant à payer, plus les intérêts courus de 9 % depuis une année sur ce montant. Se reporter à la note 25, « Engagements, éventualités et garanties », des états financiers consolidés annuels audités pour de plus amples renseignements. Se reporter à la rubrique 3.D, « Facteurs de risque – Risques relatifs à nos activités et au secteur de l'énergie renouvelable – Nous sommes parties à un litige et à d'autres différends et pourrions faire l'objet d'investigations réglementaires et gouvernementales » et la rubrique 4.B « Aperçu des activités – Instances gouvernementales, poursuites et arbitrage — Réclamation liée à l'acquisition de First Wind par TerraForm Power » de notre formulaire 20-F pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Deux filiales de notre société ont garanti entièrement et inconditionnellement i) tous les titres d'emprunt non garantis, actuels et futurs, émis par Brookfield Renewable Partners ULC, dans chaque cas, pour ce qui est du paiement du capital, de la prime (s'il en est) et des intérêts lorsque ces paiements deviendront exigibles aux termes ou à l'égard de l'acte de fiducie régissant l'émission de ces titres, ii) les actions privilégiées de premier rang, actuelles et futures, d'Actions privilégiées Énergie renouvelable Brookfield Inc. (« Actions privilégiées ERB ») quant au paiement des dividendes le moment venu, au paiement des sommes exigibles au rachat et au paiement des sommes exigibles à la liquidation, à la dissolution ou à la cessation des activités d'Actions privilégiées ERB, iii) certaines parts privilégiées de BEP, quant au versement des distributions le moment venu, au paiement des sommes exigibles au rachat et au paiement des sommes exigibles à la liquidation, à la dissolution ou à la cessation des activités de BEP, iv) les obligations aux termes de toutes les facilités de crédit bilatérales actuelles et futures établies à l'avantage d'Énergie Brookfield, et v) les billets émis par Brookfield BRP Holdings (Canada) Inc., dans le cadre de son programme de papier commercial américain. Aucun de ces accords n'a ou ne pourrait raisonnablement avoir une incidence à l'heure actuelle ou à l'avenir sur notre situation financière, l'évolution de notre situation financière, nos produits ou nos charges, nos résultats d'exploitation, notre situation de trésorerie, nos dépenses d'investissement ou nos sources de financement qui soit importante pour les investisseurs.

PARTIE 6 – PRINCIPALES INFORMATIONS TRIMESTRIELLES ET ANNUELLES

INFORMATION SUR L'EXPLOITATION ET INFORMATION FINANCIÈRE HISTORIQUES RELATIVES À LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

Puisque nous nous attendons à ce que le cours des actions échangeables de BEPC soit grandement influencé par le cours des parts de société en commandite et par le rendement combiné des activités d'Énergie Brookfield dans son ensemble, nous présentons les informations sur l'exploitation et les informations financières historiques d'Énergie Brookfield. Pour plus de renseignements, se reporter à l'information financière par période de la société en commandite mentionnée dans l'introduction du présent rapport de gestion.

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

	2020	2019	2018
Information sur l'exploitation :			
Puissance (MW).....	18 844	18 883	17 419
Production totale (GWh)			
Production réelle.....	52 782	52 560	52 056
Production au prorata (GWh).....			
Production réelle.....	26 052	26 038	25 753
Produits moyens (\$ par MWh).....	81	78	75
Informations financières supplémentaires :			
Résultat net attribuable aux porteurs de parts ¹	(304) \$	(103) \$	80 \$
Résultat de base par part de société en commandite ^{2, 3}	(0,61)	(0,26)	0,07
BAAIA ajusté consolidé.....	2 762	2 893	2 670
BAAIA ajusté au prorata.....	1 614	1 444	1 323
Fonds provenant des activités.....	807	761	676
Fonds provenant des activités par part ^{1, 3, 4}	1,32	1,30	1,15
Distribution par part de société en commandite ³	1,16	1,10	1,05
EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)			
	2020	2019	2018
Immobilisations corporelles, à la juste valeur.....	44 590 \$	41 055 \$	38 177 \$
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....	971	937	684
Total de l'actif.....	49 722	46 196	43 508
Total des emprunts.....	18 082	17 300	16 546
Passifs d'impôt différé.....	5 515	4 855	4 355
Autres passifs.....	4 358	3 561	3 205
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation.....	11 100	11 086	10 289
Participation de commandité dans une filiale société de portefeuille détenue par Brookfield.....	56	68	67
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille – parts rachetables/échangeables détenues par Brookfield.....	2 721	3 317	3 266
Actions de catégorie A de Brookfield Renewable Corporation.....	2 408	—	—
Actions privilégiées.....	609	597	568
Parts de société en commandite privilégiées.....	1 028	833	707
Capitaux propres des commanditaires.....	3 845	4 579	4 505
Total du passif et des capitaux propres.....	49 722	46 196	43 508
Ratio d'endettement ⁵	27 %	34 %	34 %

¹⁾ Les données relatives aux porteurs de parts et par part comprennent la participation de commandité, les parts de société en commandite rachetables/échangeables, les parts de société en commandite et les actions échangeables de BEPC.

²⁾ Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, le nombre total moyen de parts de société en commandite s'est établi à 271,1 millions (268,3 millions en 2019, 270,4 millions en 2018, 260,2 millions en 2017 et 234,6 millions en 2016).

³⁾ Ajusté pour refléter le fractionnement de parts à raison de trois pour deux en vigueur le 11 décembre 2020 au moyen d'une subdivision des parts (le « fractionnement des parts »), selon laquelle les porteurs de parts ont reçu une demi-part supplémentaire pour chaque part qu'ils détenaient, ce qui a entraîné l'émission de 91,6 millions de parts de société en commandite, 64,8 millions de parts de société en commandite rachetables/échangeables, 57,4 millions d'actions échangeables de BEPC et 1,3 million de parts de participation de commandité.

⁴⁾ Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, le nombre total moyen de parts s'est établi à 609,5 millions (583,5 millions en 2019, 585,6 millions en 2018, 575,4 millions en 2017 et 549,8 millions en 2016), ce qui comprend les parts de société en commandite, les parts rachetables/échangeables, les actions échangeables de BEPC et la participation de commandité.

⁵⁾ Repose sur la valeur de marché des actions privilégiées, des capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées et des capitaux propres attribuables aux porteurs de parts.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS HISTORIQUES

Le tableau suivant présente un sommaire de l'information financière trimestrielle non audité de notre société pour les huit derniers trimestres :

(EN MILLIONS)	2020				2019			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Produits	746 \$	724 \$	764 \$	853 \$	781 \$	736 \$	859 \$	850 \$
Résultat net.....	(1 632)	(1 297)	15	95	(42)	31	110	113
Résultat net attribuable à la société en commandite.....	(1 516)	(1 295)	(1)	74	37	3	65	60

RÉSULTATS AU PRORATA POUR LES TRIMESTRES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2020 et 2019

Le tableau suivant présente les données sur la production et un résumé des données financières de notre société au prorata pour les trimestres clos les 31 décembre :

	(GWh)		(EN MILLIONS)							
	Production réelle		Produits		BAIIA ajusté		Fonds provenant des activités		Résultat net	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Hydroélectricité.....	2 954	3 469	173 \$	255 \$	132 \$	155 \$	86 \$	117 \$	67 \$	67 \$
Énergie éolienne.....	756	139	62	10	38	6	19	2	19	(1)
Énergie solaire.....	114	—	35	—	26	—	11	—	—	—
Transition énergétique.....	147	67	32	13	19	8	14	5	5	(2)
Siège social	—	—	—	—	—	—	(45)	(27)	(1 607)	(27)
Total.....	3 971	3 675	302 \$	278 \$	215 \$	169 \$	85 \$	97 \$	(1 516)\$	37 \$

RAPPROCHEMENT DES MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

Le tableau qui suit reflète le BAIIA ajusté et les fonds provenant des activités et présente un rapprochement du résultat net pour le trimestre clos le 31 décembre 2020 :

(EN MILLIONS)	Attribuable à la société en commandite					Total	Apport des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Selon les IFRS ¹
	Hydroélectricité	Énergie éolienne	Énergie solaire	Transition énergétique	Siège social				
Produits.....	173 \$	62 \$	35 \$	32 \$	— \$	302 \$	(10) \$	454 \$	746 \$
Autres produits.....	35	2	—	—	—	37	(1)	34	70
Coûts d'exploitation directs.....	(76)	(26)	(9)	(13)	—	(124)	5	(161)	(280)
Quote-part du BAIIA ajusté découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....	—	—	—	—	—	—	6	—	6
BAIIA ajusté.....	132	38	26	19	—	215	—	327	—
Coûts de service de gestion.....	—	—	—	—	(45)	(45)	—	(1)	(46)
Charge d'intérêts ¹	(40)	(16)	(15)	(5)	—	(76)	2	(105)	(179)
Impôt exigible.....	(6)	(3)	—	—	—	(9)	—	(26)	(35)
Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....	—	—	—	—	—	—	(2)	—	(2)
Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle.....	—	—	—	—	—	—	—	(195)	(195)
Fonds provenant des activités.....	86	19	11	14	(45)	85	—	—	—
Charge d'amortissement.....	(61)	(29)	(14)	(10)	—	(114)	3	(148)	(259)
Profit latent (perte latente) de change et sur les instruments financiers.....	(2)	6	2	(5)	—	1	1	61	63
Recouvrement (charge) d'impôt différé.....	38	14	5	5	22	84	—	82	166
Divers.....	6	9	(4)	1	(136)	(124)	1	(306)	(429)
Dividendes sur les actions échangeables de BEPC ¹	—	—	—	—	(50)	(50)	—	—	(50)
Réévaluation des actions échangeables de BEPC et des actions de catégorie B de BEPC.....	—	—	—	—	(1 398)	(1 398)	—	—	(1 398)
Quote-part des résultats découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....	—	—	—	—	—	—	(5)	—	(5)
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.....	—	—	—	—	—	—	—	311	311
Résultat net attribuable à la société en commandite.....	67 \$	19 \$	— \$	5 \$	(1 607) \$	(1 516) \$	— \$	— \$	(1 516) \$

¹⁾ La quote-part des pertes découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de 1 million \$ est composée des montants présentés aux postes Quote-part du BAIIA ajusté, Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie et Quote-part des résultats. La perte nette attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation de 116 millions \$ est composée des montants présentés aux postes Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle et Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle. La charge d'intérêts totale de 229 millions \$ comprend la charge d'intérêts et les dividendes sur les actions échangeables de BEPC.

Le tableau qui suit reflète le BAIIA ajusté et les fonds provenant des activités et présente un rapprochement du résultat net pour le trimestre clos le 31 décembre 2019 :

(EN MILLIONS)	Attribuable à la société en commandite					Apport des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Selon les IFRS ¹⁾
	Hydroélectricité	Énergie éolienne	Transition énergétique	Siège social	Total			
Produits.....	255 \$	10 \$	13 \$	— \$	278 \$	(11) \$	514 \$	781 \$
Autres produits.....	1	—	—	—	1	(1)	23	23
Coûts d'exploitation directs.....	(101)	(4)	(5)	—	(110)	5	(163)	(268)
Quote-part du BAIIA ajusté découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....	—	—	—	—	—	7	—	7
BAIIA ajusté.....	155	6	8	—	169	—	374	—
Coûts de service de gestion.....	—	—	—	(27)	(27)	—	(10)	(37)
Charge d'intérêts.....	(35)	(4)	(2)	—	(41)	3	(147)	(185)
Impôt exigible.....	(3)	—	(1)	—	(4)	—	(12)	(16)
Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....	—	—	—	—	—	(3)	—	(3)
Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle.....	—	—	—	—	—	—	(205)	(205)
Fonds provenant des activités.....	117	2	5	(27)	97	—	—	—
Charge d'amortissement.....	(57)	(11)	(6)	—	(74)	2	(201)	(273)
Profit latent (perte latente) de change et sur les instruments financiers.....	5	—	1	—	6	(1)	22	27
Recouvrement (charge) d'impôt différé.....	15	4	—	—	19	—	11	30
Divers.....	(13)	4	(2)	—	(11)	—	(116)	(127)
Quote-part des résultats découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....	—	—	—	—	—	(1)	—	(1)
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.....	—	—	—	—	—	—	284	284
Résultat net attribuable à la société en commandite.....	67 \$	(1) \$	(2) \$	(27) \$	37 \$	— \$	— \$	37 \$

¹⁾ La quote-part du résultat découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de 3 millions \$ est composée des montants présentés aux postes Quote-part du BAIIA ajusté, Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie et Quote-part des résultats. Le résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net de 79 millions \$ est composé des montants présentés aux postes Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle et Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

PARTIE 7 – RISQUES D’ENTREPRISE ET GESTION DES RISQUES

GESTION DES RISQUES ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Les objectifs de la direction consistent à protéger notre société contre les risques économiques importants et la variabilité des résultats découlant de divers risques financiers, notamment le risque de prix de l’électricité, le risque de change, le risque de taux d’intérêt, le risque de crédit et le risque de liquidité. De plus amples renseignements sur ces risques se trouvent à la note 4, « Gestion des risques et instruments financiers », des états financiers consolidés annuels audités.

Le tableau suivant présente les risques financiers de notre société et la méthode de gestion de ces risques :

Risque financier	Description du risque	Gestion du risque
Risque de prix de l’électricité	Nous sommes exposés aux variations du prix du marché de l’électricité.	<ul style="list-style-type: none"> – Conclure des contrats à long terme qui stipulent le prix auquel l’électricité est vendue. – Conserver un portefeuille de contrats financiers à court, moyen et long terme pour atténuer le risque relatif aux fluctuations à court terme des prix de l’électricité. – Fixer des plafonds et établir des contrôles dans le cadre de nos activités de négociation. – Au 31 décembre 2020, environ 84 % de la production d’Énergie Brookfield pour 2021 (95 % de la production pour 2020 en 2019), compte non tenu de la production au prorata du Brésil et de la Colombie, faisait l’objet de conventions d’achat d’électricité et de contrats financiers à court et long terme.
Risque de change	Nous courons un risque de change – y compris par rapport au dollar canadien, au réal, à l’euro et au peso colombien – lié aux activités, aux transactions prévues et à certains emprunts en devises.	<ul style="list-style-type: none"> – Conclure des contrats de change visant à réduire au minimum l’exposition aux fluctuations de change. – 45 % des flux de trésorerie sont générés aux États-Unis, tandis que le risque de change attribuable au dollar canadien et à l’euro, soit 15 % des flux de trésorerie de notre portefeuille, est géré de façon proactive au moyen de contrats de change. – Un nombre limité de contrats de change visant à couvrir l’exposition aux devises en Amérique du Sud, soit 40 % des flux de trésorerie de notre portefeuille, en raison des coûts connexes élevés qu’entraîne la couverture de certaines devises. Toutefois, ce risque de change est atténué par les indexations sur l’inflation annuelles de nos conventions d’achat d’électricité.

Risque financier	Description du risque	Gestion du risque
Risque de taux d'intérêt	Nous courons un risque lié aux taux d'intérêt sur notre dette à taux variable.	<ul style="list-style-type: none"> – Les actifs sont constitués essentiellement d'actifs physiques de longue durée, et les passifs financiers, de dettes à long terme à taux fixe ou de dettes à taux variable qui ont été converties à un taux fixe grâce à des instruments financiers liés aux taux d'intérêt afin de réduire au minimum l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêt. – Conclure des contrats sur taux d'intérêt pour se prévaloir de taux fixes sur certaines émissions ultérieures de titres de créance. – Au prorata, notre exposition aux taux variables représente 15 % du total de la dette, après avoir tenu compte de la dette à taux variable ayant été couverte au moyen de swaps de taux d'intérêt. Notre exposition aux taux variables découle essentiellement de nos activités en Amérique du Sud, où les possibilités limitées de contracter de la dette à taux fixe sont limitées en raison des coûts connexes élevés.
Risque de crédit	Nous courons un risque de crédit lié aux activités d'exploitation et à certaines activités de financement, dont le risque maximal est représenté par les valeurs comptables présentées dans les états de la situation financière. Nous courons un risque de crédit si les contreparties à nos contrats d'énergie, swaps de taux d'intérêt, contrats de change à terme, transactions physiques d'électricité et de gaz, et créances clients sont incapables de respecter leurs obligations.	<ul style="list-style-type: none"> – Contreparties diversifiées qui ont un historique de crédit de longue date. – Exposition à des contreparties dont la cote de crédit est de première qualité. – Utilisation de contrats commerciaux types, et d'autres techniques types d'atténuation des risques de crédit. – Au 31 décembre 2020, 95 % des créances clients d'Énergie Brookfield étaient à court terme (81 % en 2019).

<p>Risque de liquidité</p>	<p>Nous courons un risque de liquidité lié aux passifs financiers.</p> <p>Nous sommes également assujettis au risque de liquidité interne, car nous exerçons nos activités par l'intermédiaire d'entités juridiques distinctes (filiales et sociétés affiliées) et sommes tributaires des entrées de trésorerie provenant de ces entités pour acquitter les charges du siège social et verser des dividendes aux actionnaires. Aux termes des conventions de crédit liées à la dette des filiales, les distributions en trésorerie versées à notre société sont généralement interdites si l'entité a manqué à son engagement de remboursement de l'emprunt (notamment le non-paiement du capital ou des intérêts), ou si elle n'atteint pas un ratio de couverture du service de la dette de référence. Se reporter à la note 16, « Gestion du capital », des états financiers consolidés annuels audités pour de plus amples renseignements.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Au 31 décembre 2020, les liquidités disponibles à l'échelle du groupe s'élevaient à 3,3 milliards \$. Les liquidités se composent de notre quote-part de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, de nos placements dans des titres négociables, de la tranche non utilisée des facilités de crédit de la société mère et de notre quote-part des facilités de crédit des filiales. Pour de plus amples renseignements sur la tranche disponible des facilités de crédit et le calendrier d'échéances de la dette respectif, se reporter à la « PARTIE 5 – Situation de trésorerie et sources de financement ». – Suivi efficace et régulier des clauses restrictives et collaboration avec les prêteurs pour redresser tout manquement. – Cibler des titres de créance de première qualité ou des titres de créance présentant des caractéristiques de première qualité qui ont la capacité d'absorber la volatilité des flux de trésorerie. – Nature à long terme des instruments d'emprunt et échelonnement des dates d'échéance sur une longue période. – Trésorerie suffisante provenant des activités d'exploitation, accès à des facilités de crédit non utilisées et possibilité de recourir aux marchés financiers pour financer nos activités et respecter nos obligations à leur échéance. - Veiller à avoir accès aux marchés financiers et maintenir une solide note de crédit de première qualité.
----------------------------	--	--

PARTIE 8 – ESTIMATIONS CRITIQUES ET JUGEMENTS CRITIQUES DANS L'APPLICATION DES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés audités de Brookfield Renewable Corporation au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019 et pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 décembre 2020 sont préparés conformément aux IFRS publiées par l'IASB, selon lesquelles il faut procéder à des estimations et faire preuve de jugement relativement à la présentation des actifs, des passifs, des produits, des charges et des éventualités. De l'avis de la direction, aucune des estimations énoncées à la note 1, « Mode de présentation et principales méthodes comptables », des états financiers consolidés audités n'est considérée comme une estimation comptable critique, à l'exception des estimations relatives à l'évaluation des immobilisations corporelles, des instruments financiers et des passifs d'impôt différé connexes. Ces hypothèses portent sur des estimations des prix futurs de l'électricité, des taux d'actualisation, de la production moyenne à long terme prévue, des taux d'inflation, de l'exercice final, du montant et du moment des frais d'exploitation et du coût en capital, et des taux d'imposition des charges d'impôt futures. Les estimations portent également sur les montants courus à comptabiliser, les répartitions des prix des acquisitions, les évaluations de la durée d'utilité, les évaluations des actifs, les tests de dépréciation d'actifs, les passifs d'impôt différé, les obligations de démantèlement et les estimations liées aux régimes de retraite à prestations définies et aux autres régimes d'avantages du personnel. Les estimations reposent sur des données historiques, des tendances actuelles et plusieurs autres hypothèses jugées raisonnables dans les circonstances.

Dans le cadre de l'établissement d'estimations, la direction s'appuie sur des renseignements externes et des données observables dans la mesure du possible, appuyés par les analyses internes nécessaires. Ces estimations ont été appliquées d'une manière conforme à celles de l'exercice précédent et il n'existe aucune tendance, aucun engagement, aucun événement, ni aucune incertitude connus qui, selon nous, influenceront sensiblement sur la méthode ou les hypothèses utilisées dans le présent rapport de gestion. Ces estimations subissent l'incidence, entre autres, des prix futurs de l'électricité, des fluctuations des taux d'intérêt, de la volatilité des taux de change et d'autres facteurs parfois très incertains, comme il est décrit à la rubrique « Facteurs de risque ». L'interdépendance de ces facteurs nous empêche de quantifier l'ampleur des répercussions globales de ces fluctuations sur les états financiers de notre société de façon significative. Ces sources d'incertitude relatives aux estimations touchent à divers degrés pratiquement tous les soldes des comptes d'actifs et de passifs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

ESTIMATIONS CRITIQUES

Notre société fait des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs, sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels ainsi que sur le montant déclaré des produits et des autres éléments du résultat global de l'exercice considéré. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses critiques dans la détermination des montants déclarés dans les états financiers consolidés audités portent sur les éléments suivants :

i) Immobilisations corporelles

La juste valeur des immobilisations corporelles de notre société est évaluée selon des estimations et des hypothèses quant aux prix futurs de l'électricité produite au moyen de sources renouvelables, à la production moyenne à long terme prévue, aux charges d'exploitation et aux dépenses d'investissement estimées ainsi qu'aux taux d'inflation et d'actualisation futurs, comme il est décrit à la note 10, « Immobilisations corporelles à la juste valeur », des états financiers consolidés annuels audités de notre société. La détermination des hypothèses et estimations appropriées qui permettent à notre société d'évaluer ses immobilisations corporelles est question de jugement. Pour de plus amples informations, se reporter à la note 1 t) iii), « Jugements critiques dans l'application des méthodes comptables – Immobilisations corporelles », des états financiers consolidés annuels audités de notre société.

L'estimation des durées d'utilité et des valeurs résiduelles permet de calculer l'amortissement. Des révisions annuelles sont effectuées pour assurer l'exactitude des durées d'utilité et des valeurs résiduelles.

ii) Instruments financiers

La société fait des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable de ses instruments financiers, y compris des estimations et hypothèses quant aux prix futurs de l'électricité, à la production moyenne à long terme, aux prix de la capacité, aux taux d'actualisation, au moment de la livraison de l'électricité et aux éléments touchant la juste valeur du financement par capitaux propres donnant droit à des avantages fiscaux. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt représente le montant estimé qu'une autre partie recevrait ou paierait si elle mettait fin aux swaps à la date de clôture, compte tenu des taux d'intérêt en vigueur sur les marchés. Le résultat de l'application de cette technique d'évaluation se rapproche de la valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs. Se reporter à la note 4, « Gestion des risques et instruments financiers » des états financiers consolidés annuels audités de notre société, pour de plus amples détails.

iii) Impôt différé

Les états financiers consolidés audités comprennent des estimations et des hypothèses pour établir les taux d'imposition futurs applicables aux filiales et identifier les différences temporaires liées à chaque filiale. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'imposition qui devraient être en vigueur à l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif, réglé, en fonction des taux d'imposition et des lois en vigueur ou pratiquement en vigueur aux dates des états de la situation financière consolidés audités. L'utilisation de plans et de prévisions d'exploitation permet d'évaluer le moment où les différences temporaires se résorberont en fonction du bénéfice imposable futur.

iv) Passifs relatifs au démantèlement

Les coûts relatifs au démantèlement seront engagés à la fin de la durée d'exploitation de certains actifs de la société. Ces obligations sont généralement éloignées dans le temps et exigent l'exercice de jugement. L'estimation des coûts relatifs au démantèlement peut varier en fonction de nombreux facteurs, y compris les changements des exigences légales, réglementaires et environnementales pertinentes, l'émergence de nouvelles techniques de restauration ou l'expérience d'autres centrales de production d'énergie. Des hypothèses et des estimations entre autres sur les montants du règlement final, le taux d'inflation, les taux d'actualisation et le montant du règlement sont inhérentes aux calculs de ces coûts.

JUGEMENTS CRITIQUES DANS L'APPLICATION DES MÉTHODES COMPTABLES

Les jugements critiques rendus quant à l'application des méthodes comptables utilisées dans les états financiers consolidés audités et dont l'incidence est significative sur les montants qui y sont présentés portent sur les points suivants :

i) Préparation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés présentent la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de notre société. Celle-ci doit faire preuve de jugement pour déterminer si elle contrôle des filiales qu'elle ne détient pas entièrement. Pour ce faire, elle doit établir i) la façon dont les activités pertinentes de la filiale sont dirigées; ii) si les droits afférents aux participations sont des droits substantiels ou de protection; et iii) la capacité de notre société à influencer le rendement de la filiale.

ii) Transactions sous contrôle commun

Les regroupements d'entreprises sous contrôle commun sont spécifiquement exclus du champ d'application d'IFRS 3 et la direction a donc exercé son jugement pour choisir une méthode de comptabilisation appropriée pour ces transactions, prenant en considération d'autres normes comptables pertinentes en tenant compte des principes énoncés dans les IFRS et de la réalité économique des transactions à l'étude. La société a pour politique de présenter les actifs et les passifs comptabilisés découlant des transactions entre entités sous contrôle commun à la valeur comptable dans les états financiers du cédant et de refléter les résultats des entités regroupées dans les comptes consolidés de résultat, les états consolidés du résultat global, les états consolidés de la situation financière, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour toutes les périodes présentées pendant lesquelles les entités étaient sous le contrôle commun du cédant, quel que soit le moment où survient le regroupement. Les écarts entre la contrepartie versée et les actifs et passifs reçus sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

iii) Immobilisations corporelles

La méthode comptable traitant des immobilisations corporelles de notre société est décrite à la note 1 i), « Immobilisations corporelles et modèle de réévaluation », des états financiers consolidés audités de notre société. L'application de cette méthode fait appel au jugement pour déterminer si certains coûts s'ajoutent à la valeur comptable des immobilisations corporelles, contrairement aux réparations et à l'entretien dont les coûts sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Lorsqu'un actif a été aménagé, il faut exercer du jugement pour déterminer le moment où cet actif peut être utilisé comme prévu et pour établir les coûts directement attribuables devant être inclus dans la valeur comptable de l'actif en voie d'aménagement. Les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont déterminées périodiquement par des ingénieurs indépendants et la direction procède à des révisions annuelles.

Notre société détermine annuellement la juste valeur de ses immobilisations corporelles selon la méthode qu'elle juge raisonnable. En général, il s'agit, pour les actifs hydroélectriques, d'un modèle d'analyse des flux de trésorerie actualisés sur vingt ans. Cette période de vingt ans est considérée comme raisonnable, étant donné que les plans d'immobilisations de notre société portent sur vingt ans et que celle-ci estime qu'un tiers raisonnable n'aurait pas de préférence quant à l'estimation des flux de trésorerie sur une plus longue période ou à l'utilisation d'une valeur finale actualisée. La méthode utilisée pour ses actifs des secteurs énergie éolienne, énergie solaire et divers consiste à harmoniser la durée du modèle avec la durée d'utilité résiduelle prévue des actifs visés.

Le modèle d'évaluation intègre les flux de trésorerie futurs des conventions d'achat d'électricité à long terme en vigueur, lorsqu'il est établi que les conventions d'achat d'électricité sont directement liées aux actifs de production d'énergie connexes. Pour ce qui est de la production future estimée qui n'intègre pas les prix fixés par des conventions d'achat d'électricité à long terme, le modèle de flux de trésorerie repose sur des estimations des prix futurs de l'électricité, en tenant compte des cours proposés par des courtiers obtenus de sources indépendantes pour les années où le marché est liquide. L'évaluation de la production qui n'est pas directement liée à des conventions d'achat d'électricité à long terme s'appuie également sur l'utilisation d'une estimation à long terme des prix futurs de l'électricité. À cette fin, selon le modèle d'évaluation, un taux d'actualisation permettant de dégager un rendement raisonnable est appliqué au coût tout compris de construction de nouvelles centrales d'énergie renouvelable dont le profil de production est semblable à celui de l'actif évalué et sert de référence pour fixer le prix du marché de l'électricité provenant de sources renouvelables.

La vision à long terme de notre société repose sur le coût nécessaire pour obtenir de l'énergie supplémentaire de sources renouvelables en prévision de la croissance de la demande d'ici 2026 à 2035 en Amérique du Nord, d'ici 2028 en Colombie et d'ici 2024 au Brésil. L'année d'entrée est celle où les producteurs doivent augmenter la puissance pour maintenir la fiabilité des réseaux et fournir un niveau adéquat de réserve compte tenu de la mise hors service des plus anciennes centrales alimentées au charbon, de la hausse des coûts liés à la conformité environnementale en Amérique du Nord, et de l'accroissement global de la demande en Colombie et au Brésil. En ce qui concerne les activités en Amérique du Nord, notre société a appliqué un taux d'actualisation estimatif au prix de ces nouvelles centrales d'énergie renouvelable pour établir les prix de l'électricité provenant de sources renouvelables générée par des centrales hydroélectriques, solaires et éoliennes. Au Brésil et en Colombie, l'estimation des prix futurs de l'électricité est calculée selon une approche semblable à celle utilisée en Amérique du Nord, soit utilisant une prévision du coût tout compris de nouvelles centrales.

Les valeurs finales sont incluses dans les évaluations des actifs hydroélectriques, en Amérique du Nord et en Colombie. Pour ce qui est des actifs hydroélectriques au Brésil, les flux de trésorerie ont été inclus selon la durée de l'autorisation ou la durée d'utilité d'un actif de concession, compte tenu du renouvellement non récurrent d'une durée d'utilité de trente ans visant les actifs hydroélectriques admissibles.

Les taux d'actualisation sont établis annuellement par la direction en tenant compte des taux d'intérêt courants, du coût moyen du capital sur le marché ainsi que du risque de prix et de l'emplacement géographique des centrales en exploitation. Les taux d'inflation sont aussi déterminés en fonction des taux d'inflation en cours et des attentes des économistes quant aux taux futurs. Les coûts d'exploitation sont fondés sur des budgets à long terme, majorés d'un taux d'inflation. Chaque centrale en exploitation dispose d'un plan d'immobilisations sur vingt ans auquel elle se conforme pour que ses actifs atteignent leur durée d'utilité maximale. Les prévisions relatives aux taux de change sont faites à partir des taux au comptant et des taux à terme disponibles, extrapolés au-delà des périodes pour lesquelles ils sont disponibles. Dans le choix des intrants susmentionnés relatifs au modèle d'actualisation des flux de trésorerie, la direction doit tenir compte des faits, des tendances et des plans lorsqu'elle se penche sur la façon de dégager une juste valeur raisonnable de ses immobilisations corporelles.

iv) Instruments financiers

La méthode comptable portant sur les instruments financiers de notre société est décrite à la note 1 m), « Instruments financiers ». En ce qui a trait à l'application de cette méthode, le jugement se fonde sur les critères énoncés dans IFRS 9, pour comptabiliser les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ainsi que pour évaluer l'efficacité des relations de couverture.

v) Impôt différé

La méthode comptable portant sur les impôts sur le résultat de notre société est décrite à la note 1 o), « Impôts sur le résultat », des états financiers consolidés audités de notre société. Pour l'application de cette méthode, il faut exercer du jugement pour déterminer la probabilité d'utilisation des déductions, des crédits d'impôt et des pertes fiscales.

NOUVELLES NORMES COMPTABLES

Aucune des nouvelles modifications apportées aux IFRS n'a eu d'incidence sur notre société en 2020.

MODIFICATIONS FUTURES DE MÉTHODES COMPTABLES

Modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7 en ce qui concerne les informations à fournir

La réforme des taux interbancaires offerts (« TIO ») s'entend de la réforme à l'échelle mondiale des taux d'intérêt de référence, qui comprend le remplacement de TIO précisés par des taux de référence alternatifs. Il est actuellement prévu que le taux Secured Overnight Financing Rate (« SOFR ») remplacera le TIOL en dollars américains, que le taux Sterling Overnight Index Average (« SONIA ») remplacera le TIOL en livres sterling et que le taux en euros à court terme (« ESTR ») remplacera l'EURIBOR. La société a adopté le 1^{er} octobre 2019, soit avant la date d'entrée en vigueur obligatoire, les modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7 découlant de la réforme des taux d'intérêt de référence (« modifications issues de la phase I »), qui ont été publiées en septembre 2019. Les modifications issues de la phase I ont permis de dissiper les éléments d'incertitude qui auraient pu se présenter dans la préparation à la transition. Les modifications issues de la phase I ont été appliquées de manière rétrospective aux relations de couverture en vigueur au début de la période considérée ou désignées ultérieurement, et au montant cumulé dans la réserve de couverture de flux de trésorerie à cette date.

Les modifications issues de la phase I consentent une exception temporaire à l'application de certaines dispositions relatives à la comptabilité de couverture pour les relations de couverture de la société qui sont directement touchées par la réforme des TIO, soit principalement le TIOL en dollars américains, le TIOL en livres sterling et l'EURIBOR. Grâce à cette exception, la société ne devrait pas être tenue de mettre fin à des relations de couverture uniquement en raison de l'incertitude engendrée par la réforme des TIO. Au moment d'évaluer si une couverture sera hautement efficace de manière prospective, la société peut supposer que les taux d'intérêt de référence liés à ses couvertures ne sont généralement pas modifiés par la réforme des TIO. Ces exceptions cessent de s'appliquer à un élément couvert ou à un instrument de couverture, le cas échéant, dès que se présente l'une ou l'autre des situations suivantes : i) l'incertitude rattachée à la réforme des TIO est levée quant à l'échéance et au montant des flux de trésorerie futurs qui sont fondés sur un taux d'intérêt de référence et ii) la relation de couverture prend fin. Les modifications issues de la phase I n'ont aucune incidence sur la société puisqu'elles lui permettent de continuer d'utiliser la comptabilité de couverture pour ses relations de couverture désignées antérieurement.

Modifications d'IFRS 9, d'IAS 39, d'IFRS 7, d'IFRS 4 et d'IFRS 16 en ce qui concerne les informations à fournir

Le 27 août 2020, l'IASB a publié les modifications d'IFRS 9, d'IAS 39, d'IFRS 7, d'IFRS 4 et d'IFRS 16 découlant de la réforme des taux d'intérêt de référence (les « modifications issues de la phase II »), qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2021 et dont l'adoption anticipée est permise. Les modifications issues de la phase II offrent d'autres indications pour traiter de questions qui seront soulevées pendant la transition des taux d'intérêt de référence. Les modifications issues de la phase II se rapportent principalement à la modification des actifs financiers, des passifs financiers et des obligations locatives à l'égard desquels la base de détermination des flux de trésorerie contractuels change en raison de la réforme des TIO, permettant l'application prospective du taux d'intérêt de référence applicable et le recours à la comptabilité de couverture, et introduisant par le fait même une exception selon laquelle les modifications qui doivent être apportées à la désignation formelle et à la documentation des relations de couverture pour tenir compte des changements requis en vertu de la réforme des TIO n'entraînent pas la cessation de la comptabilité de couverture ou la désignation de nouvelles relations de couverture.

La société a effectué une évaluation et a mis en œuvre un plan de transition pour tenir compte des incidences et refléter les changements découlant des modifications aux modalités contractuelles des emprunts à taux variable et des swaps de taux d'intérêt indexés à des TIO, et de la mise à jour des désignations de ses couvertures. L'adoption ne devrait pas avoir d'incidence importante sur la présentation de l'information financière de la société.

Modifications d'IAS 1 – Présentation des états financiers (« IAS 1 »)

Les modifications apportées précisent la méthode de classement de la dette et des autres passifs à titre d'éléments courants ou non courants. Les modifications d'IAS 1 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. La société évalue actuellement l'incidence de ces modifications.

À l'heure actuelle, aucune des modifications futures qui seront apportées aux IFRS n'est susceptible d'avoir une incidence sur la société.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Après la clôture de l'exercice, la société, avec des partenaires institutionnels, s'est engagée à investir 411 milliards COP (111 millions \$) en vue d'acquérir un portefeuille hydroélectrique en Colombie d'une puissance de 40 MW. La clôture de la transaction devrait se faire au premier trimestre de 2021, sous réserve des conditions de clôture habituelles, et la participation de la société devrait s'élever à 24 %.

Après la clôture de l'exercice, la société, avec des partenaires institutionnels, s'est engagée à investir 153 milliards COP (41 millions \$) en vue d'acquérir un portefeuille de projets de développement d'énergie solaire en Colombie d'une puissance de 38 MW. La clôture de la transaction devrait se faire au premier trimestre de 2021, sous réserve des conditions de clôture habituelles, et la participation de la société devrait s'élever à 24 %.

PARTIE 9 – PRÉSENTATION AUX PARTIES PRENANTES ET MESURE DU RENDEMENT

PRÉSENTATION AU PUBLIC INVESTISSEUR

Production réelle

Pour les actifs acquis, cédés ou ayant commencé leurs activités commerciales au cours de l'exercice, la production présentée est calculée à partir de la date d'acquisition, de la cession ou du début des activités commerciales et n'est pas annualisée. La production sur une base comparable se rapporte à la production générée par des actifs qui étaient détenus au cours des deux périodes présentées. Pour ce qui est de la Colombie, la production inclut les centrales hydroélectriques et les centrales de cogénération. Le secteur « Transition énergétique » comprend la production des centrales de production décentralisée, d'accumulation par pompage, de cogénération en Amérique du Nord et des centrales alimentées à la biomasse au Brésil.

Le risque d'une production insuffisante au Brésil continue d'être réduit au minimum grâce à notre participation à un programme d'équilibrage hydrologique administré par le gouvernement brésilien. Ce programme atténue le risque hydrologique en garantissant à tous les participants qu'ils recevront, à un certain moment, une quantité d'énergie assurée, quel que soit le volume d'énergie réel produit. Le programme répartit le total de l'énergie générée en transférant les surplus des centrales ayant généré un excédent à celles qui génèrent moins que leur énergie assurée. De temps à autre, un faible taux de précipitations dans le réseau du pays pourrait entraîner une diminution temporaire de la production disponible à la vente. Quand une telle situation se produit, nous nous attendons à ce qu'une proportion plus élevée de production thermique soit nécessaire pour équilibrer l'offre et la demande au pays, ce qui pourrait faire augmenter les prix du marché au comptant dans leur ensemble.

Conventions de vote avec des sociétés affiliées

Notre société a conclu des conventions de vote avec Brookfield et Énergie Brookfield en vertu desquelles notre société a pris le contrôle des entités qui détiennent certaines centrales de production d'énergie renouvelable aux États-Unis et au Brésil ainsi que de TerraForm Power. Notre société a également conclu une convention de vote avec ses partenaires du consortium dans le cadre des activités en Colombie. Ces conventions de vote confèrent à notre société le droit de donner des directives dans le cadre de l'élection des membres du conseil d'administration des entités concernées, entre autres, et, par conséquent, le contrôle de ces entités. Ainsi, notre société inclut les comptes de ces entités dans son périmètre de consolidation.

En ce qui concerne les entités auparavant contrôlées par Brookfield Asset Management, les conventions de vote conclues ne représentent pas un regroupement d'entreprises comme l'entend IFRS 3, étant donné que Brookfield Asset Management contrôle in fine toutes ces entreprises regroupées tant avant qu'après la réalisation de ces transactions. Notre société comptabilise ces transactions visant des entités sous contrôle commun, de la même façon qu'une fusion d'intérêts communs selon laquelle il faut présenter l'information financière antérieure aux conventions de vote comme si les entités n'en avaient toujours formé qu'une seule. Pour connaître notre méthode comptable quant aux transactions sous contrôle commun, se reporter à la note 1 t) ii), « Jugements critiques dans l'application des méthodes comptables – Transactions sous contrôle commun », des états financiers consolidés annuels audités.

MESURE DU RENDEMENT

Informations sectorielles

Nos activités sont segmentées par 1) hydroélectricité, 2) énergie éolienne, 3) énergie solaire, 4) transition énergétique (production décentralisée, accumulation par pompage, cogénération et biomasse) et 5) siège social. Cette segmentation permet de mieux refléter la façon dont le principal décideur opérationnel analyse les résultats, gère les activités et affecte les ressources.

Les rapports présentés au principal décideur opérationnel ont été révisés au cours de l'exercice pour tenir compte des activités du secteur transition énergétique de la société. Le secteur transition énergétique se compose d'un portefeuille d'actifs multitechnologiques et de placements sur lequel repose la stratégie globale de décarbonation des réseaux d'électricité partout dans le monde. L'information financière des secteurs opérationnels des périodes précédentes a été retraitée pour présenter les résultats correspondant au secteur transition énergétique.

Nous présentons nos résultats et les informations sectorielles des périodes antérieures selon ces secteurs. Se reporter à la note 5, « Informations sectorielles », de nos états financiers consolidés annuels audités.

L'un de nos principaux objectifs est de dégager des flux de trésorerie stables et croissants tout en réduisant au minimum le risque pour toutes les parties prenantes. Nous surveillons notre rendement à cet égard au moyen de trois mesures clés : i) le résultat net; ii) le résultat avant intérêts, impôts sur le résultat et amortissements ajusté (« BAIIA ajusté »); iii) les fonds provenant des activités.

Il est important de souligner que le BAIIA ajusté et les fonds provenant des activités sont des mesures qui n'ont pas de définition normalisée prescrite par les IFRS; il est donc peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés et en tant qu'outils d'analyse, elles comportent des limites. Nous fournissons ci-après de l'information supplémentaire sur la façon dont nous calculons le BAIIA ajusté et les fonds provenant des activités. Nous fournissons également le rapprochement du résultat net. Se reporter à la « Partie 4 – Revue du rendement financier selon des données au prorata – Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS » et à la « Partie 6 – Principales informations annuelles et trimestrielles – Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS ».

Informations au prorata

Les rapports présentés au principal décideur opérationnel sur les mesures utilisées pour évaluer le rendement et affecter les ressources sont présentés au prorata. Au prorata, les informations reflètent la quote-part de notre société dans des centrales qu'elle inclut dans son périmètre de consolidation ou comptabilise selon la méthode de la mise en équivalence et pour lesquelles elle détient le contrôle ou exerce une influence notable ou un contrôle conjoint sur la participation. Les informations au prorata offrent aux actionnaires une perspective que le principal décideur opérationnel considère comme importante au moment d'effectuer des analyses internes et de prendre des décisions stratégiques et opérationnelles. Le principal décideur opérationnel est également d'avis que les informations au prorata permettent aux investisseurs de comprendre l'incidence des décisions qu'il prend et des résultats financiers attribuables aux actionnaires.

Les informations financières au prorata ne sont pas présentées et ne sont pas destinées à être présentées conformément aux IFRS. Les tableaux présentant un rapprochement des données conformes aux IFRS et de celles présentées au prorata ont été fournis. Par secteur, les postes produits, autres produits, coûts d'exploitation directs, charge d'intérêts, charge d'amortissement, impôts exigible et différé et divers sont des éléments qui différeront des résultats présentés selon les IFRS puisqu'ils 1) comprennent la quote-part de notre société des résultats des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence répartie entre tous les éléments mentionnés précédemment et 2) ne tiennent pas compte de la quote-part des résultats des participations consolidées que nous ne détenons pas et qui est répartie entre les éléments mentionnés précédemment.

En tant qu'outil analytique, la présentation des résultats au prorata comporte des limites, notamment :

- les montants présentés dans les postes distincts sont obtenus en fonction du pourcentage global de la participation financière et ne sont pas nécessairement représentatifs du droit à l'égard des actifs et des passifs ou des produits et des charges;
- les autres sociétés n'utilisent pas nécessairement la même méthode que nous pour calculer leurs résultats au prorata.

En raison de ces limites, notre information financière au prorata ne doit pas être considérée distinctement de nos états financiers préparés conformément aux IFRS ou s'y substituer.

Notre société n'exerce pas de contrôle sur les entités qui ne font pas partie de son périmètre de consolidation; par conséquent, celles-ci ont été présentées comme des participations comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence dans ses états financiers. La présentation des actifs et des passifs ainsi que des produits et des charges ne signifie pas que notre société dispose d'un quelconque droit sur ces éléments, et le retrait des montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle de ses états financiers ne porte pas atteinte aux droits de notre société sur ces éléments ni n'annule son exposition à ceux-ci.

Sauf indication contraire, l'information à l'égard de la puissance en mégawatts (« MW ») attribuable aux centrales de notre société, y compris les actifs en développement, est présentée sur une base consolidée, notamment aussi dans le cas des centrales dont notre société détient le contrôle ou exerce un contrôle conjoint sur la centrale en question.

Résultat net

Le résultat net est calculé selon les IFRS.

Le résultat net est une mesure importante de rentabilité, notamment parce qu'il a une définition normalisée conformément aux IFRS. Selon les IFRS, la présentation du résultat net pour notre société donne souvent lieu à la comptabilisation d'une perte même si les flux de trésorerie sous-jacents générés par les actifs sont appuyés par des marges élevées et des conventions d'achat d'électricité à long terme stables. Cela ressort du fait que selon les règles de comptabilisation, nous devons comptabiliser un niveau d'amortissement à l'égard de nos actifs beaucoup plus élevé que nos dépenses d'investissement de maintien.

BAIIA ajusté

Le BAIIA ajusté est une mesure non conforme aux IFRS utilisée par les investisseurs pour analyser le rendement d'exploitation des entreprises.

Notre société se sert du BAIIA ajusté pour évaluer son rendement avant l'incidence de la charge d'intérêts, de l'impôt sur le résultat, de la charge d'amortissement, des coûts de service de gestion, des participations ne donnant pas le contrôle, du profit latent ou de la perte latente sur les instruments financiers, des résultats sans effet de trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence ainsi que d'autres éléments généralement ponctuels. Notre société fait des ajustements en fonction de ces facteurs, puisqu'ils peuvent être hors trésorerie, inhabituels ou ne pas faire partie des facteurs utilisés par la direction pour évaluer le rendement d'exploitation. Notre société tient compte des profits et des pertes réalisés à la cession d'actifs que nous ne prévoyons pas détenir à long terme dans le calcul du BAIIA ajusté afin de fournir des informations supplémentaires à l'égard du rendement réalisé cumulatif des placements, y compris tout ajustement de la juste valeur latente qui a été comptabilisé dans les capitaux propres, mais qui n'est pas reflété dans le BAIIA ajusté de la période considérée.

Notre société estime que la présentation de cette mesure facilitera l'évaluation par l'investisseur de notre rendement financier et de notre rendement d'exploitation sur une base attribuable.

Fonds provenant des activités

Les fonds provenant des activités représentent une mesure non conforme aux IFRS utilisée par les investisseurs pour analyser le résultat d'exploitation net avant l'incidence de certains éléments variables qui n'ont en général aucune incidence financière ou des éléments qui ne sont pas directement liés au rendement de la société.

Notre société utilise les fonds provenant des activités pour évaluer son rendement avant l'incidence de certains éléments ayant un effet de trésorerie (p. ex. les coûts d'acquisition et d'autres éléments généralement ponctuels ayant un effet de trésorerie) et de certains éléments sans effet de trésorerie (p. ex. l'impôt différé, la charge d'amortissement, la composante hors trésorerie des participations ne donnant pas le contrôle, le profit ou la perte sur les instruments financiers, les résultats sans effet de trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et d'autres éléments sans effet de trésorerie), ces éléments n'étant pas représentatifs du rendement des activités sous-jacentes. Pour nos états financiers consolidés annuels audités, nous utilisons le modèle de la réévaluation conformément à IAS 16, *Immobilisations corporelles*, selon lequel l'amortissement est établi à partir d'un montant réévalué, ce qui réduit le caractère comparable avec nos pairs qui ne présentent pas leurs résultats selon les IFRS publiées par l'IASB ou qui n'ont pas adopté le modèle de la réévaluation pour évaluer les immobilisations corporelles. Nous ajoutons l'impôt différé, car, à notre avis, cet élément ne reflète pas la valeur actualisée des obligations fiscales réelles que nous prévoyons engager sur un horizon à long terme.

Notre société estime que cette analyse et la présentation des fonds provenant des activités permettront à l'investisseur de mieux comprendre le rendement des activités.

Les fonds provenant des activités ne sont pas représentatifs des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ou des résultats d'exploitation établis conformément aux IFRS. En outre, cette mesure n'est pas utilisée par le principal décideur opérationnel pour évaluer les liquidités de notre société.

Dettes au prorata

La dette au prorata est présentée en fonction de la quote-part des obligations relatives aux emprunts liés aux participations de notre société dans diverses entreprises comprises dans le portefeuille. Les informations financières au prorata ne sont pas présentées et ne sont pas destinées à être présentées conformément aux IFRS. La dette au prorata est présentée parce que la direction est d'avis qu'elle aide les investisseurs et les analystes à estimer la performance globale et à comprendre l'endettement lié spécifiquement à la quote-part revenant à notre société de son capital investi dans un placement donné. Analysée avec le BAIIA ajusté au prorata, la dette au prorata devrait fournir de l'information utile quant à la façon dont notre société a financé les actifs de ses activités. La direction est d'avis que l'information financière au prorata, lorsqu'elle est lue avec les résultats présentés selon les IFRS de notre société, y compris la dette consolidée, offre une évaluation plus utile de la performance des activités de notre société et de la gestion du capital. En tant qu'outil analytique, la présentation de la dette au prorata comporte des limites, notamment :

En tant qu'outil analytique, la présentation des résultats au prorata comporte des limites, notamment :

- Les montants de la dette au prorata ne représentent pas l'obligation consolidée relative à la dette sous-jacente d'un placement consolidé. Si un projet donné ne génère pas des flux de trésorerie suffisants pour régler l'intégralité des paiements liés à la dette connexe, la direction peut décider, à sa discrétion, de régler l'insuffisance au moyen d'une injection de capitaux à Brookfield Renewable Corporation en vue d'éviter un manquement à l'obligation. Une telle insuffisance pourrait ne pas être apparente ou ne pas être équivalente à l'écart entre le BAIIA ajusté au prorata global de l'ensemble des placements compris dans le portefeuille de notre société et la dette au prorata globale de l'ensemble des placements compris dans le portefeuille de notre société.
- Les autres sociétés n'utilisent pas nécessairement la même méthode pour calculer la dette au prorata.

En raison de ces limites, l'information financière au prorata de notre société ne doit pas être considérée distinctement des états financiers de notre société préparés conformément aux IFRS ou s'y substituer.

PARTIE 10 – MISE EN GARDE

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport renferme de l'information et des énoncés prospectifs, au sens prescrit par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières ainsi que des énoncés prospectifs, au sens prescrit par l'article 27A de la loi américaine Securities Act of 1933 et l'article 21E de la loi américaine Securities Exchange Act of 1934, dans leur version modifiée respective, ainsi que par les règles d'exonération de la loi américaine Private Securities Litigation Reform Act of 1995 et par toute autre réglementation canadienne sur les valeurs mobilières, concernant les activités et l'exploitation d'Énergie Brookfield. Les énoncés prospectifs peuvent comprendre des estimations, des plans, des attentes, des opinions, des prévisions, des projections, des directives ou d'autres énoncés qui ne sont pas des énoncés de fait. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport comprennent, sans toutefois s'y limiter, la qualité des actifs d'Énergie Brookfield et la résistance des flux de trésorerie qu'ils généreront, notre performance financière prévue, la future mise en service d'actifs, le portefeuille sous contrat, la diversification des technologies, les occasions d'acquisition, la conclusion prévue d'acquisitions et de cessions, l'évolution des prix de l'énergie et de la demande d'électricité, la reprise économique, l'atteinte de la production moyenne à long terme, les coûts de développement de projets et de dépenses d'investissement, la diversification de la base d'actionnaires, les politiques relatives à l'énergie, la croissance économique, le potentiel de croissance de la catégorie d'actifs d'énergie renouvelable, nos perspectives de croissance future et notre profil de distribution, notre accès aux capitaux ainsi que les dividendes et distributions futurs versés aux porteurs de parts de société en commandite et d'actions échangeables de BEPC. Dans certains cas, les énoncés prospectifs peuvent être décelés par l'utilisation de mots comme « prévoit », « s'attend à », « cherche à », « planifie », « estime », « prévoit », « vise », « a l'intention de », « anticipe », ou encore de dérivés de ces mots et expressions ou d'énoncés selon lesquels certains événements, mesures ou résultats « peuvent », « pourront » ou « pourraient » respectivement se produire, avoir lieu ou être atteints, ou se produiront, auront lieu ou seront atteints. Bien que nous croyions que les résultats, le rendement et les réalisations futurs prévus expressément ou implicitement par les énoncés prospectifs et les informations figurant dans le présent rapport soient fondés sur des hypothèses et des attentes raisonnables, nous ne pouvons garantir que ces attentes se matérialiseront. Le lecteur ne devrait pas accorder une confiance induite à ces informations et énoncés prospectifs, puisqu'ils comportent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs connus et inconnus par suite desquels les résultats, le rendement ou les réalisations réels peuvent différer de façon importante des résultats, du rendement ou des réalisations futurs prévus que ces informations et énoncés prospectifs expriment ou laissent entendre.

Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux prévus ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs comprennent notamment l'historique limité des activités d'exploitation de BEPC; les changements dans les conditions hydrologiques aux centrales hydroélectriques de notre groupe, dans le régime des vents aux installations d'énergie éolienne de notre groupe, dans le rayonnement solaire aux centrales d'énergie solaire de notre groupe ou dans les conditions météorologiques en général, en raison, entre autres, des changements climatiques, à n'importe laquelle des centrales de notre groupe; la volatilité de l'offre et de la demande sur les marchés de l'énergie; l'incapacité de notre groupe à renégocier ou à remplacer, suivant des modalités semblables, les conventions d'achat d'électricité qui viennent à échéance; l'augmentation des redevances d'utilisation d'énergie hydraulique (ou frais semblables) ou les changements apportés à la réglementation visant l'approvisionnement en eau; les avancées technologiques pouvant entraver ou éliminer l'avantage concurrentiel de nos projets; l'augmentation de la production ne faisant pas l'objet d'engagements contractuels dans le portefeuille de notre groupe; les risques généraux liés au secteur qui portent sur les marchés de l'électricité dans lesquels notre groupe exerce ses activités; la fin du système d'équilibrage du MRE au Brésil ou tout changement de celui-ci; la réglementation accrue à laquelle les activités de notre groupe sont assujetties; l'incapacité de renouveler les contrats, les concessions et les permis à l'échéance ou l'incapacité de les remplacer par des contrats, des concessions et des permis suivant des modalités semblables; le fait que les droits de titulaires de privilèges et de domaines à bail sont supérieurs aux droits qui sont accordés à notre groupe pourrait nuire à ses droits immobiliers relativement aux installations d'énergie renouvelable éolienne et solaire de notre groupe; les augmentations des coûts d'exploitation des centrales de notre groupe; l'incapacité de notre groupe de respecter les conditions des permis gouvernementaux ou de conserver de tel permis; les pannes d'équipement, y compris celles relatives aux éoliennes et aux panneaux solaires; les ruptures de barrage et le coût et les responsabilités éventuelles liés à ces ruptures; les cas de force majeure, les pertes non assurables et la hausse du coût des primes d'assurance; l'évolution défavorable des taux de change et l'incapacité de notre groupe à gérer efficacement l'exposition aux monnaies étrangères; la disponibilité et l'accès aux installations d'interconnexion et aux réseaux de transport; les risques liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement; les

risques liés à la commercialisation de l'énergie; le non-respect par les contreparties aux contrats de notre groupe de leurs obligations; le temps et l'argent consacrés à l'exécution de contrats à l'endroit de contreparties défaillantes et l'incertitude de l'issue de telles démarches; la possibilité que les activités de notre groupe soient touchées par des collectivités locales; les cas de fraude, de subornation ou de corruption, d'autres actes illégaux, les procédés ou les systèmes internes inadéquats ou défaillants; l'acquisition par notre groupe de sociétés en difficultés financières qui pourraient assujettir notre groupe à des risques accrus, y compris devoir engager des honoraires juridiques supplémentaires et d'autres frais; la dépendance de notre groupe envers des systèmes opérationnels informatisés, qui pourrait exposer notre groupe à des cyberattaques; le fait que les technologies récemment mises au point dans lesquelles notre groupe investit ne donnent pas les résultats escomptés; les conflits de travail et les conventions collectives défavorables sur le plan économique; l'incapacité de notre groupe à financer ses activités en raison de la conjoncture des marchés financiers; les restrictions opérationnelles et financières qui sont imposées à notre groupe par les ententes relatives à ses prêts, à ses dettes et à ses sûretés; la révision des cotes de crédit de notre groupe; l'incapacité de notre groupe à repérer des occasions d'investissement suffisantes et à réaliser les transactions; la croissance du portefeuille de notre groupe et l'incapacité de notre groupe à réaliser les avantages anticipés de ses opérations ou de nos acquisitions; l'incapacité de notre groupe de développer des projets nouveaux ou de trouver de nouveaux emplacements appropriés pour le développement de projets nouveaux; les retards, les dépassements de coûts et d'autres problèmes associés à la construction et à l'exploitation de nos installations de production et les risques liés aux arrangements que notre groupe conclut avec les collectivités et les entrepreneurs; la décision de Brookfield Asset Management de ne pas trouver des occasions d'acquisition pour notre groupe, et le manque d'accès de notre groupe à toutes les acquisitions d'énergie renouvelable répertoriées par Brookfield Asset Management, y compris en raison de conflits d'intérêts; le fait que notre groupe n'a pas le contrôle sur toutes ses activités et sur tous nos investissements; l'instabilité politique ou les changements dans les politiques du gouvernement; la possibilité que notre groupe doive se soumettre à des lois ou à des règlements étrangers par suite de l'acquisition et de la mise en valeur future de projets dans de nouveaux marchés; les changements apportés aux politiques gouvernementales prévoyant des mesures incitatives en matière d'énergies renouvelables; une baisse de la valeur des placements de notre groupe dans des titres, y compris dans des titres d'autres sociétés émis dans le public; nous ne sommes pas soumis aux mêmes obligations d'information financière qu'un émetteur américain aux États-Unis; une séparation entre la participation financière et le contrôle dans la structure organisationnelle de notre groupe; les ventes et émissions futures de nos parts de BEP, parts privilégiées ou titres échangeables contre des parts de BEP, y compris contre des actions échangeables de BEPC, ou la perception de ces ventes ou de ces émissions, pourraient faire chuter le cours des parts de BEP ou des actions échangeables de BEPC; la création d'une dette à multiples paliers dans la structure organisationnelle de notre groupe; le fait d'être considérés comme une « société de placement » en vertu de la loi américaine Investment Company Act of 1940; l'efficacité des contrôles internes de notre groupe à l'égard de l'information financière; la dépendance de notre groupe envers Brookfield Asset Management et l'importante influence de celle-ci sur notre groupe; le départ de certains ou de tous les professionnels principaux de Brookfield Asset Management; le manque de moyens distincts de notre groupe de générer des revenus; les changements dans la façon dont Brookfield Asset Management choisit de détenir ses participations de propriété dans notre groupe; le fait que Brookfield Asset Management agisse d'une façon qui ne soit pas dans l'intérêt de notre groupe ou de nos porteurs d'actions; la gravité, la durée et la propagation de la COVID-19 ainsi que les impacts directs et indirects que peut avoir le virus; l'impact plus vaste des changements climatiques; la défaillance des systèmes technologiques de notre groupe; le fait d'être partie à des litiges et autres différends et de faire l'objet d'enquêtes par des organismes réglementaires et gouvernementaux; les variations du cours des parts de BEP et des actions échangeables de BEPC; le rachat d'actions échangeables de BEPC par BEPC à tout moment ou sur préavis du porteur des actions de catégorie B de BEPC ainsi que les autres facteurs décrits dans notre rapport annuel sur formulaire 20-F.

Le lecteur est prévenu que la liste de facteurs importants qui précède pouvant avoir une incidence sur les résultats futurs n'est pas exhaustive. Ces énoncés prospectifs représentent nos points de vue à la date du présent rapport, et il ne faut pas estimer qu'ils représentent nos points de vue à compter de toute date postérieure à celle-ci. Même si nous prévoyons que des événements et faits nouveaux postérieurs à la date de clôture pourraient modifier ces points de vue, nous rejetons toute obligation de mettre à jour ces déclarations prospectives, sauf lorsque nous y sommes tenus par la loi. Pour de plus amples renseignements sur ces risques connus et inconnus, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » dans notre rapport annuel sur formulaire 20-F et tout autre risque et facteur décrits dans ce formulaire.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

*Le présent rapport comprend des références au BAIIA ajusté et aux fonds provenant des activités qui ne sont pas des principes comptables généralement reconnus selon les IFRS et peuvent, par conséquent, avoir une définition différente de celles utilisées par d'autres entités. Plus particulièrement, notre définition des fonds provenant des activités peut être différente des définitions utilisées par d'autres sociétés ainsi que de la définition des fonds provenant des activités utilisée par l'Association des biens immobiliers du Canada (« **REALPAC** ») et la National Association of Real Estate Investment Trusts, Inc. (« **NAREIT** »), entre autres parce que la définition de la NAREIT est fondée sur les PCGR des États-Unis et non sur les IFRS. Nous croyons que le BAIIA ajusté ou les fonds provenant des activités constituent des mesures complémentaires utiles pour les investisseurs pour évaluer notre rendement financier. Aucune de ces mesures ne doit être considérée comme l'unique mesure de notre rendement, ni être considérée distinctement de l'analyse de nos états financiers préparés conformément aux IFRS ou s'y substituer. Ces mesures non conformes aux IFRS reflètent la façon dont nous gérons les affaires et, à notre avis, permettent au lecteur de mieux les comprendre.*

Notre rapport de gestion présente des rapprochements du BAIIA ajusté et des fonds provenant des activités avec le résultat net. Nous présentons également, à la note 5, « Informations sectorielles », des états financiers consolidés annuels audités, un rapprochement du BAIIA ajusté et des fonds provenant des activités par rapport au résultat net.

RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT INDÉPENDANT

Au conseil d'administration et aux actionnaires de Brookfield Renewable Corporation

Opinion sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états consolidés de la situation financière ci-joints de Brookfield Renewable Corporation (la « société »), aux 31 décembre 2020 et 2019, et des comptes consolidés de résultat, des états consolidés du résultat global, des états consolidés des variations des capitaux propres et des tableaux consolidés des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 décembre 2020, ainsi que des notes annexes (collectivement, les « états financiers consolidés »).

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société aux 31 décembre 2020 et 2019, de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 décembre 2020, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board.

Changement concernant l'entité présentant l'information financière

Comme il est mentionné à la note 1 b) et c) des états financiers consolidés, la société, aux termes de la méthode de la mise en commun d'intérêts, a présenté de façon rétrospective les transactions sous contrôle commun découlant de l'acquisition des activités aux États-Unis, en Colombie et au Brésil de Brookfield Renewable Partners L.P. et de l'acquisition de TerraForm Power, qui ont été réalisées respectivement le 30 juillet 2020 et le 31 juillet 2020.

Adoption de nouvelles normes comptables

Comme il est mentionné à la note 1 j) des états financiers consolidés, la société a changé sa méthode de comptabilisation des contrats de location en 2019 en raison de l'adoption d'IFRS 16, *Contrats de location*.

Fondement de l'opinion

La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés de la société, sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis (« PCAOB ») et sommes tenus d'être indépendants de la société conformément aux lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits conformément aux normes du PCAOB. Ces normes exigent que nous planifions et exécutions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. La société n'est pas tenue de faire effectuer un audit de son contrôle interne à l'égard de l'information financière et nous n'avons pas eu pour mission d'effectuer un tel audit. Dans le cadre de nos audits, nous devons acquérir une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, mais pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société. Par conséquent, nous n'exprimons pas d'opinion à cet égard. Nos audits comprennent la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et la mise en œuvre de procédures pour répondre à ces risques. Ces procédures comprennent le contrôle par sondages d'éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Nos audits comportaient également l'appréciation des méthodes comptables retenues et des estimations importantes faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Nous estimons que nos audits constituent un fondement raisonnable à la formulation de notre opinion.

Questions critiques de l'audit

Les questions critiques de l'audit ci-dessous sont des questions relevées au cours de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée qui ont été ou doivent être communiquées au comité d'audit et qui 1) se rapportent à des comptes ou à des informations à fournir qui sont significatifs par rapport aux états financiers consolidés et 2) requièrent des jugements particulièrement difficiles, subjectifs ou complexes de notre part. La communication des questions critiques de l'audit ne modifie en rien notre opinion sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble et ne signifie pas que nous exprimons des opinions distinctes sur les questions critiques de l'audit ou sur les comptes ou les informations fournies connexes.

Réévaluation des actifs de production d'énergie

Description de la question

La société évalue les actifs de production d'énergie (classés à titre d'immobilisations corporelles) selon le modèle de réévaluation d'IAS 16, *Immobilisations corporelles*. Au 31 décembre 2020, le montant des immobilisations corporelles présenté au bilan consolidé s'élevait à 36 097 millions \$. Le montant des réévaluations au titre des immobilisations corporelles comptabilisé à l'état consolidé du résultat global totalisait un profit de 3 674 millions \$, tandis qu'une perte totale de (61) millions \$ a été comptabilisée au compte consolidé de résultat pour l'exercice 2020. Comme il est mentionné aux alinéas i), t)(i) et v)(iii) de la note 1 et à la note 10, « Immobilisations corporelles à la juste valeur », des états financiers consolidés, l'évaluation des estimations et des hypothèses quant au rendement futur des actifs de production d'énergie fait l'objet d'estimations et de jugements importants de la part de la direction.

La direction adopte une approche binaire comportant un modèle d'analyse des flux de trésorerie actualisés ainsi qu'une évaluation du marché pour établir la juste valeur des actifs de production d'énergie de la société. Les modèles d'analyse des flux de trésorerie actualisés comportent les principales hypothèses suivantes : les prix futurs de l'électricité, le taux d'actualisation, la production moyenne à long terme prévue ainsi que les charges d'exploitation et les dépenses d'investissement estimées.

L'audit de l'évaluation des actifs de production d'énergie est complexe et a nécessité la participation de spécialistes en raison de la nature des principales hypothèses décrites ci-dessus, qui reposent sur une grande part de jugement. Des changements apportés à ces hypothèses pourraient avoir une incidence importante sur la juste valeur des actifs de production d'énergie.

Façon dont nous avons traité la question dans le cadre de l'audit

Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles sur les procédés de la direction pour établir la juste valeur des actifs de production d'énergie. Nous avons testé les contrôles sur la revue par la direction des modèles d'évaluation, y compris les contrôles sur la revue et l'approbation de toutes les principales hypothèses.

Pour tester la juste valeur des actifs de production d'énergie, nos procédures d'audit ont compris, entre autres, l'évaluation de la méthode d'évaluation appliquée par la société, des principales hypothèses utilisées ainsi que des tests de l'exhaustivité et de l'exactitude des données sous-jacentes des principales hypothèses. Pour chaque actif de production d'énergie, nous avons analysé les principaux facteurs de changement de la juste valeur, y compris les prix futurs de l'électricité et les taux d'actualisation. Avec le soutien de nos spécialistes en évaluation, nous avons examiné l'analyse de l'évaluation effectuée par la direction et apprécié les estimations des prix futurs de l'électricité en fonction de prix à plus court terme cotés par des courtiers et de prévisions à plus long terme du marché formulées par la direction selon la région et l'actif de production d'énergie. Nous avons également fait appel à nos spécialistes en évaluation dans le cadre de l'appréciation des taux d'actualisation, laquelle a pris en considération les taux d'intérêt de référence, l'emplacement géographique, le type de technologie et le fait que l'actif est visé ou non par un contrat.

Pour un échantillon d'actifs de production d'énergie, nous avons mis en œuvre des procédures d'audit qui ont compris, entre autres, le rapprochement du prix contractuel de l'électricité avec les conventions d'achat d'électricité conclues et l'appréciation de la production moyenne à long terme prévue en corroborant les informations avec des rapports techniques fournis par des tiers et les tendances historiques. En outre, nous avons évalué les charges d'exploitation et les dépenses d'investissement estimées par comparaison avec les données historiques et les données d'un tiers pour des actifs sélectionnés et nous avons testé l'exactitude arithmétique du modèle de la juste valeur. Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, nous avons également réalisé, pour les mêmes échantillons, une analyse de sensibilité sur les prix futurs de l'électricité et les taux d'actualisation afin d'évaluer la juste valeur des actifs de production d'énergie. Nous avons aussi évalué les justes valeurs au moyen d'autres données du marché en comparant l'ensemble du portefeuille à des opérations semblables récentes ainsi qu'en calculant les multiples des produits et du BAIIA d'un échantillon d'actifs de production d'énergie et en les comparant aux multiples de sociétés ouvertes comparables.

De plus, nous avons apprécié le caractère adéquat des informations fournies par la société sur les principales hypothèses et l'analyse de sensibilité à l'égard de la juste valeur des actifs de production d'énergie.

Acquisition importante

Description de la question

Au cours de 2020, la société a conclu l'acquisition d'un portefeuille de centrales d'énergie solaire en Espagne pour une contrepartie totale de 121 millions \$. Comme il est mentionné à l'alinéa p) de la note 1 et à la note 3, ce regroupement d'entreprises est comptabilisé selon la méthode de l'acquisition et les résultats d'exploitation ont été inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date d'acquisition.

L'audit de l'acquisition susmentionnée est complexe en raison des estimations importantes qui sont nécessaires pour établir la juste valeur des actifs de production d'énergie acquis. Les hypothèses importantes comprennent le coût de remplacement par mégawatt, les taux d'actualisation, les prix futurs de l'énergie sur le marché réglementé et le volume de production futur estimé. Ces hypothèses sont prospectives et pourraient être touchées par les conditions économiques et les conditions du marché futures.

Façon dont nous avons traité la question dans le cadre de l'audit

Pour tester la juste valeur des actifs de production d'énergie, nos procédures d'audit ont compris, entre autres, l'évaluation des principales hypothèses susmentionnées et des tests de l'exhaustivité et de l'exactitude des données sous-jacentes. Par exemple, nous avons évalué les flux de trésorerie estimés en comparant le volume de production estimé à des rapports techniques fournis par des tiers et aux hypothèses relatives à la production utilisées pour les autres actifs dans le portefeuille de la société de la région, ainsi qu'en comparant le prix de l'énergie à terme aux tarifs réglementés. Nous avons fait appel à nos spécialistes en évaluation pour nous aider à évaluer les méthodes d'évaluation et les principales hypothèses, y compris celles ayant trait au coût de remplacement et aux taux d'actualisation, utilisées dans les modèles de la société.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Nous agissons en tant qu'auditeur de la société depuis 2020.

Toronto, Canada
Le 26 février 2021

BROOKFIELD RENEWABLE CORPORATION

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AUX 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIONS)

Actif

Actifs courants

Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	18	355 \$	304 \$
Liquidités soumises à restrictions	19	154	161
Créances clients et autres actifs courants	20	623	675
Actifs liés à des instruments financiers	4	40	41
Montants à recevoir de parties liées	26	412	182

1 584 **1 363**

Actifs liés à des instruments financiers.....	4	68	59
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....	17	372	360
Immobilisations corporelles à la juste valeur	10	36 097	32 647
Immobilisations incorporelles.....	11	233	241
Goodwill	15	970	949
Actifs d'impôt différé	9	40	4
Autres actifs non courants.....	21	109	134

Total de l'actif **39 473 \$** **35 757 \$**

Passif

Passifs courants

Dettes fournisseurs et autres créditeurs.....	22	450 \$	443 \$
Passifs liés à des instruments financiers.....	4	198	125
Montants à payer à des parties liées	26	694	201
Emprunts sans recours	12	886	605
Provisions	23, 25	292	50
Actions échangeables de BEPC et actions de catégorie B.....	14	7 430	—

9 950 **1 424**

Passifs liés à des instruments financiers.....	4	498	444
Emprunts sans recours	12	11 936	11 353
Passifs d'impôt différé.....	9	4 200	3 590
Provisions	23, 25	633	525
Autres passifs non courants	24	531	547

Capitaux propres

Participations ne donnant pas le contrôle

Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation	13	10 290	10 258
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille détenue par Énergie Brookfield.....	13	258	268
La société en commandite.....		1 177	7 348

Total des capitaux propres **11 725 \$** **17 874 \$**

Total du passif et des capitaux propres **39 473 \$** **35 757 \$**

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Approuvé au nom de Brookfield Renewable Corporation :



Patricia Zuccotti
Administratrice



David Mann
Administrateur

BROOKFIELD RENEWABLE CORPORATION

COMPTES CONSOLIDÉS DE RÉSULTAT

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIONS)

	Notes	2020	2019	2018
Produits.....	26	3 087 \$	3 226 \$	2 979 \$
Autres produits		99	79	41
Coûts d'exploitation directs	6	(1 061)	(1 053)	(1 053)
Coûts de service de gestion.....	26	(152)	(109)	(71)
Charge d'intérêts.....	12	(816)	(701)	(670)
Quote-part des résultats découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....	17	(4)	12	17
Change et profit sur les instruments financiers	4	74	5	57
Charge d'amortissement	10	(1 065)	(983)	(862)
Divers	7	(493)	(197)	(172)
Réévaluation des actions échangeables de BEPC et des actions de catégorie B.....	14	(2 561)	—	—
(Charge) recouvrement d'impôt				
Exigible.....	9	(61)	(64)	(28)
Différé	9	134	(3)	340
		73	(67)	312
Résultat net		(2 819) \$	212 \$	578 \$
Résultat net attribuable aux éléments suivants :				
Participations ne donnant pas le contrôle				
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation.....	13	(92) \$	36 \$	502 \$
Participation de commandité dans une filiale société de portefeuille détenue par la société en commandite.....	13	11	11	4
La société en commandite.....		(2 738)	165	72
		(2 819) \$	212 \$	578 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

BROOKFIELD RENEWABLE CORPORATION

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIONS)

	Notes	2020	2019	2018
Résultat net		(2 819) \$	212 \$	578 \$
Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat net				
Réévaluation des immobilisations corporelles	10	3 674	1 921	4 608
Écart actuariel sur les régimes à prestations définies.....		(1)	(8)	6
Impôt différé sur les éléments ci-dessus	9	(828)	(388)	(1 037)
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	17	26	51	97
Total des éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net		2 871	1 576	3 674
Autres éléments du résultat global qui seront reclassés en résultat net...				
Écart de conversion	8	(692)	(138)	(664)
Pertes de l'exercice sur les instruments financiers désignés comme couvertures de flux de trésorerie	4	(22)	(7)	(16)
Profit latent sur les swaps de change – couverture d'un investissement net.....	4	6	14	15
Ajustements pour reclassement de montants comptabilisés en résultat net	4	(44)	(3)	20
Impôt différé sur les éléments ci-dessus	9	10	5	(2)
Total des éléments qui pourraient être reclassés en résultat net à une date ultérieure		(742)	(129)	(647)
Autres éléments du résultat global.....		2 129	1 447	3 027
Résultat global		(690) \$	1 659 \$	3 605 \$
Résultat global attribuable aux :				
Participations ne donnant pas le contrôle				
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation.....	13	1 290 \$	948 \$	2 658 \$
Participation de commandité dans une filiale société de portefeuille détenue par la société en commandite	13	(11)	31	40
La société en commandite		(1 969)	680	907
		(690) \$	1 659 \$	3 605 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

BROOKFIELD RENEWABLE CORPORATION

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS)	Cumul des autres éléments du résultat global				Participations ne donnant pas le contrôle			Total des capitaux propres
	La société en commandite	Écart de conversion	Écart de réévaluation	Divers	Total	Participation ne donnant pas le contrôle dans une filiale société de portefeuille détenue par la société en commandite	Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation	
Solde au 31 décembre 2019.....	1 452 \$	(956) \$	6 853 \$	(1) \$	7 348 \$	268 \$	10 258 \$	17 874 \$
Résultat net.....	(2 738)	—	—	—	(2 738)	11	(92)	(2 819)
Autres éléments du résultat global.....	—	(410)	1 185	(6)	769	(22)	1 382	2 129
Apports en capital (note 16)	102	—	—	—	102	—	336	438
Remboursement de capital	—	—	—	—	—	—	(82)	(82)
Distributions ou dividendes déclarés.....	(276)	—	—	—	(276)	—	(513)	(789)
Distribution spéciale / acquisition de TerraForm Power	(4 371)	20	392	(21)	(3 980)	—	(1 026)	(5 006)
Divers	5	(4)	(49)	—	(48)	1	27	(20)
Variation au cours de l'exercice.....	(7 278)	(394)	1 528	(27)	(6 171)	(10)	32	(6 149)
Solde au 31 décembre 2020.....	(5 826) \$	(1 350) \$	8 381 \$	(28) \$	1 177 \$	258 \$	10 290 \$	11 725 \$
Solde au 31 décembre 2018.....	1 901 \$	(881) \$	6 274 \$	(9) \$	7 285 \$	273 \$	9 666 \$	17 224 \$
Résultat net.....	165	—	—	—	165	11	36	212
Autres éléments du résultat global.....	—	(72)	579	8	515	20	912	1 447
Apports en capital.....	—	—	—	—	—	—	294	294
Dividendes déclarés, remboursement de capital et rachat d'actions privilégiées.....	(609)	—	—	—	(609)	(37)	(673)	(1 319)
Divers	(5)	(3)	—	—	(8)	1	23	16
Variation au cours de l'exercice.....	(449)	(75)	579	8	63	(5)	592	650
Solde au 31 décembre 2019.....	1 452 \$	(956) \$	6 853 \$	(1) \$	7 348 \$	268 \$	10 258 \$	17 874 \$
Solde au 31 décembre 2017.....	1 950 \$	(566) \$	5 130 \$	(13) \$	6 501 \$	240 \$	6 870 \$	13 611 \$
Résultat net.....	72	—	—	—	72	4	502	578
Autres éléments du résultat global.....	—	(315)	1 146	4	835	36	2 156	3 027
Apports en capital.....	355	—	—	—	355	—	650	1 005
Dividendes déclarés et remboursement de capital....	(469)	—	—	—	(469)	(24)	(509)	(1 002)
Divers	(7)	—	(2)	—	(9)	17	(3)	5
Variation au cours de l'exercice.....	(49)	(315)	1 144	4	784	33	2 796	3 613
Solde au 31 décembre 2018.....	1 901 \$	(881) \$	6 274 \$	(9) \$	7 285 \$	273 \$	9 666 \$	17 224 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

BROOKFIELD RENEWABLE CORPORATION

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIONS)

	Notes	2020	2019	2018
Activités d'exploitation				
Résultat net.....		(2 819) \$	212 \$	578 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments sans effet de trésorerie suivants :				
Charge d'amortissement.....	10	1 065	983	862
Profit latent (perte latente) sur les instruments financiers.....	4	(78)	12	(66)
Quote-part des résultats découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....	17	4	(12)	(17)
Charge (recouvrement) d'impôt différé.....	9	(134)	3	(340)
Autres éléments sans effet de trésorerie.....		409	109	118
Réévaluation des actions échangeables de BEPC et des actions de catégorie B....	14	2 561	—	—
Dividendes reçus des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....	17	3	7	3
Variation dans les montants à payer à des parties liées ou à recevoir de parties liées.....		(9)	66	88
Variation nette des soldes du fonds de roulement.....	27	(10)	(24)	(33)
		992	1 356	1 193
Activités de financement				
Produit tiré des emprunts sans recours.....	12	2 927	3 323	2 326
Remboursement des emprunts sans recours.....	12	(2 890)	(2 713)	(2 076)
Remboursement d'obligations locatives.....		(24)	(26)	—
Apports en capital des participations ne donnant pas le contrôle.....	13	329	294	650
Remboursements de capital des participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation.....		(82)	—	—
Apports en capital de la société en commandite.....		102	13	229
Frais d'émission des actions échangeables.....		(44)	—	—
Distributions versées et remboursement de capital :				
Aux participations ne donnant pas le contrôle.....	13	(513)	(673)	(509)
À la société en commandite.....	14	(235)	(628)	(495)
Emprunts auprès de parties liées, montant net.....	26	(45)	122	(185)
		(475)	(288)	(60)
Activités d'investissement				
Acquisitions, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie dans l'entité acquise.....	3	(105)	(732)	(927)
Investissement dans les immobilisations corporelles.....	10	(373)	(406)	(207)
Produit de la cession d'actifs.....		17	—	—
Liquidités soumises à restrictions et autres.....		(17)	36	92
		(478)	(1 102)	(1 042)
Profit (perte) de change sur la trésorerie.....		12	(4)	(11)
Trésorerie et équivalents de trésorerie				
Augmentation (diminution).....		51	(38)	80
Solde au début de l'exercice.....		304	342	262
Solde à la fin de l'exercice.....		355 \$	304 \$	342 \$
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie :				
Intérêts payés.....		737 \$	668 \$	601 \$
Intérêts reçus.....		19 \$	16 \$	14 \$
Impôts sur le résultat payés.....		49 \$	54 \$	63 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

BROOKFIELD RENEWABLE CORPORATION

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ANNUELS AUDITÉS

Brookfield Renewable Corporation (« BEPC » ou la « société ») et ses filiales détiennent et exploitent un portefeuille de centrales de production d'énergie renouvelable principalement en Amérique du Nord, en Europe, en Colombie et au Brésil. BEPC a été constituée en société en vertu de la *Business Corporations Act* de la Colombie-Britannique le 9 septembre 2019 et est une filiale de Brookfield Renewable Partners L.P. (« BEP », ou, collectivement avec ses filiales contrôlées, y compris BEPC, « Énergie Brookfield », ou, collectivement avec ses filiales contrôlées, à l'exclusion de BEPC, la « société en commandite »). La société mère ultime de la société est Brookfield Asset Management Inc. (« Brookfield Asset Management » ou, collectivement avec ses filiales contrôlées, à l'exclusion d'Énergie Brookfield, « Brookfield »).

Les actions à droit de vote subalterne échangeables de catégorie A (les « actions échangeables de BEPC ») de Brookfield Renewable Corporation sont cotées à la Bourse de New York et à la Bourse de Toronto, sous le symbole « BEPC ».

Le bureau principal de Brookfield Renewable Corporation est situé au 250 Vesey Street, New York, NY, États-Unis.

Notes des états financiers consolidés		Page
1.	Mode de présentation et principales méthodes comptables	56
2.	Principales filiales	73
3.	Acquisitions	73
4.	Gestion des risques et instruments financiers	74
5.	Informations sectorielles	82
6.	Coûts d'exploitation directs	88
7.	Divers	88
8.	Écart de conversion	89
9.	Impôts sur le résultat	89
10.	Immobilisations corporelles à la juste valeur	91
11.	Immobilisations incorporelles	94
12.	Emprunts	94
13.	Participations ne donnant pas le contrôle	96
14.	Actions échangeables de BEPC, actions de catégorie B de BEPC et actions de catégorie C de BEPC	100
15.	Goodwill	101
16.	Gestion du capital	101
17.	Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	102
18.	Trésorerie et équivalents de trésorerie	102
19.	Liquidités soumises à restrictions	102
20.	Créances clients et autres actifs courants	102
21.	Autres actifs non courants	103
22.	Dettes fournisseurs et autres créditeurs	103
23.	Provisions	103
24.	Autres passifs non courants	104
25.	Engagements, éventualités et garanties	104
26.	Transactions entre parties liées	106
27.	Renseignements supplémentaires	111

1. MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Les méthodes comptables utilisées pour préparer les états financiers consolidés sont fondées sur les IFRS en vigueur le 31 décembre 2020, qui comprennent les IFRS, les Normes comptables internationales (« IAS ») et les interprétations élaborées par l'International Financial Reporting Interpretations Committee (« IFRIC ») et le Comité permanent d'interprétation (« SIC »). Les méthodes décrites ci-après sont appliquées de façon uniforme à toutes les périodes présentées, à moins d'indication contraire.

La publication des présents états financiers consolidés a été autorisée le 26 février 2021 par le conseil d'administration de la société.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation de l'exercice considéré.

Les symboles « \$ », « € », « R\$ », et « COP » renvoient respectivement au dollar américain, à l'euro, au réal, et au peso colombien.

Tous les chiffres sont présentés en millions de dollars américains, sauf indication contraire.

b) Mode de présentation

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière, ou IFRS, publiées par l'International Accounting Standards Board, ou IASB, au moyen des livres et registres historiques de Brookfield. Les actifs et les passifs des états financiers consolidés ont été présentés selon le coût historique, à l'exception de la réévaluation d'immobilisations corporelles et de certains actifs et passifs évalués à la juste valeur. Le coût est comptabilisé selon la juste valeur de la contrepartie donnée en échange d'actifs.

Le 11 décembre 2020, la société a réalisé un fractionnement de parts à raison de trois pour deux (le « fractionnement d'actions ») des actions échangeables de BEPC en circulation au moyen d'une subdivision d'actions selon laquelle les porteurs d'actions ont reçu une demi-action échangeable de BEPC supplémentaire pour chaque action échangeable de BEPC qu'ils détenaient, ce qui a entraîné l'émission de 57,4 millions d'actions échangeables de BEPC supplémentaires. Parallèlement, les actions de catégorie B de BEPC et les actions de catégorie C de BEPC ont été fractionnées pour refléter le fractionnement d'actions, ce qui a entraîné l'émission de 55 millions d'actions de catégorie B de BEPC et de 63,2 millions d'actions de catégorie C de BEPC. Le nombre de parts et les informations par part sont présentés après le fractionnement.

c) Distribution spéciale

Le 30 juillet 2020, la société en commandite a effectué une « distribution spéciale » selon laquelle les porteurs de parts de société en commandite sans droit de vote cotées en Bourse (les « parts de société en commandite ») inscrits au 27 juillet 2020 (la « date de clôture des registres ») ont reçu une action échangeable de BEPC pour chaque tranche de quatre parts de société en commandite. Immédiatement avant la distribution spéciale, la société en commandite a reçu des actions échangeables de BEPC par voie d'une distribution de Brookfield Renewable Energy L.P. (« BRELP »), ou la distribution de BRELP, d'actions échangeables de BEPC à tous les porteurs de ses parts de capitaux propres et à ses commandités. Par suite de la distribution de BRELP, i) Brookfield et ses filiales (autres que les entités faisant partie d'Énergie Brookfield) ont reçu approximativement 49,6 millions d'actions échangeables de BEPC, et ii) la société en commandite a reçu approximativement 67,2 millions d'actions échangeables de BEPC, qu'elle a par la suite distribuées aux porteurs de parts dans le cadre de la distribution spéciale. Immédiatement après la distribution spéciale, mais avant l'acquisition de TerraForm Power (selon la définition ci-après), i) les porteurs de parts de société en commandite détenaient approximativement 42,8 % des actions échangeables de BEPC émises et en circulation de la société, ii) Brookfield et ses sociétés affiliées détenaient approximativement 57,2 % des actions échangeables de BEPC émises et en circulation, et iii) une filiale de la société en commandite détenait la totalité des actions à droits de vote multiples de catégorie B de BEPC émises et en circulation, soit les actions de catégorie B de BEPC, qui représentent un bloc de 75,0 % de droits de vote dans la société, et la totalité des actions sans droit de vote de catégorie C de BEPC émises et en circulation, soit les actions de catégorie C de BEPC, de la société, ce qui donne à la société en commandite le droit à toute la valeur résiduelle de la société après le paiement du montant intégral à verser aux porteurs d'actions échangeables de BEPC et d'actions de catégorie B de BEPC. Les porteurs d'actions échangeables de BEPC détiennent 25,0 % de l'ensemble des droits de vote dans la société.

Avant la réalisation de la distribution spéciale le 30 juillet 2020, BEPC a acquis certaines activités aux États-Unis, en Colombie et au Brésil de la société en commandite (l'« entreprise »), sauf une participation de 10 % dans les activités en Colombie et certaines activités au Brésil de l'entreprise détenue par l'intermédiaire de BRP Bermuda Holdings I Limited (« LATAM holdco ») que la société en commandite a conservé après la clôture.

BEPC a conclu les conventions suivantes avant la réalisation de la distribution spéciale :

i) Soutien au crédit

Deux filiales en propriété exclusive directe et indirecte de BEPC ont garanti entièrement et inconditionnellement i) tous les titres de créance non garantis, actuels et futurs, émis par Brookfield Renewable Partners ULC, dans chaque cas, pour ce qui est du paiement du capital, de la prime (s'il en est) et des intérêts lorsque ces paiements deviendront exigibles aux termes ou à l'égard de l'acte de fiducie par lequel ces titres sont émis, ii) les actions privilégiées de premier rang, actuelles et futures, d'Actions privilégiées Énergie renouvelable Brookfield Inc. (« Actions privilégiées ERB ») quant au paiement des dividendes le moment venu, au paiement des sommes exigibles au rachat et au paiement des sommes exigibles à la liquidation, à la dissolution ou à la cessation des activités d'Actions privilégiées ERB, iii) certaines parts privilégiées de BEP, quant au versement des distributions le moment venu, au paiement des sommes exigibles au rachat et au paiement des sommes exigibles à la liquidation, à la dissolution ou à la cessation des activités de BEP, iv) les obligations aux termes de toutes les facilités de crédit bilatérales actuelles et futures établies pour Énergie Brookfield et v) les billets émis par Brookfield BRP Holdings (Canada) Inc. dans le cadre de son programme de papier commercial américain. Aucun de ces accords n'a ou ne pourrait raisonnablement avoir une incidence considérable, actuellement ou à l'avenir, sur notre situation financière, l'évolution de notre situation financière, nos produits ou nos charges, nos résultats d'exploitation, notre situation de trésorerie, nos dépenses d'investissement ou nos sources de financement qui soit importante pour les investisseurs.

ii) Facilités de crédit subordonnées

BEPC a conclu deux accords de crédit avec la société en commandite, l'un comme emprunteur et l'autre comme prêteur, lesquels sont désignés à titre de facilités de crédit subordonnées qui fourniront chacune une facilité de crédit renouvelable de 1,75 milliard \$ de dix ans afin de simplifier les mouvements de trésorerie au sein d'Énergie Brookfield. Une facilité de crédit permet à BEPC d'emprunter jusqu'à 1,75 milliard \$ auprès de la société en commandite et l'autre constitue une facilité de crédit d'exploitation qui permet à la société en commandite d'emprunter jusqu'à 1,75 milliard \$ à BEPC. Les facilités de crédit subordonnées sont offertes en dollars américains ou canadiens, et les avances seront consenties sous forme de prêts au TIOL, au taux de base, au taux des acceptations bancaires ou au taux préférentiel.

iii) Convention relative à l'obligation remboursable en actions

La société en commandite a fourni à BEPC une obligation remboursable en actions d'un montant de 1 milliard \$. BEPC pourrait appeler l'obligation en échange de l'émission d'un nombre d'actions de catégorie C de BEPC en faveur de la société en commandite, correspondant au montant de l'obligation remboursable en actions appelée divisé par le cours moyen pondéré en fonction du volume d'une action échangeable de BEPC à la cote de la principale Bourse sur laquelle les actions échangeables de BEPC sont inscrites pendant une période de cinq (5) jours de Bourse qui précède la date d'appel aux fins de remboursement. L'obligation remboursable en actions sera offerte en tranches minimales de 10 millions \$, et la somme disponible au titre de l'obligation remboursable en actions sera réduite de manière permanente par la somme ainsi appelée aux fins de remboursement. Avant de procéder à un appel de fonds au titre de l'obligation remboursable en actions, il faut respecter un nombre de conditions préalables, dont le contrôle continu de BEPC par la société en commandite et sa capacité à élire une majorité des administrateurs du conseil d'administration de BEPC. Le raisonnement qui sous-tend cette obligation remboursable en actions est de fournir à la société un accès, au besoin, à des capitaux propres et de nous donner un maximum de latitude. Aux termes de la convention relative à l'obligation remboursable en actions, la société en commandite a accepté de ne pas déclarer ni verser de distributions sur les parts de société en commandite si à la date en question la société n'a pas suffisamment de fonds ou d'autres actifs pour permettre de déclarer et de verser des dividendes équivalents sur les actions échangeables de BEPC.

iv) Convention de services de gestion

Des filiales en propriété exclusive de Brookfield (les « fournisseurs de services ») assurent la prestation de services de gestion à la société conformément aux modalités de la convention-cadre de services de la société en commandite (la « convention-cadre de services »), qui a été modifiée pour tenir compte de la réalisation de la distribution spéciale. Les honoraires de gestion de base (selon la définition ci-après) et les honoraires sous forme de distributions incitatives versées à l'heure actuelle par la société en commandite n'augmenteront pas, bien que BEPC doive rembourser sa part de ces honoraires de gestion de base (selon la définition ci-après) à la société en commandite ou à ses filiales, le cas échéant. La part de BEPC de ces honoraires de gestion de base (selon la définition ci-après) sera calculée en fonction de la valeur des activités de BEPC par rapport à celle de la société en commandite. Aux termes de la convention-cadre de services, en échange des services de gestion qui sont fournis à Énergie Brookfield par les fournisseurs de services, Énergie Brookfield verse à ceux-ci des honoraires de gestion de base annuels (les « honoraires de gestion de base ») de 20 millions \$ (ajustés annuellement en fonction de l'inflation, selon un facteur d'inflation fondé sur la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation des États-Unis), majorés de 1,25 % de l'excédent de la valeur de la capitalisation totale d'Énergie Brookfield sur une valeur de référence initiale. Dans le cas où la valeur de la capitalisation totale d'Énergie Brookfield calculée dans une période donnée est inférieure à la valeur de référence initiale, nous verserons aux fournisseurs de services les honoraires de gestion de base d'un montant de 20 millions \$, chaque année (sous réserve d'une indexation annuelle en fonction d'un taux d'inflation mentionné ci-dessus). Les honoraires de gestion de base sont calculés et versés chaque trimestre.

v) Conventions de vote de BEPC

Afin d'avoir le contrôle sur certaines des entités par l'intermédiaire desquelles elle détient des participations dans ses entités en exploitation, BEPC a conclu des conventions de vote avec Brookfield (les « conventions de vote de BEPC »). Aux termes des conventions de vote de BEPC, les droits de vote à l'égard des entités concernées seront exercés conformément aux directives de BEPC à l'égard de certaines questions, notamment l'élection des administrateurs. Par conséquent, d'un point de vue comptable, BEPC contrôle les entités concernées et les inclut dans son périmètre de consolidation.

vi) Convention de droits d'inscription

BEPC a conclu, de concert avec BEP et Brookfield, une convention relative aux droits d'inscription en vertu de laquelle BEPC s'engage à déposer, à la demande de Brookfield Asset Management, une ou plusieurs déclarations d'inscription ou un ou plusieurs prospectus pour s'inscrire en vue de la vente de toute action échangeable détenue par Brookfield de leur placement en vertu des lois sur les valeurs mobilières pertinentes. BEPC s'est engagée à payer certains frais relativement à cette inscription et à ces ventes et d'indemniser Brookfield pour toute déclaration inexacte ou omission importante dans la déclaration d'inscription ou dans le prospectus.

d) Acquisition de TerraForm Power

Le 31 juillet 2020, Énergie Brookfield a conclu l'acquisition de TerraForm Power, Inc. (« TerraForm Power »), aux termes de laquelle Énergie Brookfield a acquis toutes les actions ordinaires de catégorie A de TerraForm Power qui n'étaient pas déjà détenues par Énergie Brookfield ou ses sociétés affiliées (les « actions de TerraForm Power émises dans le public »), soit une participation de 38 % dans TerraForm Power (l'« acquisition de TerraForm Power »). Conformément à l'acquisition de TerraForm Power, chaque porteur d'actions de TerraForm Power émises dans le public a reçu 0,47625 action échangeable de BEPC ou part de société en commandite pour chaque action de TerraForm Power émise dans le public détenue par lui. L'acquisition de TerraForm Power a été conclue en échange de 55 552 862 actions échangeables de BEPC et de 6 051 704 parts de société en commandite.

Après avoir tenu compte de la distribution spéciale et de l'acquisition de TerraForm Power, Brookfield et ses sociétés affiliées, y compris Énergie Brookfield en tant que détentrice d'actions échangeables de BEPC et d'actions de catégorie B de BEPC, détiennent environ 84,7 % des droits de vote dans BEPC. Les porteurs d'actions échangeables de BEPC, autres que Brookfield et ses sociétés affiliées et Énergie Brookfield, détiennent environ 15,3 % de l'ensemble des droits de vote dans BEPC.

Concurremment à la clôture de l'acquisition de TerraForm Power, Brookfield et la société en commandite ont conclu des conventions de vote avec BEPC afin de donner à celle-ci un certain nombre de droits de vote à l'égard des actions ordinaires de TerraForm Power qui sont détenues par la société en commandite et ses sociétés affiliées, à l'exclusion de BEPC, y compris le droit de donner des directives dans le cadre de l'élection des membres du conseil d'administration de TerraForm Power. Par conséquent, d'un point de vue comptable, BEPC contrôle TerraForm Power et l'inclut dans son périmètre de consolidation.

e) Continuité des intérêts communs

La société en commandite contrôlait directement et indirectement l'entreprise avant la distribution spéciale et continue de la contrôler depuis la distribution spéciale par l'intermédiaire de ses participations dans la société. Par conséquent, BEPC, sa situation financière et ses résultats d'exploitation sont présentés selon la valeur comptable d'Énergie Brookfield avant la distribution spéciale.

Pour refléter la continuité des intérêts communs, les présents états financiers consolidés présentent l'information comparative de la société pour les périodes antérieures à la distribution spéciale, telle que présentée antérieurement par Énergie Brookfield. L'incidence économique et comptable des relations contractuelles créées ou modifiées dans le cadre de la distribution spéciale (se reporter à la note 1 c), « Distribution spéciale » pour de plus amples renseignements) a été reflétée de manière prospective à compter de la date de la distribution spéciale, étant donné que ces relations contractuelles n'ont pas été créées ou modifiées avant cette date. En conséquence, l'information financière pour les périodes antérieures au 30 juillet 2020 est fondée sur l'information financière historique relative à la société, telle qu'elle a été présentée antérieurement par Énergie Brookfield. Les états financiers consolidés comprennent un détachement combiné des actifs, des passifs, des produits, des charges et des flux de trésorerie des entreprises aux États-Unis, au Brésil et en Colombie contrôlées par la société en commandite qui ont été ajoutées à la société à compter du 30 juillet 2020. L'ensemble des soldes, transactions, produits et charges intersociétés dans la société ont été éliminés. De plus, certains coûts ont été affectés en proportion de l'utilisation directe lorsqu'elle peut être déterminée, le solde étant réparti en fonction de la meilleure estimation par la direction des coûts attribuables à la société. La direction estime que les hypothèses sous-jacentes aux états financiers historiques, y compris les hypothèses relatives aux charges réparties, reflètent de manière raisonnable l'utilisation des services fournis à notre société ou à son bénéficiaire au cours des périodes présentées. Toutefois, en raison des limites qui sont inhérentes au détachement des actifs, des passifs, des activités et des flux de trésorerie de grandes entités, les états financiers historiques pourraient ne pas être nécessairement représentatifs de la situation financière, des activités ou des flux de trésorerie de la société pour les périodes futures ultérieures, et ne reflètent pas la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie qui auraient été réalisés si notre société avait été une entité autonome au cours des périodes présentées. Les résultats pour la période suivant la réalisation de la distribution spéciale seront fondés sur les résultats réels de la société, y compris les ajustements liés à la distribution spéciale ainsi qu'à l'exécution

de plusieurs conventions nouvelles et modifiées. Comme Énergie Brookfield détient la totalité des actions de catégorie C de BEPC, soit la seule catégorie d'actions présentée dans les capitaux propres, le résultat net et les capitaux propres attribuables aux capitaux propres ordinaires ont été attribués à Énergie Brookfield avant et après la distribution spéciale.

Simultanément à l'acquisition de TerraForm Power (se reporter à la note 1 d) « Acquisition de TerraForm Power » pour de plus amples renseignements), la société a conclu des conventions de vote avec la société en commandite et certaines filiales indirectes de Brookfield pour transférer à la société les droits de vote rattachés à leurs actions respectives détenues dans TerraForm Power. Par conséquent, la société contrôle TerraForm Power et l'inclut dans son périmètre de consolidation. Le transfert de contrôle de TerraForm Power à la société est considéré comme une transaction entre des entités sous contrôle commun et a été évalué en fonction de la valeur comptable de la participation de Brookfield dans TerraForm Power. La participation dans TerraForm Power, qui n'était pas détenue par la société, est présentée à titre de participations ne donnant pas le contrôle par rapport à la société de façon rétrospective à partir du 17 octobre 2017, ce qui correspond à toutes les périodes antérieures au cours desquelles TerraForm Power était sous contrôle commun. L'ensemble des soldes, transactions, produits et charges intersociétés dans la société ont été éliminés.

f) Écart de conversion

Tous les chiffres présentés dans les états financiers consolidés et dans les tableaux des états financiers consolidés sont en millions de dollars américains, soit la monnaie fonctionnelle de la société. Chaque établissement étranger inclus dans ces états financiers consolidés détermine sa propre monnaie fonctionnelle, et les éléments compris dans les états financiers de chaque filiale sont évalués selon cette monnaie fonctionnelle.

Les actifs et les passifs provenant d'activités à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar américain sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture, et les produits et les charges sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction au cours de la période. Les profits ou les pertes à la conversion de filiales à l'étranger sont inclus dans les autres éléments du résultat global. Les profits ou les pertes sur les soldes libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés de la même manière.

Lors de la préparation des états financiers consolidés de la société, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en monnaie fonctionnelle au cours de clôture en vigueur aux dates de l'état consolidé de la situation financière. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères et évalués à la juste valeur sont convertis au taux de change en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été établie, et les actifs non monétaires évalués au coût historique sont convertis au taux de change historique. Les produits et les charges sont évalués, d'après la monnaie fonctionnelle, aux taux de change en vigueur aux dates des transactions, et les profits ou les pertes sont compris dans les résultats.

g) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie, les dépôts à terme et les instruments du marché monétaire dont l'échéance initiale est de moins de 90 jours.

h) Liquidités soumises à restrictions

Les liquidités soumises à restrictions comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie visés principalement par des restrictions aux termes des accords de crédit.

i) Immobilisations corporelles et modèle de réévaluation

Les actifs de production d'énergie sont classés à titre d'immobilisations corporelles et sont comptabilisés selon la méthode de réévaluation, conformément à IAS 16, *Immobilisations corporelles* (« IAS 16 »). Les immobilisations corporelles sont initialement évaluées au coût, puis comptabilisées à leur montant réévalué, soit à la juste valeur à la date de réévaluation, diminuée du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul de toute perte de valeur ultérieure.

En général, la société calcule la juste valeur de ses immobilisations corporelles selon un modèle de flux de trésorerie actualisés sur 20 ans pour la majorité de ses actifs. Ce modèle inclut les flux de trésorerie provenant des conventions d'achat d'électricité à long terme en vigueur, pour lesquels il est établi que les conventions d'achat d'électricité sont directement liées aux actifs de production d'énergie connexes. Ce modèle comprend également les estimations relatives aux prix futurs de l'électricité, à la production moyenne à long terme anticipée, aux charges d'exploitation et aux dépenses d'investissement, ainsi que des hypothèses relatives aux taux d'inflation futurs et aux taux d'actualisation par emplacement géographique. Les immobilisations en cours sont réévaluées lorsque suffisamment de renseignements ont été recueillis pour établir leur juste valeur selon la méthode d'actualisation des flux de trésorerie. Les réévaluations sont faites annuellement au 31 décembre afin de s'assurer que la valeur comptable ne diffère pas de façon significative de la juste valeur. La société évalue initialement, à leur juste valeur les actifs de production d'énergie acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises, conformément à la méthode comptable décrite à la note 1 p), « Regroupements d'entreprises », sans les réévaluer à la fin de l'année d'acquisition, à moins d'une indication externe spécifique à ces actifs que leur valeur comptable a augmenté ou diminué de façon significative.

Lorsque la valeur comptable d'un actif augmente en raison d'une réévaluation, l'augmentation est comptabilisée en résultat dans la mesure où elle compense une diminution de valeur comptabilisée antérieurement en résultat. Tout solde de l'augmentation est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global et ajouté aux capitaux propres dans l'écart de réévaluation et les participations ne donnant pas le contrôle. Lorsque la valeur comptable d'un actif diminue, la diminution est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global dans la mesure du solde positif au titre de l'écart de réévaluation, et la tranche restante de la diminution est comptabilisée en résultat.

L'amortissement des actifs de production d'énergie est calculé sur une base linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs, qui est présentée ci-dessous :

	<u>Durée d'utilité estimée</u>
Barrages	Jusqu'à 115 ans
Conduites forcées	Jusqu'à 60 ans
Centrales électriques	Jusqu'à 115 ans
Unités de production d'énergie hydroélectrique	Jusqu'à 115 ans
Unités de production d'énergie éolienne	Jusqu'à 30 ans
Unités de production d'énergie solaire	Jusqu'à 35 ans
Unités de cogénération alimentées au gaz (« cogénération »)	Jusqu'à 40 ans
Autres actifs	Jusqu'à 60 ans

Le coût est attribué aux principales composantes des immobilisations corporelles. Lorsque des éléments d'immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés comme des éléments distincts (des composantes principales) et amortis séparément. Pour s'assurer de la validité des durées d'utilité et des valeurs résiduelles, une révision est effectuée annuellement.

Le calcul de l'amortissement est fonction de la juste valeur de l'actif, diminué de sa valeur résiduelle. L'amortissement d'un actif débute dès qu'il se trouve à l'endroit ou dans l'état nécessaire pour que la direction puisse l'exploiter de la manière prévue. Il cesse à la plus rapprochée des dates suivantes : la date à laquelle cet actif est classé comme étant détenu en vue de la vente ou la date à laquelle cet actif est décomptabilisé. Une immobilisation corporelle et toute composante importante sont décomptabilisées au moment de leur sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de leur utilisation. Les autres actifs comprennent le matériel, les bâtiments et les améliorations locatives. Les bâtiments, le mobilier et les agencements, les améliorations locatives et le matériel de bureau sont comptabilisés au coût historique, diminués de l'amortissement cumulé. Les terrains et les immobilisations en cours ne sont pas assujettis à l'amortissement.

L'amortissement des immobilisations corporelles au Brésil est calculé selon la durée de l'autorisation ou la durée d'utilité d'un actif de concession. La durée résiduelle moyenne pondérée était de 32 ans au 31 décembre 2020 (32 ans en 2019). Comme les droits fonciers font partie de la concession ou de l'autorisation, ce coût est également assujetti à l'amortissement.

Tout amortissement cumulé au moment de la réévaluation est porté en diminution de la valeur comptable brute de l'actif, et le montant net est porté au montant réévalué de l'actif.

Les profits et les pertes réalisés à la cession d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés dans le poste Autres produits aux comptes consolidés de résultat. L'écart de réévaluation est reclassé dans les composantes respectives des capitaux propres et n'est pas reclassé en résultat net lorsque les actifs sont cédés.

j) Contrats de location

À la date de passation d'un contrat, la société évalue si celui-ci est ou contient un contrat de location. Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Pour évaluer si un contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé, la société doit déterminer si :

- le contrat mentionne explicitement ou implicitement l'utilisation d'un bien déterminé, et il doit être physiquement distinct ou représenter la quasi-totalité de la capacité du bien physiquement distinct. Si le fournisseur a un droit de substitution substantiel, le bien n'est pas un bien déterminé;
- la société a le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation du bien tout au long de la durée d'utilisation et la société a le droit de décider de l'utilisation du bien. Lorsque la société détient les droits décisionnels qui présentent le plus de pertinence pour apporter des changements quant à savoir comment utiliser le bien et à quelle fin l'utiliser, elle a le droit de décider de l'utilisation du bien. Dans de rares circonstances où les décisions quant à savoir comment utiliser le bien et à quelle fin l'utiliser sont prédéterminées, la société a le droit de décider de l'utilisation du bien si :
 - la société a le droit d'exploiter le bien (ou de décider de la manière dont le bien est exploité par d'autres) tout au long de la durée d'utilisation, sans que le fournisseur puisse changer les consignes d'exploitation, ou
 - la société a conçu le bien d'une façon qui prédétermine comment l'utiliser et à quelle fin l'utiliser.

À la date de passation ou de réappréciation d'un contrat qui contient une composante locative, la société répartit la contrepartie prévue au contrat entre toutes les composantes locatives sur la base de leur prix distinct relatif. Dans le cas des contrats de location de terrains et de constructions dans lesquels elle est le preneur, la société a choisi de ne pas séparer les composantes non locatives et, par conséquent, de comptabiliser les composantes locatives et non locatives comme une seule composante de nature locative.

La société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date de début du contrat de location. L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué initialement au coût qui comprend le montant de l'évaluation initiale de l'obligation locative, ajusté pour tenir compte des paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date, majoré des coûts directs initiaux engagés, le cas échéant, et d'une estimation des coûts pour le démantèlement et l'enlèvement du bien sous-jacent ou pour la remise en état du bien sous-jacent ou pour la restauration du lieu sur lequel repose le bien, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus.

L'actif au titre du droit d'utilisation est par la suite amorti selon la méthode linéaire sur la période allant de la date de début jusqu'au terme de la durée d'utilité de cet actif, ou jusqu'au terme de la durée du contrat de location s'il est antérieur. La durée d'utilité estimée des actifs au titre de droits d'utilisation est déterminée sur la même base que celle des immobilisations corporelles. En outre, l'actif au titre du droit d'utilisation est périodiquement diminué des pertes de valeur, le cas échéant, et ajusté pour tenir compte de certaines réévaluations de l'obligation locative.

L'obligation locative est évaluée initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas été versés à la date de début, calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou du taux d'emprunt marginal de la société si le taux d'intérêt implicite ne peut être déterminé facilement. En général, la société utilise son taux d'emprunt marginal comme taux d'actualisation.

Les paiements de loyers inclus dans l'évaluation de l'obligation locative comprennent ce qui suit :

- les paiements fixes, y compris les paiements de loyers fixes en substance;
- les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, initialement évalués au moyen de l'indice ou du taux en vigueur à la date de début;
- les sommes que la société s'attend à devoir au bailleur au titre de garantie de valeur résiduelle;
- le prix d'exercice de l'option d'achat que la société a la certitude raisonnable d'exercer, les paiements de loyers pendant une période visée par une option de renouvellement si la société a la certitude raisonnable d'exercer une option de prolongation, et les pénalités exigées en cas de résiliation anticipée du contrat de location à moins que la société ait la certitude raisonnable de ne pas résilier le contrat de manière anticipée.

L'obligation locative est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs en raison d'une variation de l'indice ou du taux, lorsqu'il y a un changement dans l'estimation de la somme que la société s'attend à devoir payer au bailleur au titre d'une garantie de valeur résiduelle ou lorsque l'évaluation de l'intention de la société d'exercer son option d'achat, de prolongation ou de résiliation change.

Lorsque l'obligation locative est réévaluée pour ces raisons, un ajustement correspondant est porté à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation ou, si l'ajustement est une réduction de l'actif au titre du droit d'utilisation, est comptabilisé en résultat net si la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation a été ramenée à néant.

La société présente les actifs au titre de droits d'utilisation dans les immobilisations corporelles et les obligations locatives dans les autres passifs à long terme à l'état consolidé de la situation financière.

La société a choisi de ne pas comptabiliser les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives des contrats de location à court terme dont la durée est de 12 mois ou moins et des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. La société passe en charges les paiements de loyers prévus à ces contrats de location selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

Le 1^{er} janvier 2019, la société a adopté IFRS 16 au moyen de l'approche rétrospective modifiée, de sorte que les informations comparatives n'ont pas été retraitées et continuent d'être présentées selon IAS 17, *Contrats de location* (« IAS 17 »), et IFRIC 4, *Déterminer si un accord contient un contrat de location* (« IFRIC 4 »).

k) Dépréciation d'actifs

Chaque date de clôture, la direction évalue s'il y a ou non une indication que les actifs ont perdu de la valeur. Pour les immobilisations corporelles et incorporelles non financières (y compris les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence), une perte de valeur est comptabilisée si la valeur recouvrable, considérée comme étant la valeur la plus élevée entre la juste valeur estimée, diminuée des coûts de la vente, et les flux de trésorerie futurs actualisés liés à l'utilisation et à la sortie éventuelle d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est inférieure à la valeur comptable. Les projections des flux de trésorerie futurs tiennent compte des plans d'exploitation applicables et des meilleures estimations de la direction quant aux conditions les plus probables susceptibles de se produire. Si une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de la valeur la moins élevée entre l'estimation révisée de la valeur recouvrable et celle de la valeur comptable qui aurait été comptabilisée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée antérieurement.

l) Créances clients et autres actifs courants

Les créances clients et autres actifs courants sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, puis évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute provision pour pertes sur créances.

m) Instruments financiers

Comptabilisation initiale

Selon IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), l'achat normalisé ou la vente normalisée d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de la transaction, soit la date à laquelle la société s'engage à acheter ou à vendre l'actif. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de percevoir les flux de trésorerie liés à des actifs financiers sont arrivés à expiration ou ont été transférés et que la société a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

À la comptabilisation initiale, la société évalue l'actif financier à sa juste valeur. Pour l'actif financier qui n'est pas classé à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »), les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif financier sont inclus à la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction des actifs financiers comptabilisés à la JVRN sont passés en charges.

Classement et évaluation

L'évaluation ultérieure des actifs financiers est fonction de l'objectif économique de la société en matière de gestion de l'actif ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie de l'actif. La société classe ses actifs financiers dans l'une des trois catégories suivantes :

Coût amorti – Les actifs financiers détenus aux fins de la perception des flux de trésorerie contractuels qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sont évalués au coût amorti. Le produit d'intérêts est comptabilisé aux états financiers dans les autres produits, et les profits ou les pertes sont comptabilisés en résultat net lorsque l'actif est décomptabilisé ou déprécié.

JVAERG – Les actifs financiers détenus en vue d'atteindre un certain objectif économique, autre que les activités de négociation à court terme, sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG »). Les profits et les pertes tirés des instruments de capitaux propres évalués à la JVAERG ne peuvent pas être recyclés en résultat net. Lors de la décomptabilisation de l'actif, les profits ou pertes cumulés sont directement transférés des AERG aux résultats non distribués.

JVRN – Les actifs financiers ne respectant pas les critères de comptabilisation au coût amorti ou à la JVAERG sont évalués à la JVRN. Les profits ou les pertes sur ces passifs sont comptabilisés en résultat net.

La société évalue de manière prospective les pertes de crédit attendues découlant de ses actifs comptabilisés au coût amorti et à la JVAERG. Pour les créances clients et les actifs sur contrat, la société applique la méthode simplifiée prévue par IFRS 9, selon laquelle les pertes attendues pour la durée de vie sont comptabilisées au moment de la comptabilisation initiale de l'actif. Selon la méthode simplifiée de comptabilisation des pertes de crédit attendues, les entités ne sont pas tenues de faire le suivi des variations du risque de crédit, mais doivent plutôt comptabiliser une correction de valeur chaque date de clôture en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie à compter de la date de comptabilisation initiale de l'actif.

Figurent parmi les indications de dépréciation :

- des indices qu'un débiteur ou un groupe de débiteurs éprouvent de sérieuses difficultés financières;
- un défaut ou retard de versement des intérêts ou de remboursement du principal;
- la probabilité qu'un débiteur ou un groupe de débiteurs déclare faillite ou procède à un autre type de restructuration financière;
- une variation dans le nombre de retards ou dans la situation économique corrélée avec les défauts, lorsque des données observables indiquent une diminution mesurable des flux de trésorerie futurs estimés.

Les créances clients sont passées en revue sur le plan qualitatif au cas par cas afin de déterminer si elles doivent être sorties.

Les pertes de crédit attendues correspondent à la différence entre la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels devant être versés en vertu du contrat et les flux de trésorerie attendus. Les pertes de crédit attendues sont évaluées compte tenu du risque de défaut sur la durée du contrat et intègrent des informations prospectives dans leur évaluation.

Les passifs financiers sont classés soit dans les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, soit au coût amorti, ou bien dans les dérivés désignés comme instruments de couverture dans une relation de couverture efficace. La société détermine le classement de ses passifs financiers à la comptabilisation initiale. Les passifs financiers de la société comprennent les dettes fournisseurs et autres créditeurs, les emprunts de la société mère, les emprunts sans recours, les passifs dérivés, les montants à payer aux parties liées et les capitaux propres donnant droit à des avantages fiscaux. Les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur, leur évaluation ultérieure étant déterminée selon leur classement dans les classes suivantes :

JVRN – Les passifs financiers détenus à des fins de transaction, comme ceux acquis aux fins de vente à court terme, et les instruments financiers dérivés conclus par la société qui ne respectent pas les critères de la comptabilité de couverture, et les capitaux propres donnant droit à des avantages fiscaux sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les profits ou les pertes sur ces genres de passifs sont comptabilisés en résultat net.

La société détient et exploite certains projets aux États-Unis dans le cadre de structures donnant droit à des avantages fiscaux pour financer la construction de projets solaires et éoliens. Ces structures sont conçues pour attribuer aux investisseurs ayant droit à des avantages fiscaux des incitatifs fiscaux en faveur des énergies renouvelables, tels que les crédits d'impôt à l'investissement, les crédits d'impôt à la production et l'amortissement fiscal accéléré. En général, les structures donnant droit à des avantages fiscaux accordent aux investisseurs ayant droit à des avantages fiscaux la majorité des bénéfices imposables américains des projets et des incitatifs fiscaux en faveur des énergies renouvelables, ainsi qu'une plus petite partie des flux de trésorerie des projets, jusqu'à un point déterminé par un contrat où les attributions sont ajustées (le « point de basculement »). Après le point de basculement, la majorité des bénéfices imposables américains des projets, des incitatifs fiscaux en faveur des énergies renouvelables et des flux de trésorerie sont attribués au commanditaire. Les dates du point de basculement dépendent généralement d'un retour sur investissement après impôt convenu dans le cadre des projets sous-jacents. Cependant, de temps à autre, les dates du point de basculement peuvent être spécifiées dans le contrat. À tout moment, avant et après le point de basculement des projets, la société conserve le contrôle des projets financés par une structure donnant droit à des avantages fiscaux. Conformément à la substance des accords contractuels, les montants payés par les investisseurs ayant droit à des avantages fiscaux pour leurs participations sont classés comme des passifs liés à des instruments financiers dans les états consolidés de la situation financière et sont réévalués à leur juste valeur à chaque date de clôture, conformément à IFRS 9.

La juste valeur du financement par capitaux propres donnant droit à des avantages fiscaux est généralement composée des éléments suivants :

Éléments touchant la juste valeur du financement par capitaux propres donnant droit à des avantages fiscaux	Description
Crédits d'impôt sur la production (« CIP »)	Répartition des CIP à l'investisseur ayant droit à des avantages fiscaux tirés de l'énergie produite pendant la période. Les CIP sont comptabilisés dans le poste Profit (perte) de change et sur les instruments financiers et un montant correspondant est porté en réduction des passifs donnant droit à des avantages fiscaux.
Perte fiscale, y compris les attributs fiscaux comme l'amortissement fiscal accéléré	En vertu des contrats donnant droit à des avantages fiscaux, Énergie Brookfield est tenue d'attribuer des pourcentages spécifiques des pertes fiscales à l'investisseur ayant droit à des avantages fiscaux. À mesure que les montants sont attribués, les obligations de prestation sont satisfaites et une réduction du passif donnant droit à des avantages fiscaux est comptabilisée, un montant correspondant étant inscrit au poste Profit (perte) de change et sur les instruments financiers dans le compte consolidé de résultat.
Apport de paiements à l'utilisation	Certains contrats comprennent des seuils de production annuels. Si les seuils sont dépassés, l'investisseur ayant droit à des avantages fiscaux est tenu de verser des sommes en trésorerie additionnelles. Les sommes en trésorerie versées augmentent la valeur des passifs donnant droit à des avantages fiscaux.
Distributions en trésorerie	Certains contrats prévoient également des distributions en trésorerie à l'investisseur ayant droit à des avantages fiscaux. Au moment du versement, le montant de la distribution en trésorerie est déduit des passifs donnant droit à des avantages fiscaux.

Coût amorti – Tous les autres passifs financiers sont classés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits et les pertes sont comptabilisés en résultat net lorsque les passifs sont décomptabilisés ainsi que dans le cadre du processus d'amortissement. Les profits et les pertes de réévaluation sur les passifs financiers classés au coût amorti sont présentés dans le compte consolidé de résultat. Le coût amorti est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, moins tout remboursement ou toute réduction du principal. Le calcul tient compte de toute surcote ou décote à l'acquisition et comprend les coûts et honoraires de transaction qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif. Cette catégorie comprend les dettes fournisseurs et autres créditeurs, les dividendes à payer, les prêts et emprunts portant intérêt ainsi que les facilités de crédit de la société mère.

Dérivés et comptabilité de couverture

Les dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle un contrat dérivé est conclu et sont ultérieurement réévalués à leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. La comptabilisation des variations ultérieures de la juste valeur diffère selon que le dérivé a été désigné ou non comme instrument de couverture et, le cas échéant, selon la nature de l'élément couvert et le type de relation de couverture désigné.

La société désigne ses dérivés comme couverture :

- du risque de change lié aux flux de trésorerie de transactions prévues hautement probables (couvertures des flux de trésorerie);
- du risque de change lié aux investissements nets dans des établissements à l'étranger (couvertures d'un investissement net);
- du risque sur marchandises lié aux flux de trésorerie de transactions prévues hautement probables (couvertures des flux de trésorerie);
- du risque de taux d'intérêt variable lié au remboursement d'emprunts hautement probable (couvertures des flux de trésorerie).

Au commencement de la relation de couverture, la société désigne et consigne officiellement la relation de couverture à laquelle elle entend appliquer la comptabilité de couverture ainsi que l'objectif et la stratégie de gestion des risques qui sous-tendent la couverture.

Une relation de couverture doit satisfaire à toutes les contraintes d'efficacité de la couverture qui suivent :

- il existe un « lien économique » entre l'élément couvert et l'instrument de couverture;
- le risque de crédit n'a pas « d'effet dominant sur les variations de la valeur » qui résultent de ce lien économique;
- le ratio de couverture de la relation de couverture est égal au rapport entre la quantité de l'élément couvert qui est réellement couverte par la société et la quantité de l'instrument de couverture qu'elle utilise réellement pour couvrir cette quantité de l'élément couvert.

La juste valeur des divers instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture et les variations de la réserve de couverture dans les capitaux propres sont présentées à la note 4, « Gestion des risques et instruments financiers ».

Lorsqu'un instrument de couverture arrive à expiration, est vendu, est résilié, ou ne respecte plus les critères de comptabilité de couverture, le cumul des profits ou pertes latents et les coûts différés liés à la couverture jusqu'alors inscrits dans les capitaux propres restent ainsi comptabilisés jusqu'à la réalisation de la transaction prévue. Lorsque la transaction prévue n'est plus susceptible de se produire, le cumul des profits ou pertes latents et les coûts différés liés à la couverture sont immédiatement reclassés en résultat net.

Si le ratio de couverture aux fins de la gestion du risque n'est plus optimal, mais que l'objectif de gestion du risque demeure inchangé et que la couverture continue d'être admissible à la comptabilité de couverture, la relation de couverture sera rééquilibrée en rajustant la quantité visée par l'instrument de couverture ou celle de l'élément couvert afin que le ratio de couverture corresponde au ratio utilisé aux fins de gestion du risque. Toute inefficacité de couverture est calculée et comptabilisée en résultat net au moment du rééquilibrage de la relation de couverture.

i) Couvertures de flux de trésorerie répondant aux conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture

La partie efficace de la variation de la juste valeur des dérivés qui sont désignés et admissibles comme couverture de flux de trésorerie est comptabilisée dans la réserve de couverture de flux de trésorerie dans les capitaux propres, jusqu'à concurrence du cumul des variations de la juste valeur de l'élément couvert sur une base actualisée depuis le commencement de la couverture. Les profits ou les pertes liés à la partie inefficace sont comptabilisés immédiatement en résultat net à titre de Profit (perte) de change et sur les instruments financiers.

Les profits et les pertes découlant de la partie efficace de la variation de la juste valeur de la totalité du contrat à terme sont comptabilisés dans la réserve de couverture de flux de trésorerie dans les capitaux propres. Le cumul des montants comptabilisés dans les capitaux propres est reclassé dans la période où l'élément couvert a une incidence sur le résultat net.

ii) Couvertures d'investissements nets répondant aux conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture

Les couvertures d'investissement net dans des établissements à l'étranger sont comptabilisées de la même manière que les couvertures de flux de trésorerie. Les profits ou les pertes sur l'instrument de couverture liés à la partie efficace de la couverture sont comptabilisés dans les AERG et cumulés dans des réserves portées aux capitaux propres. Les profits ou les pertes liés à la partie inefficace sont comptabilisés immédiatement en résultat net à titre de Profit (perte) de change et sur les instruments financiers. Le cumul des profits et pertes dans les capitaux propres est reclassé en résultat net lorsque les établissements à l'étranger sont vendus, en tout ou en partie.

iii) Inefficacité de la couverture

Selon la politique de couverture de la société, l'utilisation d'instruments dérivés n'est permise que pour des relations de couverture efficace. Les sources de l'efficacité de la couverture sont déterminées au commencement de la relation de couverture et évaluées au moyen d'évaluations périodiques et prospectives de l'efficacité pour vérifier qu'il existe un lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture. Lorsque les conditions essentielles de l'instrument de couverture et de l'élément couvert sont en parfaite concordance, une appréciation qualitative de l'efficacité est réalisée. Pour les autres relations de couverture, un dérivé hypothétique est utilisé pour apprécier l'efficacité.

n) Comptabilisation des produits et des charges

La majorité des produits sont tirés de la vente de l'électricité produite par les centrales de la société et des services auxiliaires qui y sont liés à la fois aux termes de contrats et sur le marché libre. Les obligations sont remplies à mesure que le client reçoit et consomme simultanément les avantages tandis que la société livre de l'électricité et des produits connexes. Les produits sont comptabilisés selon la puissance et la capacité distribuées, aux tarifs contractuels établis ou aux tarifs en vigueur dans le marché. Les produits correspondent à la contrepartie que la société s'attend à recevoir en échange de ces biens et services. Les coûts liés à l'achat d'électricité ou de combustible sont comptabilisés à la livraison. Tous les autres coûts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont engagés.

Pour de plus amples renseignements sur les produits par type de technologie, se reporter à la note 5, « Informations sectorielles ».

Lorsque c'est possible, la société choisit d'appliquer la mesure de simplification selon IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (« IFRS 15 »), pour évaluer la mesure dans laquelle une obligation de prestation est remplie et les obligations d'information relatives aux obligations de prestation qui restent à remplir. La mesure de simplification permet à une entité de comptabiliser les produits au montant auquel elle a le droit de facturer lui donnant droit à un montant de contrepartie correspondant directement à la valeur pour le client de la prestation remplie par l'entité jusqu'à la date considérée.

Si la contrepartie dans un contrat pour lequel la mesure de simplification selon IFRS 15 n'est pas appliquée pour évaluer dans quelle mesure une obligation de prestation est remplie comprend un montant variable, la société estime le montant de contrepartie qu'elle s'attend à recevoir en échange des biens transférés au client. La contrepartie variable est estimée à l'entrée en vigueur du contrat. Une limitation s'applique à la contrepartie variable jusqu'à ce qu'il soit hautement probable que le dénouement ultérieur de l'incertitude relative à cette contrepartie ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse importante du montant cumulé comptabilisé des produits lorsque l'incertitude connexe est résorbée.

La société conclut également des accords regroupant la vente d'électricité et de produits connexes. L'électricité, la capacité et les crédits d'énergie renouvelable faisant l'objet de conventions d'achat d'électricité sont considérés comme des obligations de prestation distinctes. Conformément à IFRS 15, le prix de transaction aux termes d'un contrat est affecté à chaque obligation de prestation distincte et comptabilisé comme des produits des activités ordinaires lorsque l'obligation de prestation est remplie, ou à mesure qu'elle est remplie. La société considère la vente d'électricité et de capacité comme une série de biens distincts qui sont essentiellement les mêmes et qui sont fournis au même rythme et évalués selon la méthode fondée sur les extrants. La société considère les crédits d'énergie renouvelable comme des obligations de prestation remplies à un moment précis. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, les produits comptabilisés à un moment précis qui correspondent aux crédits renouvelables s'établissaient à 157 millions \$ (112 millions \$ en 2019). L'évaluation de la mesure dans laquelle une obligation de prestation est remplie et le transfert au client du contrôle de crédits renouvelables d'un accord intégré coïncident avec le rythme de comptabilisation des produits des activités ordinaires tirés de la production d'électricité sous-jacente.

Les produits des activités ordinaires comptabilisés hors du champ d'application d'IFRS 15 comprennent des profits réalisés et des pertes subies sur les dérivés utilisés à des fins de gestion des risques des activités de production de la société associés aux prix des marchandises. Pour couvrir la totalité ou une partie des sources de revenus attendues, la société conclut, de temps à autre, des contrats sur marchandises lorsqu'elle vend de l'électricité à un marché indépendant d'exploitation du réseau d'électricité et qu'aucune CAE n'est disponible. Ces contrats sur marchandises nécessitent des règlements périodiques dans le cadre desquels la société reçoit un prix fixe en fonction d'une quantité spécifiée d'électricité et paie aux contreparties un prix de marché variable en fonction de la même quantité spécifiée d'électricité. Puisque ces dérivés sont comptabilisés selon la comptabilité de couverture, les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les produits au compte consolidé de résultat. Les opérations financières comprises dans les produits de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ont entraîné une augmentation des produits de 53 millions \$ (augmentation des produits de 9 millions \$ en 2019 et diminution des produits de 13 millions \$ en 2018).

o) Impôts sur le résultat

Les actifs et les passifs d'impôt exigible sont évalués afin de calculer le montant qui devrait être versé aux autorités fiscales, déduction faite des recouvrements, selon les taux d'imposition et les lois en vigueur ou pratiquement en vigueur aux dates de clôture. Les actifs et les passifs d'impôt exigible sont inclus respectivement dans les créances clients et autres actifs courants, et dans les dettes fournisseurs et autres créditeurs.

L'impôt différé est comptabilisé lorsqu'il y a des différences temporaires imposables entre la base fiscale et la valeur comptable des actifs et des passifs. L'impôt différé n'est pas comptabilisé lorsque la différence temporaire résulte du goodwill ou de la comptabilisation initiale d'autres actifs et passifs dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui ne touche ni le bénéfice imposable ni le résultat comptable. Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles et les reports en avant de crédits d'impôt non utilisés et de pertes fiscales non utilisées, dans la mesure où il est probable que les déductions, les crédits d'impôt et les pertes fiscales puissent être utilisés. La valeur comptable des actifs d'impôt différé fait l'objet d'un examen à chaque date de clôture et est réduite dans la mesure où il n'est plus probable que les actifs d'impôt soient recouverts. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'imposition qui devraient être en vigueur pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, en fonction des taux d'imposition et des lois en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture.

Les impôts exigible et différé liés aux éléments comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global sont également comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global.

p) Regroupements d'entreprises

L'acquisition d'une entreprise est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie de chaque acquisition correspond au total des justes valeurs, à la date de l'échange, des actifs transférés, des dettes contractées à l'égard des anciens propriétaires de l'entreprise acquise, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui respectent les conditions de comptabilisation selon IFRS 3, *Regroupements d'entreprises* (« IFRS 3 »), sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, sauf les impôts sur le résultat, qui sont évalués selon IAS 12, *Impôts sur le résultat* (« IAS 12 »), les paiements fondés sur des actions, qui sont évalués selon IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, et les actifs non courants classés comme étant détenus en vue de la vente et évalués à leur juste valeur diminuée des coûts de la vente selon IFRS 5, *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*. La participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise est initialement évaluée selon la quote-part de la participation ne donnant pas le contrôle de la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables comptabilisés ou, le cas échéant, selon la juste valeur des actions en circulation.

Le goodwill est comptabilisé dans la mesure où le total de la juste valeur de la contrepartie versée, le montant de toute participation ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans l'entité acquise excèdent la juste valeur des immobilisations corporelles et incorporelles identifiables nettes acquises. Si l'écart est négatif, le montant est comptabilisé en résultat net à titre de profit. Le goodwill n'est pas amorti et n'est pas déductible aux fins de l'impôt. Toutefois, après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué au coût après déduction du cumul des pertes de valeur. Un test de dépréciation est effectué au moins une fois l'an, ou lorsque des circonstances, comme une diminution importante des produits, du résultat ou des flux de trésorerie prévus, indiquent qu'il est plus probable qu'improbable que le goodwill ait subi une perte de valeur. Les pertes de valeur à l'égard du goodwill ne peuvent être reprises.

Lorsqu'un regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, les participations détenues précédemment dans l'entité acquise sont réévaluées à leur juste valeur à la date d'acquisition, soit la date à laquelle le contrôle est obtenu, et le profit ou la perte qui en découle, le cas échéant, est comptabilisé en résultat net. Les montants découlant des participations dans l'entreprise acquise détenues avant la date d'acquisition qui ont été comptabilisés précédemment dans les autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat net. Au moment de la sortie ou de la perte de contrôle d'une filiale, la valeur comptable de l'actif net de la filiale (y compris tout autre élément du résultat global lié à celle-ci) est décomptabilisée, et l'écart entre tout produit touché et la valeur comptable de l'actif net est comptabilisé en résultat comme un profit ou une perte.

Lorsque cela s'applique, la contrepartie de l'acquisition comprend tout actif ou passif découlant d'une entente de contrepartie éventuelle, mesuré à la juste valeur à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de la juste valeur sont inscrites dans le coût d'acquisition, quand elles sont considérées comme des ajustements liés à la période d'évaluation. Toutes les autres variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle classée à titre de passifs seront comptabilisées dans les comptes consolidés de résultat, tandis que les variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle classée dans les capitaux propres de la société ne font pas l'objet d'une réévaluation ultérieure.

q) Actifs détenus en vue de la vente

Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont classés comme étant détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Cette condition est remplie uniquement lorsque la vente est hautement probable et que l'actif non courant ou le groupe destiné à être cédé est disponible à la vente immédiatement dans son état actuel. La direction doit s'engager à conclure la vente, et cette dernière devrait pouvoir satisfaire aux critères de comptabilisation à titre de vente réalisée moins d'un an suivant la date de classement, sous réserve de certaines exceptions.

Lorsque la société s'engage à l'égard d'un plan de vente impliquant la perte de contrôle d'une filiale, tous les actifs et les passifs de cette filiale sont classés comme étant détenus en vue de la vente lorsque les critères établis ci-dessus sont remplis, qu'elle conserve ou non une participation ne donnant pas le contrôle dans son ancienne filiale après la vente.

Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable antérieure et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les actifs non courants classés comme étant détenus en vue de la vente et les actifs d'un groupe destiné à être cédé sont présentés séparément des autres actifs dans l'état consolidé de la situation financière et sont classés comme courants. Les passifs d'un groupe destiné à être cédé classés comme étant détenus en vue de la vente sont présentés séparément des autres passifs dans les états consolidés de la situation financière et sont classés comme courants.

Lorsqu'elles sont classées comme étant détenues en vue de la vente, les immobilisations corporelles et incorporelles ne sont pas amorties.

r) Autres éléments

i) Coûts inscrits à l'actif

Les coûts inscrits à l'actif liés aux immobilisations en cours comprennent toutes les dépenses admissibles engagées relativement à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qualifié. Un actif qualifié est un actif qui exige une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé. Les intérêts et les coûts d'emprunt liés aux immobilisations en cours sont inscrits à l'actif lorsque les activités nécessaires pour préparer l'actif à son usage prévu ou à sa vente prévue sont en cours, que les dépenses liées à cet actif ont été engagées et que les fonds ont été utilisés ou empruntés pour financer la construction ou l'aménagement. Les coûts cessent d'être inscrits à l'actif lorsque celui-ci est prêt à être utilisé.

ii) Prestations de retraite et avantages du personnel futurs

Les prestations de retraite et les avantages du personnel futurs relativement aux employés des entités en exploitation faisant partie de la société sont comptabilisés dans les états financiers consolidés. Le coût des prestations de retraite au titre des régimes à prestations définies et des avantages postérieurs à l'emploi offerts est comptabilisé au fur et à mesure que les employés obtiennent droit à prestations. La méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service, qui se fonde sur les hypothèses les plus probables de la direction, est utilisée pour évaluer les prestations et autres avantages de retraite. Tous les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement par le biais des autres éléments du résultat global afin que le montant net de l'actif ou du passif au titre des régimes de retraite comptabilisés aux états consolidés de la situation financière reflète la valeur totale du déficit ou de l'excédent des régimes. L'intérêt net est calculé en appliquant le taux d'actualisation à l'actif ou au passif net au titre des prestations définies. Les variations du montant net des obligations au titre des prestations définies se rapportant aux coûts de service (qui comprennent le coût des services rendus pour l'exercice, le coût des services passés, ainsi que les profits et les pertes sur les réductions et les règlements ponctuels), et les charges d'intérêts nettes ou les produits d'intérêts nets sont comptabilisés dans les comptes consolidés de résultat.

Les réévaluations, composées des écarts actuariels, de l'incidence du plafond de l'actif et du rendement des actifs des régimes (excluant l'intérêt net), sont comptabilisées immédiatement aux états consolidés de la situation financière, et un débit ou un crédit correspondant est porté aux autres éléments du résultat global pendant la période au cours de laquelle les réévaluations ont eu lieu. Les réévaluations ne sont pas reclassées en résultat net au cours de périodes ultérieures. Pour les régimes à cotisations définies, les montants sont passés en charges en fonction des droits à prestations des employés.

iii) Passifs relatifs au démantèlement, à la remise en état et à l'environnement

Les obligations juridiques et implicites liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles sont comptabilisées en tant que passifs lorsque l'obligation est engagée et sont évaluées à la valeur actuelle des coûts prévus pour régler le passif, au moyen d'un taux d'actualisation qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques propres au passif. Le passif est désactualisé jusqu'à la date à laquelle il sera réglé, et une charge correspondante est comptabilisée dans les charges d'exploitation. La valeur comptable des passifs relatifs au démantèlement, à la remise en état et à l'environnement est revue chaque année, et l'incidence des modifications d'estimations touchant le montant des flux de trésorerie ou le moment prévu des débours est ajoutée au coût de l'actif connexe, ou déduite de celui-ci.

iv) Provisions

Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision est constituée lorsque la société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de trésorerie soit nécessaire pour régler l'obligation et que le montant peut être estimé de façon fiable. Aucune provision n'est comptabilisée pour des pertes d'exploitation futures. La provision est évaluée à la valeur actuelle de la meilleure estimation des dépenses qui devraient être nécessaires pour régler l'obligation selon un taux d'actualisation qui tient compte des appréciations courantes du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'obligation. Les provisions sont réévaluées chaque date de clôture au moyen du taux d'actualisation courant. L'augmentation de la provision au fil du temps est comptabilisée en tant que charge d'intérêts.

v) Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts découlent du passage du temps et sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

vi) Subventions gouvernementales

La société est admissible à des subventions gouvernementales pour la construction ou l'acquisition d'actifs de production d'énergie renouvelable et la mise en service commerciale de ces actifs, dans la mesure où sa demande auprès de l'organisme concerné est acceptée. L'évaluation visant à déterminer si un projet respecte les conditions requises et s'il existe une assurance raisonnable que les subventions seront reçues sera effectuée au cas par cas. La société réduit le coût de l'actif du montant de la subvention. Le montant des subventions est comptabilisé systématiquement en résultat net à titre de réduction de l'amortissement sur les périodes au cours desquelles est comptabilisé l'amortissement de ces actifs et proportionnellement à cet amortissement.

Pour ce qui est des subventions liées au résultat, l'aide gouvernementale (correspondant à la différence entre le prix du marché et le prix fixe garanti) devient généralement exigible au moment de la production de l'électricité et de sa livraison au réseau pertinent. À ce stade, l'encaissement de la subvention devient raisonnablement assuré, et celle-ci est alors comptabilisée dans les produits au cours du mois de livraison de l'électricité.

s) Estimations critiques

La société fait des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs, sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels ainsi que sur le montant déclaré des produits et des autres éléments du résultat global de l'exercice considéré. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses critiques dans la détermination des montants déclarés dans les états financiers consolidés portent sur les éléments suivants :

i) Immobilisations corporelles

La juste valeur des immobilisations corporelles de la société est évaluée selon des estimations et des hypothèses quant aux prix futurs de l'électricité produite au moyen de sources renouvelables, à la production moyenne à long terme prévue, aux charges d'exploitation et aux dépenses d'investissement estimées ainsi qu'aux taux d'inflation et d'actualisation futurs, comme il est décrit à la note 10, « Immobilisations corporelles à la juste valeur ». La détermination des hypothèses et estimations appropriées qui permettent à la société d'évaluer ses immobilisations corporelles est question de jugement. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1 t) iii), « Jugements critiques dans l'application des méthodes comptables – Immobilisations corporelles ».

L'estimation des durées d'utilité et des valeurs résiduelles permet de calculer l'amortissement. Des révisions annuelles sont effectuées pour s'assurer de l'exactitude des durées d'utilité et des valeurs résiduelles.

ii) Instruments financiers

La société fait des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable de ses instruments financiers, y compris des estimations et hypothèses quant aux prix futurs de l'électricité, à la production moyenne à long terme, aux prix de la capacité, aux taux d'actualisation, au moment de la livraison de l'électricité et aux éléments touchant la juste valeur du financement par capitaux propres donnant droit à des avantages fiscaux. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt représente le montant estimé qu'une autre partie recevrait ou paierait si elle mettait fin aux swaps à la date de clôture, compte tenu des taux d'intérêt en vigueur sur les marchés. Le résultat de l'application de cette technique d'évaluation se rapproche de la valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs. Se reporter à la note 4, « Gestion des risques et instruments financiers », pour de plus amples renseignements.

iii) Impôt différé

Les états financiers consolidés comprennent des estimations et des hypothèses pour établir les taux d'imposition futurs applicables aux filiales et identifier les différences temporaires liées à chaque filiale. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'imposition qui devraient être en vigueur pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif, réglé, en fonction des taux d'imposition et des lois en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture. L'utilisation de plans et de prévisions d'exploitation permet d'évaluer le moment où les différences temporaires se résorberont selon le bénéfice imposable futur.

iv) Passifs relatifs au démantèlement

Les coûts relatifs au démantèlement seront engagés à la fin de la durée d'exploitation de certains actifs de la société. Ces obligations sont généralement éloignées dans le temps et exigent l'exercice de jugement. L'estimation des coûts relatifs au démantèlement peut varier en fonction de nombreux facteurs, y compris les changements des exigences légales, réglementaires et environnementales pertinentes, l'émergence de nouvelles techniques de restauration ou l'expérience d'autres centrales de production d'énergie. Sont inhérentes aux calculs de ces coûts des hypothèses et des estimations portant entre autres, sur les montants du règlement final, le taux d'inflation, les taux d'actualisation et le moment du règlement.

t) Jugements critiques dans l'application des méthodes comptables

Les jugements critiques rendus quant à l'application des méthodes comptables utilisées dans les états financiers consolidés et dont l'incidence est significative sur les montants qui y sont présentés portent sur les points suivants :

i) Préparation des états financiers consolidés

Les présents états financiers consolidés présentent la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de la société. La société exerce son jugement pour déterminer si des filiales non entièrement détenues sont contrôlées par la société. Pour ce faire, elle doit établir i) la façon dont les activités pertinentes de la filiale sont dirigées; ii) si les droits afférents aux participations sont des droits substantiels ou des droits de protection; et iii) la capacité de la société à influencer le rendement de la filiale.

ii) Transactions sous contrôle commun

Les regroupements d'entreprises sous contrôle commun sont spécifiquement exclus du champ d'application d'IFRS 3 et la direction a donc exercé son jugement pour choisir une méthode de comptabilisation appropriée pour ces transactions, et a pris en considération d'autres normes comptables pertinentes en tenant compte des principes énoncés dans les IFRS et de la réalité économique des transactions à l'étude. La société a pour politique de présenter les actifs et les passifs comptabilisés découlant des transactions entre entités sous contrôle commun à la valeur comptable dans les états financiers du cédant et de refléter les résultats des entités regroupées dans les comptes consolidés de résultat, les états consolidés du résultat global, les états consolidés de la situation financière, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour toutes les périodes présentées pendant lesquelles les entités étaient sous le contrôle commun du cédant, quel que soit le moment où survient le regroupement. Les écarts entre la contrepartie versée et les actifs et passifs reçus sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

iii) Immobilisations corporelles

La méthode comptable traitant des immobilisations corporelles de la société est décrite à la note 1 i), « Immobilisations corporelles et modèle de réévaluation ». L'application de cette méthode fait appel au jugement pour déterminer si certains coûts s'ajoutent à la valeur comptable des immobilisations corporelles, contrairement aux réparations et à l'entretien dont les coûts sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Lorsqu'un actif a été aménagé, il faut exercer du jugement pour établir le moment où cet actif peut être utilisé comme prévu et pour déterminer les coûts directement attribuables devant être inclus dans la valeur comptable de l'actif en voie d'aménagement. Les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont déterminées périodiquement par des ingénieurs indépendants et la direction procède à des révisions annuelles.

La société détermine annuellement la juste valeur de ses immobilisations corporelles selon la méthode qu'elle juge raisonnable. En général, il s'agit d'un modèle d'analyse des flux de trésorerie actualisés sur 20 ans pour ses actifs hydroélectriques. Cette période de vingt ans est considérée comme raisonnable, étant donné que les plans d'immobilisations de la société portent sur vingt ans et que celle-ci estime qu'un tiers raisonnable n'aurait pas de préférence quant à l'estimation des flux de trésorerie sur une plus longue période ou à l'utilisation d'une valeur finale actualisée. La méthode utilisée pour ses actifs des secteurs éoliens, solaires et autres consiste à harmoniser la durée du modèle avec la durée d'utilité résiduelle prévue des actifs visés.

Le modèle d'évaluation intègre les flux de trésorerie futurs des conventions d'achat d'électricité à long terme en vigueur, lorsqu'il est établi que les conventions d'achat d'électricité sont directement liées aux actifs de production d'énergie connexes. Pour ce qui est de la production future estimée qui n'intègre pas les prix fixés par des conventions d'achat d'électricité à long terme, le modèle de flux de trésorerie repose sur des estimations des prix futurs de l'électricité, en tenant compte des cours proposés par des courtiers obtenus de sources indépendantes pour les années où le marché est liquide. L'évaluation de la production qui n'est pas directement liée à des conventions d'achat d'électricité à long terme s'appuie également sur l'utilisation d'une estimation à long terme des prix futurs de l'électricité. À cette fin, selon le modèle d'évaluation, un taux d'actualisation permettant de dégager un rendement raisonnable est appliqué au coût tout compris de construction de nouvelles centrales d'énergie renouvelable dont le profil de production est semblable à celui de l'actif évalué et sert de référence pour fixer le prix du marché de l'électricité provenant de sources renouvelables.

La vision à long terme de la société repose sur le coût nécessaire pour obtenir de l'énergie supplémentaire de sources renouvelables en prévision de la croissance de la demande d'ici 2026 à 2035 en Amérique du Nord, d'ici 2028 en Colombie, et d'ici 2024 au Brésil. L'année d'entrée est celle où les producteurs doivent augmenter la puissance pour maintenir la fiabilité des réseaux et fournir un niveau adéquat de réserve compte tenu de la mise hors service des plus anciennes centrales alimentées au charbon, de la hausse des coûts liés à la conformité environnementale en Amérique du Nord et de l'accroissement global de la demande en Colombie et au Brésil. En ce qui concerne les activités en Amérique du Nord, la société a appliqué un taux d'actualisation estimatif au prix de ces nouvelles centrales d'énergie renouvelable pour établir les prix de l'électricité provenant de sources renouvelables générée par des centrales hydroélectriques, solaires et éoliennes. Au Brésil et en Colombie, l'estimation des prix futurs de l'électricité est calculée selon une approche similaire déjà appliquée en Amérique du Nord utilisant une prévision du coût tout compris de nouvelles centrales.

Les valeurs finales sont incluses dans les évaluations des actifs hydroélectriques en Amérique du Nord et en Colombie. Pour ce qui est des actifs hydroélectriques au Brésil, les flux de trésorerie ont été inclus selon la durée de l'autorisation ou la durée d'utilité d'un actif de concession, compte tenu du renouvellement non récurrent d'une durée d'utilité de trente ans visant les actifs hydroélectriques admissibles.

Les taux d'actualisation sont établis annuellement par la direction en tenant compte des taux d'intérêt courants, du coût moyen du capital sur le marché ainsi que du risque de prix et de l'emplacement géographique des centrales en exploitation. Les taux d'inflation sont aussi déterminés en fonction des taux d'inflation en cours et des attentes des économistes quant aux taux futurs. Les coûts d'exploitation sont fondés sur des budgets à long terme, majorés d'un taux d'inflation. Chaque centrale en exploitation dispose d'un plan d'immobilisations sur vingt ans auquel elle se conforme pour que ses actifs atteignent leur durée d'utilité maximale. Les prévisions relatives aux taux de change sont faites à partir des taux au comptant et des taux à terme disponibles, extrapolés au-delà des périodes pour lesquelles ils sont disponibles. Dans le choix des intrants susmentionnés relatifs au modèle d'actualisation des flux de trésorerie, la direction doit tenir compte des faits, des tendances et des plans lorsqu'elle se penche sur la façon de dégager une juste valeur raisonnable de ses immobilisations corporelles.

iv) Instruments financiers

La méthode comptable portant sur les instruments financiers de la société est décrite à la note 1 m), « Instruments financiers ». En ce qui a trait à l'application de cette méthode, le jugement se fonde sur les critères énoncés dans IFRS 9 pour comptabiliser les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ainsi que pour évaluer l'efficacité des relations de couverture.

v) Impôt différé

La méthode comptable portant sur les impôts sur le résultat de la société est décrite à la note 1 o), « Impôts sur le résultat ». Pour l'application de cette méthode, il faut exercer du jugement pour déterminer la probabilité d'utilisation des déductions, des crédits d'impôt et des pertes fiscales.

u) Modifications futures de méthodes comptables

Modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7 en ce qui concerne les informations à fournir

La réforme des taux interbancaires offerts (« TIO ») s'entend de la réforme à l'échelle mondiale des taux d'intérêt de référence, qui comprend le remplacement de TIO précisés par des taux de référence alternatifs. Il est actuellement prévu que le taux Secured Overnight Financing Rate (« SOFR ») remplacera le TIOL en dollars américains, que le taux Sterling Overnight Index Average (« SONIA ») remplacera le TIOL en livres sterling et que le taux en euros à court terme (« €STR ») remplacera l'EURIBOR. La société a adopté le 1^{er} octobre 2019, soit avant la date d'entrée en vigueur obligatoire, les modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7 découlant de la réforme des taux d'intérêt de référence (« modifications issues de la phase I »), qui ont été publiées en septembre 2019. Les modifications issues de la phase I ont permis de dissiper les éléments d'incertitude qui auraient pu se présenter dans la préparation à la transition. Les modifications issues de la phase I ont été appliquées de manière rétrospective aux relations de couverture en vigueur au début de la période de présentation de l'information financière ou désignées ultérieurement, et au montant cumulé dans la réserve de couverture de flux de trésorerie à cette date.

Les modifications issues de la phase I consentent une exception temporaire à l'application de certaines dispositions relatives à la comptabilité de couverture pour les relations de couverture de la société qui sont directement touchées par la réforme des TIO, soit principalement le TIOL en dollars américains, le TIOL en livres sterling et l'EURIBOR. Grâce à cette exception, la société ne devrait pas être tenue de mettre fin à des relations de couverture uniquement en raison de l'incertitude engendrée par la réforme des TIO. Au moment d'évaluer si une couverture sera hautement efficace de manière prospective, la société peut supposer que les taux d'intérêt de référence liés à ses couvertures ne sont généralement pas modifiés par la réforme des TIO. Ces exceptions cessent de s'appliquer à un élément couvert ou à un instrument de couverture, le cas échéant, dès que se présente l'une ou l'autre des situations suivantes : i) l'incertitude rattachée à la réforme des TIO est levée quant à l'échéance et au montant des flux de trésorerie futurs qui sont fondés sur un taux d'intérêt de référence et ii) la relation de couverture prend fin. Les modifications issues de la phase I n'ont aucune incidence sur la société puisqu'elles lui permettent de continuer d'utiliser la comptabilité de couverture pour ses relations de couverture désignées antérieurement.

Modifications d'IFRS 9, d'IAS 39, d'IFRS 7, d'IFRS 4 et d'IFRS 16 en ce qui concerne les informations à fournir

Le 27 août 2020, l'IASB a publié les modifications d'IFRS 9, d'IAS 39, d'IFRS 7, d'IFRS 4 et d'IFRS 16 découlant de la réforme des taux d'intérêt de référence (les « modifications issues de la phase II »), qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2021 et dont l'adoption anticipée est permise. Les modifications issues de la phase II offrent d'autres indications pour traiter de questions qui seront soulevées pendant la transition des taux d'intérêt de référence. Les modifications issues de la phase II se rapportent principalement à la modification des actifs financiers, des passifs financiers et des obligations locatives à l'égard desquels la base de détermination des flux de trésorerie contractuels change en raison de la réforme des TIO, permettant l'application prospective du taux d'intérêt de référence applicable et le recours à la comptabilité de couverture, et introduisant par le fait même une exception selon laquelle les modifications qui doivent être apportées à la désignation formelle et à la documentation des relations de couverture pour tenir compte des changements requis en vertu de la réforme des TIO n'entraînent pas la cessation de la comptabilité de couverture ou la désignation de nouvelles relations de couverture.

La société a effectué une évaluation et a mis en œuvre un plan de transition pour tenir compte des incidences et refléter les changements découlant des modifications aux modalités contractuelles des emprunts à taux variable et des swaps de taux d'intérêt indexés à des TIO et de la mise à jour des désignations de ses couvertures. L'adoption ne devrait pas avoir d'incidence importante sur la présentation de l'information financière de la société.

Modifications d'IAS 1 – Présentation des états financiers (« IAS 1 »)

Les modifications apportées précisent la méthode de classement de la dette et des autres passifs à titre d'éléments courants ou non courants. Les modifications d'IAS 1 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. La société évalue actuellement l'incidence de ces modifications.

À l'heure actuelle, aucune des modifications futures qui seront apportées aux IFRS n'est susceptible d'avoir une incidence sur la société.

2. PRINCIPALES FILIALES

Le tableau qui suit présente la liste des filiales de la société qui, de l'avis de la direction, avaient une incidence importante sur sa situation financière et sur ses résultats d'exploitation au 31 décembre 2020 :

	Territoire de constitution, d'enregistrement ou d'activité	Pourcentage des droits de vote détenus ou contrôlés
BP Brazil US Subco LLC	Delaware	100
Brookfield Power US Holding America Co.	Delaware	100
Isagen S.A. E.S.P. ¹	Colombie	99,67
TerraForm Power NY Holdings, Inc.	New York	100

¹⁾ Contrôle exercé en vertu des droits de vote obtenus aux termes de conventions de vote conclues avec Brookfield.

3. ACQUISITIONS

Portefeuille de centrales d'énergie solaire en Espagne

Le 11 février 2020, la société, par l'intermédiaire de sa participation dans TerraForm Power, a conclu l'acquisition de la totalité d'un portefeuille de deux centrales d'énergie solaire concentrée (collectivement, le « portefeuille de centrales d'ESC en Espagne ») situées en Espagne, d'une puissance nominale combinée d'environ 100 MW. Le prix de cette acquisition, y compris les ajustements du fonds de roulement, s'élève à 111 millions € (121 millions \$). Les coûts d'acquisition, totalisant 1 million \$, ont été passés en charges à mesure qu'ils ont été engagés et ont été comptabilisés au poste Divers dans le compte consolidé de résultat.

Le placement a été comptabilisé selon la méthode d'acquisition, et les résultats d'exploitation ont été inclus dans les états financiers consolidés annuels audités à compter de la date d'acquisition. Si l'acquisition avait été conclue au début de l'exercice, les produits provenant du portefeuille de centrales d'ESC en Espagne se seraient élevés à 99 millions \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

La répartition du prix d'acquisition, à la juste valeur, à l'égard de l'acquisition est la suivante :

(EN MILLIONS)	Portefeuille de centrales d'ESC en Espagne
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22 \$
Liquidités soumises à restrictions	27
Créances clients et autres actifs courants	33
Immobilisations corporelles à la juste valeur.....	661
Actifs d'impôt différé	14
Autres actifs non courants.....	8
Passifs courants.....	(17)
Instruments financiers.....	(148)
Emprunts sans recours	(475)
Passifs relatifs au démantèlement	(23)
Autres passifs non courants	(22)
Juste valeur des actifs acquis identifiables.....	80
Goodwill	41
Prix d'acquisition.....	121 \$

Réalisées en 2019

Portefeuille de production décentralisée aux États-Unis (« portefeuille PD »)

Le 26 septembre 2019, la société a acquis une participation de 100 % dans un portefeuille de production distribuée d'une puissance de 320 MW de centrales d'énergie renouvelable aux États-Unis, pour une contrepartie totale de 735 millions \$. Les coûts d'acquisition, totalisant 5 millions \$, ont été passés en charges à mesure qu'ils ont été engagés et ils ont été comptabilisés au poste Divers dans le compte consolidé de résultat.

Le placement a été comptabilisé selon la méthode d'acquisition, et les résultats d'exploitation ont été inclus dans les états financiers consolidés à la date d'acquisition. Si l'acquisition avait été conclue au début de l'exercice, les produits tirés du portefeuille de production décentralisée se seraient élevés à 67 millions \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

La répartition du prix d'acquisition, à la juste valeur, à l'égard de l'acquisition est la suivante :

(EN MILLIONS)	Portefeuille PD
Trésorerie	3 \$
Créances clients et autres actifs courants	47
Immobilisations corporelles à la juste valeur.....	753
Passifs courants	(8)
Passifs relatifs au démantèlement	(33)
Autres passifs non courants.....	(27)
Juste valeur des actifs nets acquis	<u>735 \$</u>

4. GESTION DES RISQUES ET INSTRUMENTS FINANCIERS

GESTION DES RISQUES

La société court divers risques financiers en raison de ses activités, y compris le risque de marché (c'est-à-dire le risque sur marchandises, le risque de taux d'intérêt et le risque de change), le risque de crédit et le risque de liquidité. La société a recours principalement à des instruments financiers pour gérer ces risques.

L'analyse de sensibilité présentée ci-après rend compte des risques liés aux instruments qui, de l'avis de la société, sont sensibles aux fluctuations du marché et de la perte éventuelle pouvant découler de la sélection d'une ou de plusieurs variations hypothétiques. Par conséquent, l'information qui suit ne vise pas à décrire tous les risques que court la société.

a) Risque de marché

Le risque de marché est défini aux présentes comme le risque de fluctuation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier détenu par la société en raison de variations des prix du marché.

La société est exposée au risque de marché découlant des actifs et des passifs libellés en monnaies étrangères, de l'incidence des variations des taux d'intérêt et des passifs à taux variable. Le risque de marché est géré en finançant les actifs au moyen de passifs financiers libellés dans la même devise et assortis de modalités semblables quant aux taux d'intérêt, ainsi qu'en détenant des contrats financiers, tels que des swaps de taux d'intérêt et des contrats de change, de façon à réduire au minimum le reste du risque couru. Les instruments financiers détenus par la société qui sont assujettis au risque de marché comprennent les emprunts ainsi que les instruments financiers comme les contrats de taux d'intérêt, les contrats de change et les contrats sur marchandises. Les catégories d'instruments financiers qui peuvent donner lieu à une variabilité considérable sont décrites ci-après :

i) Risque de prix de l'électricité

La société vise à vendre de l'électricité en vertu de contrats à long terme afin d'assurer la stabilité des prix et de réduire son exposition aux marchés de gros. Le risque de prix de l'électricité est lié à la vente de sa part de production non régie par contrat et est réduit grâce à des contrats d'énergie dérivés à court terme. Le risque de prix de l'électricité est défini aux présentes comme le risque de fluctuation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier détenu par la société en raison de variations des prix de l'électricité.

Le tableau qui suit résume l'incidence des variations du prix du marché de l'électricité aux 31 décembre. Cette incidence est présentée de façon à illustrer l'effet de ces variations sur le résultat net et sur les autres éléments du résultat global. Les sensibilités sont fondées sur l'hypothèse d'une variation de 5 % du prix du marché, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs.

La répercussion d'une variation de 5 % du prix de l'électricité du marché sur des contrats d'énergie dérivés en cours pour les exercices clos les 31 décembre est la suivante :

(EN MILLIONS)	Incidence sur le résultat net ¹			Incidence sur les autres éléments du résultat global ¹		
	2020	2019	2018	2020	2019	2018
Augmentation de 5 %	(9) \$	(21) \$	(16) \$	(11) \$	(12) \$	(15) \$
Diminution de 5 %	9	8	6	11	12	15

¹⁾ Les montants représentent l'incidence nette annuelle potentielle, avant impôt.

ii) Risque de change

Le risque de change est défini aux présentes comme le risque de fluctuation de la juste valeur lié à un instrument financier détenu par la société en raison de variations des taux de change.

La société est exposée au dollar canadien, à l'euro, au réal et au peso colombien. Par conséquent, les fluctuations du dollar américain par rapport à ces monnaies étrangères augmentent la volatilité du résultat net et des autres éléments du résultat global. La société est partie à des contrats de change dans le but surtout d'atténuer cette exposition.

Le tableau qui suit résume l'incidence des variations du taux de change aux 31 décembre sur les instruments financiers de la société. Cette incidence est présentée de façon à illustrer l'effet de ces variations sur le résultat net et sur les autres éléments du résultat global. Les sensibilités sont fondées sur l'hypothèse d'une variation de 5 % du taux de change, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs.

La répercussion d'une variation de 5 % des taux de change du dollar américain sur les swaps de change en cours pour les exercices clos les 31 décembre est la suivante :

(EN MILLIONS)	Incidence sur le résultat net ¹			Incidence sur les autres éléments du résultat global ¹		
	2020	2019	2018	2020	2019	2018
Augmentation de 5 %	56 \$	39 \$	45 \$	26 \$	9 \$	20 \$
Diminution de 5 %	(54)	(26)	(45)	(26)	(9)	(21)

¹⁾ Les montants représentent l'incidence nette annuelle potentielle, avant impôt.

iii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est défini aux présentes comme le risque de fluctuation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier détenu par la société en raison de variations des taux d'intérêt.

Les actifs de la société consistent essentiellement en actifs physiques de longue durée. Les passifs financiers de la société sont principalement constitués de dettes à long terme à taux fixe ou de dettes à taux variable qui ont été converties à taux fixe grâce à des instruments financiers sur taux d'intérêt. Tous les passifs financiers non dérivés sont comptabilisés au coût amorti. La société détient aussi des contrats sur taux d'intérêt pour s'assurer des taux fixes sur certaines émissions à venir de titres d'emprunt.

La société conclura des swaps de taux d'intérêt visant à réduire au minimum l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette à taux variable. Les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir une incidence sur les flux de trésorerie de la société, principalement sur les intérêts à payer sur la dette à taux variable de la société, laquelle se limite à certains emprunts sans recours, dont la valeur totale du capital s'élevait à 5 035 millions \$ (5 228 millions \$ en 2019). De ce montant en capital, le taux d'intérêt d'une tranche de 2 918 millions \$ (2 467 millions \$ en 2019) a été fixé à l'aide de contrats sur taux d'intérêt. La juste valeur des passifs comptabilisés relativement aux swaps de taux d'intérêt a été calculée selon un modèle d'évaluation utilisant des taux d'intérêt observables.

Le tableau qui suit résume l'incidence des variations des taux d'intérêt aux 31 décembre. Cette incidence est présentée de façon à illustrer l'effet de ces variations sur le résultat net et sur les autres éléments du résultat global. Les sensibilités sont fondées sur l'hypothèse d'une variation de 1 % des taux d'intérêt, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs.

La répercussion d'une variation de 1 % des taux d'intérêt sur les swaps de taux d'intérêt, la dette à taux variable et des capitaux propres donnant droit à des avantages fiscaux en cours pour les exercices clos les 31 décembre est la suivante :

(EN MILLIONS)	Incidence sur le résultat net ¹			Incidence sur les autres éléments du résultat global ¹		
	2020	2019	2018	2020	2019	2018
Augmentation de 1 %	2 \$	(14) \$	10 \$	119 \$	64 \$	36 \$
Diminution de 1 %.....	(3)	13	(5)	(126)	(64)	(39)

¹⁾ Les montants représentent l'incidence nette annuelle potentielle, avant impôt.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte découlant du non-respect, par un emprunteur ou une contrepartie, de ses obligations contractuelles. L'exposition de la société au risque de crédit lié aux instruments financiers a trait essentiellement aux obligations des contreparties à l'égard des contrats d'énergie, des swaps de taux d'intérêt, des contrats de change à terme et des transactions physiques d'électricité.

La société réduit au minimum le risque de crédit lié aux contreparties par le choix, la surveillance et la diversification des contreparties, et par l'utilisation de contrats commerciaux types, et d'autres techniques d'atténuation des risques de crédit. De même, les conventions d'achat d'électricité de la société sont examinées régulièrement et la majorité d'entre elles sont conclues avec des clients qui ont un historique de crédit de longue date ou une notation de première qualité, ce qui limite le risque de non-recouvrement. Pour de plus amples renseignements sur le solde des créances clients de la société, se reporter à la note 20, « Créances clients et autres actifs courants ».

L'exposition maximale au risque de crédit aux 31 décembre s'établissait comme suit :

(EN MILLIONS)	2020	2019
Créances clients et autres créances à court terme.....	556 \$	575 \$
Actifs liés aux instruments financiers.....	108	100
Montants à recevoir de parties liées	414	189
	1 078 \$	864 \$

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que la société ne puisse pas combler des besoins de trésorerie ou s'acquitter d'une obligation à son échéance. Le risque de liquidité est atténué par les soldes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie de la société et par son accès à des facilités de crédit non utilisées. Pour de plus amples renseignements sur la tranche non utilisée des facilités de crédit, se reporter à la note 12, « Emprunts ». La société veille aussi à avoir accès aux marchés financiers et maintient une solide note de crédit de première qualité.

La société est également exposée au risque lié au financement par emprunt. Ce risque est atténué par la nature à long terme des instruments d'emprunt et par l'échelonnement des dates d'échéance sur une longue période.

OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE TRÉSORERIE

Le tableau suivant classe les obligations en matière de trésorerie liées aux passifs de la société en les regroupant par classe d'échéance pertinente définie en fonction de la durée restante entre les dates de clôture et la date d'échéance contractuelle. Comme les montants représentent les flux de trésorerie contractuels non actualisés (majorés des coûts de financement non amortis et du cumul des amortissements, le cas échéant), ils pourraient ne pas correspondre aux montants présentés aux états consolidés de la situation financière.

AU 31 DÉCEMBRE 2020 (EN MILLIONS)	Moins de 1 an	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes fournisseurs et autres créditeurs.....	450 \$	— \$	— \$	450 \$
Passifs liés à des instruments financiers ^{1, 2}	198	358	140	696
Montants à payer à des parties liées.....	694	1	—	695
Autres passifs non courants – paiements relatifs aux concessions.....	1	5	12	18
Obligations locatives ¹	30	99	264	393
Emprunts sans recours ¹	886	3 892	8 081	12 859
Intérêts à payer sur les emprunts ³	598	1 924	1 708	4 230
Total.....	2 857 \$	6 279 \$	10 205 \$	19 341 \$

AU 31 DÉCEMBRE 2019 (EN MILLIONS)	Moins de 1 an	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes fournisseurs, autres créditeurs et provisions.....	493 \$	— \$	— \$	493 \$
Passifs liés à des instruments financiers ^{1, 2}	125	304	140	569
Montants à payer à des parties liées.....	201	—	2	203
Autres passifs non courants – paiements relatifs aux concessions.....	1	6	15	22
Obligations locatives ¹	31	98	299	428
Emprunts sans recours ¹	605	3 926	7 429	11 960
Intérêts à payer sur les emprunts ³	510	2 135	2 053	4 698
Total.....	1 966 \$	6 469 \$	9 938 \$	18 373 \$

¹⁾ Comprennent les montants courants et non courants.

²⁾ Comprennent les passifs liés aux capitaux propres donnant droit aux avantages fiscaux qui seront en partie réglés au moyen d'attributs fiscaux sans effet de trésorerie

³⁾ Correspondent au total des intérêts qui devraient être versés sur la durée des obligations, si celles-ci sont détenues jusqu'à l'échéance. Les paiements d'intérêts à taux variable ont été calculés selon des taux d'intérêt estimés.

Informations sur la juste valeur

La juste valeur constitue le prix qui serait reçu à la vente d'un actif, ou payé au transfert d'un passif dans une transaction ordonnée entre les participants du marché, à la date d'évaluation.

Lorsque la juste valeur est établie à l'aide de modèles d'évaluation, il faut avoir recours à des hypothèses quant au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation. Pour déterminer ces hypothèses, la direction se base principalement sur des données de marché externes facilement observables, comme les courbes des taux d'intérêt, les taux de change, les prix des marchandises et, selon le cas, les écarts de taux.

L'évaluation de la juste valeur d'un actif non financier représente la contrepartie qui serait reçue dans le cadre d'une transaction ordonnée entre les participants du marché, compte tenu d'une utilisation optimale de l'actif.

Les actifs et les passifs mesurés à la juste valeur sont classés dans l'un des trois niveaux de la hiérarchie décrite ci-dessous. Chaque niveau correspond à un degré de fiabilité des données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs.

Niveau 1 – Données fondées sur les prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques;
 Niveau 2 – Données autres que les prix cotés du niveau 1, observables pour l'actif ou le passif de façon directe ou indirecte;
 Niveau 3 – Données liées à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché.

Le tableau suivant présente les actifs et les passifs de la société évalués et présentés à la juste valeur et classés selon la hiérarchie des justes valeurs aux 31 décembre :

(EN MILLIONS)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2020	2019
Actifs évalués à la juste valeur :					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	355 \$	— \$	— \$	355 \$	304 \$
Liquidités soumises à restrictions ¹	229	—	—	229	265
Actifs liés à des instruments financiers ²					
Contrats d'énergie dérivés.....	—	36	68	104	92
Swaps de change	—	4	—	4	8
Immobilisations corporelles.....	—	—	36 097	36 097	32 647
Passifs évalués à la juste valeur :					
Passifs liés à des instruments financiers ²					
Contrats d'énergie dérivés.....	—	(27)	—	(27)	(8)
Swaps de taux d'intérêt	—	(244)	—	(244)	(138)
Swaps de change	—	(23)	—	(23)	(11)
Passifs liés aux capitaux propres donnant droit à des avantages fiscaux	—	—	(402)	(402)	(412)
Passifs pour lesquels la juste valeur est présentée :					
Actions échangeables de BEPC et actions de catégorie B ³	(7 430)	—	—	(7 430)	—
Emprunts sans recours	(2 065)	(12 530)	—	(14 595)	(12 604)
Total.....	(8 911) \$	(12 784) \$	35 763 \$	14 068 \$	20 143 \$

¹⁾ Comprennent le montant courant et le montant non courant inclus dans les autres actifs non courants.

²⁾ Comprennent les montants courants et non courants.

³⁾ Les actions de catégorie C de BEPC sont également classées à titre de passifs financiers en raison de la caractéristique de rachat en trésorerie qu'elles comportent. Comme il est mentionné à la note 1m), « Mode de présentation et principales méthodes comptables », les actions de catégorie C de BEPC satisfont à certains critères d'admissibilité et sont présentées à titre de capitaux propres. Se reporter à la note 14, « Actions échangeables de BEPC, actions de catégorie B de BEPC et actions de catégorie C de BEPC ».

Aucun reclassement n'a eu lieu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Information sur les instruments financiers

Le tableau suivant présente le montant total des positions nettes en instruments financiers de la société aux 31 décembre :

(EN MILLIONS)	2020			2019
	Actif	Passif	Actif (passif) net	Actif (passif) net
Contrats d'énergie dérivés	104 \$	27 \$	77 \$	84 \$
Swaps de taux d'intérêt	—	244	(244)	(138)
Swaps de change	4	23	(19)	(3)
Passifs liés aux capitaux propres donnant droit à des avantages fiscaux	—	402	(402)	(412)
Total.....	108	696	(588)	(469)
Moins : tranche courante	40	198	(158)	(84)
Tranche non courante.....	68 \$	498 \$	(430) \$	(385) \$

Le tableau suivant présente la variation du montant total de la position nette de l'actif au titre des instruments financiers de la société aux 31 décembre et pour les exercices clos à ces dates :

(EN MILLIONS)	Notes	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Solde au début de l'exercice		(469) \$	(482) \$
Augmentations (diminutions) de la position nette du passif au titre des instruments financiers :			
(Perte latente) profit latent par le biais du résultat net sur les passifs liés aux capitaux propres donnant droit à des avantages fiscaux	a)	(12)	26
(Perte latente) par le biais du résultat net sur les contrats d'énergie dérivés	b)	1	(19)
Profit latent (perte latente) par le biais des autres éléments du résultat global sur les contrats d'énergie dérivés	b)	(5)	29
Profit latent (perte latente) par le biais du résultat net sur les swaps de taux d'intérêt ..	c)	12	(28)
Profit latent (perte latente) par le biais des autres éléments du résultat global sur les swaps de taux d'intérêt.....	c)	(51)	(37)
Profit latent (perte latente) par le biais du résultat net sur les swaps de change	d)	23	20
Profit latent (perte latente) par le biais des autres éléments du résultat global sur les swaps de change	d)	—	14
Acquisitions, règlements et autres		(87)	8
Solde à la fin de l'exercice.....		<u>(588) \$</u>	<u>(469) \$</u>
Passifs liés à des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net :			
Passifs liés aux capitaux propres donnant droit à des avantages fiscaux	a)	(402) \$	(412) \$
Actifs dérivés non désignés comme instruments de couverture :			
Contrats d'énergie dérivés	b)	54 \$	35 \$
Swaps de change	d)	4	8
		<u>58 \$</u>	<u>43 \$</u>
Actifs dérivés désignés comme instruments de couverture :			
Contrats d'énergie dérivés	b)	50 \$	57 \$
		<u>50 \$</u>	<u>57 \$</u>
Passifs dérivés non désignés comme instruments de couverture :			
Contrats d'énergie dérivés	b)	(27) \$	(8) \$
Swaps de taux d'intérêt	c)	(18)	(77)
Swaps de change	d)	(20)	(10)
		<u>(65) \$</u>	<u>(95) \$</u>
Passifs dérivés désignés comme instruments de couverture :			
Swaps de taux d'intérêt	c)	(226)	(61)
Swaps de change	d)	(3)	(1)
		<u>(229) \$</u>	<u>(62) \$</u>
Total des instruments financiers, montant net.....		<u>(588) \$</u>	<u>(469) \$</u>

a) Passifs liés aux capitaux propres donnant droit à des avantages fiscaux

La société détient et exploite certains projets aux États-Unis dans le cadre de structures donnant droit à des avantages fiscaux pour financer la construction de projets solaires et éoliens. Conformément à la substance des accords contractuels, les montants payés par les investisseurs ayant droit à des avantages fiscaux pour leurs participations sont classés comme des passifs liés à des instruments financiers dans les états consolidés de la situation financière.

Le profit ou la perte sur les passifs liés aux capitaux propres donnant droit aux avantages fiscaux est comptabilisé au poste Profit (perte) de change et sur les instruments financiers dans les comptes consolidés de résultat.

b) Contrats d'énergie dérivés

La société a conclu des contrats d'énergie dérivés à long terme principalement afin de stabiliser ou d'éliminer le risque de prix à la vente d'une partie de la production d'électricité future. Certains contrats d'énergie sont comptabilisés dans les états financiers consolidés de la société à un montant équivalant à leur juste valeur, laquelle est établie selon les prix du marché, ou, si aucun cours de marché n'est disponible, selon un modèle d'évaluation utilisant à la fois des éléments probants et des prévisions établis en interne et provenant de tierces parties.

Il existe un lien économique entre les éléments couverts et les instruments de couverture puisque les conditions des contrats d'énergie dérivés correspondent à celles des transactions prévues hautement probables (c.-à-d., montant notionnel et date prévue de paiement). La société a établi un ratio de couverture de 1:1 pour les relations de couverture. Pour évaluer l'efficacité de la couverture, la société utilise un dérivé hypothétique et compare les variations de la juste valeur des instruments de couverture aux variations de la juste valeur des éléments couverts qui sont attribuables aux risques couverts. L'inefficacité de la couverture peut découler de différents indices (par conséquent, de différentes courbes) liés au risque couvert des éléments couverts et des instruments de couverture.

Certaines filiales qui sont contrôlées par la société selon une convention de vote ont conclu des conventions aux termes desquelles la société en commandite a été nommée comme leur mandataire pour conclure certaines opérations sur dérivés avec des contreparties externes. Aux termes de chaque convention, la société en commandite a droit au remboursement de tous les frais tiers engagés relativement à ces opérations sur dérivés. La quasi-totalité des contrats d'énergie dérivés de la société sont passés aux termes d'une de ces conventions.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, des profits de 53 millions \$ liés aux contrats d'énergie dérivés ont été réalisés et reclassés des autres éléments du résultat global aux produits dans les comptes consolidés de résultat (profits de 9 millions \$ en 2019 et pertes de 13 millions \$ en 2018).

Selon les prix du marché au 31 décembre 2020, des profits latents de 13 millions \$ (profits de 22 millions \$ en 2019 et pertes de 15 millions \$ en 2018) comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global au titre des contrats d'énergie dérivés devraient être réglés ou reclassés en résultat net au cours des 12 prochains mois. Toutefois, le montant réel reclassé du cumul des autres éléments du résultat global pourrait fluctuer en raison de la variation future des prix du marché.

Le tableau suivant présente les contrats d'énergie dérivés désignés comme instruments de couverture :

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Contrats d'énergie dérivés		
Valeur comptable (actif/(passif)).....	50	57
Montant notionnel en millions de dollars américains	273	328
Montant notionnel (GWh).....	8 657	10 010
Taux de couverture moyen pondéré pour l'exercice (\$/MWh)	32	33
Dates d'échéance	2021 – 2027	2020 – 2027
Ratio de couverture.....	1:1	1:1
Variation de la valeur au comptant actualisée des instruments de couverture en vigueur.....	15	21
Variation de la juste valeur de l'élément couvert utilisé afin de déterminer l'efficacité de la couverture	(17)	(22)

Le profit découlant de l'inefficacité de la couverture comptabilisée au poste Profit (perte) de change et sur les instruments financiers dans les comptes consolidés de résultat liée aux contrats d'énergie dérivés (couvertures de flux de trésorerie) pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'est élevé à 2 millions \$ (néant en 2019 et profit de 2 millions \$ en 2018).

c) Couvertures de taux d'intérêt

La société a conclu des contrats de couverture de taux d'intérêt principalement en vue de réduire au minimum l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette à taux variable ou de bloquer des taux d'intérêt sur le refinancement futur de la dette. Tous les contrats de couverture de taux d'intérêt sont comptabilisés à la juste valeur dans les états financiers consolidés.

Il existe un lien économique entre les éléments couverts et les instruments de couverture puisque les conditions des couvertures de taux d'intérêt correspondent à celles des emprunts à taux fixe correspondants (c.-à-d., montant notionnel, échéance, dates de paiement et dates de révision). La société a établi un ratio de couverture de 1:1 pour les relations de couverture. Pour évaluer l'efficacité de la couverture, la société utilise un dérivé hypothétique et compare les variations de la juste valeur des instruments de couverture aux variations de la juste valeur des éléments couverts qui sont attribuables aux risques couverts.

L'inefficacité de la couverture peut découler :

- de l'application de différentes courbes de taux d'intérêt pour actualiser l'élément couvert et l'instrument de couverture;
- d'une différence entre l'échéancier des flux de trésorerie de l'élément couvert et celui de l'instrument de couverture;
- du risque de crédit des contreparties qui a une incidence asymétrique sur les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture et de l'élément couvert.

Au 31 décembre 2020, des contrats d'une exposition notionnelle totale de 2 974 millions \$ étaient en cours (2 246 millions \$ en 2019), y compris 428 millions \$ (996 millions \$ en 2019) liés à des conventions non formellement désignées comme instruments de couverture. Le taux d'intérêt fixe moyen pondéré résultant de ces contrats est de 2,8 % (2,7 % en 2019).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, les fluctuations nettes liées aux couvertures de flux de trésorerie réalisées et reclassées des autres éléments du résultat global à la charge d'intérêts comptabilisée dans les comptes consolidés de résultat se sont traduites par des pertes de 5 millions \$ de pertes (pertes de 6 millions \$ en 2019 et pertes de 7 millions \$ en 2018).

Selon les prix du marché au 31 décembre 2020, des pertes latentes de 30 millions \$ (3 millions \$ en 2019 et 1 million \$ en 2018) comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global au titre des swaps de taux d'intérêt devraient être réglées ou reclassées en résultat au cours des 12 prochains mois. Toutefois, le montant réel reclassé du cumul des autres éléments du résultat global pourrait fluctuer en raison de la variation future des taux du marché.

Le tableau suivant présente les couvertures de taux d'intérêt désignées comme instruments de couverture :

Couvertures de taux d'intérêt	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Valeur comptable (actif/(passif)).....	(225)	(61)
Montant notionnel – \$.....	546	567
Montant notionnel – COP ¹	619	227
Montant notionnel – \$ CA ¹	102	107
Montant notionnel – € ¹	1 279	349
Dates d'échéance.....	2021 – 2039	2021 – 2039
Ratio de couverture.....	1:1	1:1
Variation de la valeur au comptant actualisée des instruments de couverture en vigueur.....	(46)	(6)
Variation de la juste valeur de l'élément couvert utilisé afin de déterminer l'efficacité de la couverture.....	47	7

¹⁾ Les montants notionnels des couvertures de taux d'intérêt libellées en monnaies étrangères sont présentés en dollars américains équivalents en fonction du taux de change au comptant au 31 décembre 2020.

Le profit découlant de l'inefficacité de la couverture comptabilisée au poste Profit (perte) de change et sur les instruments financiers dans les comptes consolidés de résultat lié aux contrats sur taux d'intérêt (couvertures de flux de trésorerie) pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 était de 2 millions \$ (néant en 2019).

d) Swaps de change

La société a conclu des swaps de change visant à réduire au minimum son exposition aux fluctuations de change qui ont une incidence sur ses placements et ses résultats dans des établissements étrangers et à fixer le taux de change sur certaines transactions prévues libellées en monnaies étrangères.

Il existe un lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture puisque le placement net ou la transaction future libellée en monnaies étrangères créent un risque de change qui correspondra à celui de l'instrument de couverture correspondant. La société a établi un ratio de couverture de 1:1 étant donné que le risque sous-jacent de l'instrument de couverture correspond parfaitement à la composante de risque couvert.

Certaines filiales de Brookfield qui sont contrôlées par la société selon une convention de vote ont passé des conventions-cadres de couverture, nommant Brookfield comme leur mandataire pour conclure certaines opérations sur dérivés avec des contreparties externes pour se couvrir contre des fluctuations des taux de change. Aux termes de chaque convention, Brookfield a droit au remboursement de tous les frais tiers engagés relativement à ces opérations sur dérivés. La quasi-totalité des swaps de change de la société sont passés aux termes d'une convention-cadre de couverture.

Au 31 décembre 2020, des contrats d'une exposition notionnelle totale de 1 199 millions \$ étaient en cours (1 319 millions \$ en 2019), y compris 921 millions \$ (1 013 millions \$ en 2019) liés à des conventions non formellement désignées comme instruments de couverture.

Aucun profit latent ni aucune perte latente comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global au titre des swaps de change ne devraient être réglés ou reclassés en résultat au cours des 12 prochains mois (néant en 2019 et profit de 1 million \$ en 2018). Toutefois, le montant réel reclassé du cumul des autres éléments du résultat global pourrait fluctuer en raison de la variation future des taux du marché.

Le tableau suivant présente les swaps de change désignés comme instruments de couverture :

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Swaps de change		
Valeur comptable (actif/(passif)).....	(3)	(1)
Montant notionnel des couvertures du dollar canadien ¹	—	72
Montant notionnel des couvertures de l'euro ¹	185	234
Montant notionnel des couvertures du réal ¹	73	—
Montant notionnel des couvertures d'autres monnaies ¹	20	—
Dates d'échéance.....	2021 – 2022	2020 – 2022
Ratio de couverture.....	1:1	1:1
Taux de couverture moyen pondéré pour l'exercice :		
Contrats de change à terme de gré à gré (\$ CA/\$).....	—	1,30
Contrats de change à terme de gré à gré (€/€).....	0,82	0,85
Contrats de change à terme de gré à gré (R\$/R\$).....	5,38	—

¹⁾ Les montants notionnels sont exprimés en millions de dollars américains.

5. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le chef de la direction et le chef de la direction des finances (collectivement, le principal décideur opérationnel) de la société analysent les résultats des activités, gèrent les activités et affectent les ressources selon le type de technologie, avec d'autres secteurs de la société.

Les rapports présentés au principal décideur opérationnel ont été révisés au cours de l'exercice pour tenir compte des activités du secteur Transition énergétique de la société. Le secteur Transition énergétique se compose d'un portefeuille d'actifs multitechnologiques et de placements sur lequel repose la stratégie globale de décarbonation des réseaux d'électricité partout dans le monde. L'information financière des secteurs opérationnels des périodes précédentes a été retraitée pour présenter les résultats correspondant au secteur Transition énergétique.

Les activités de la société sont segmentées par 1) hydroélectricité, 2) énergie éolienne, 3) énergie solaire, 4) transition énergétique et 5) siège social. Cette segmentation reflète le mieux la façon dont le principal décideur opérationnel analyse les résultats de notre société.

Conformément à IFRS 8, *Secteurs opérationnels* (« IFRS 8 »), la société fournit de l'information sur ses secteurs à présenter, fondée sur les mesures utilisées par le principal décideur opérationnel pour l'évaluation du rendement. Les méthodes comptables utilisées pour les secteurs à présenter sont les mêmes que celles décrites à la note 1, « Mode de présentation et principales méthodes comptables ».

Les informations présentées au principal décideur opérationnel sur les mesures utilisées pour évaluer le rendement et affecter les ressources sont au prorata. Les informations au prorata reflètent la quote-part de la société dans des centrales qu'elle inclut dans son périmètre de consolidation ou comptabilise selon la méthode de la mise en équivalence et pour lesquelles elle détient le contrôle ou exerce une influence notable ou un contrôle conjoint sur la participation. Les informations au prorata offrent aux actionnaires une perspective que le principal décideur opérationnel considère comme importante au moment d'effectuer des analyses internes et de prendre des décisions stratégiques et opérationnelles. Le principal décideur opérationnel est également d'avis que les informations au prorata permettent aux investisseurs de comprendre l'incidence des décisions qu'il prend et des résultats financiers attribuables aux actionnaires de la société.

Les informations financières au prorata ne sont pas présentées et ne sont pas destinées à être présentées conformément aux IFRS. Les tableaux présentant un rapprochement des données conformes aux IFRS et de celles présentées en fonction de la consolidation au prorata ont été fournis. Par secteur, les postes Produits, Autres produits, Coûts d'exploitation directs, Charge d'intérêts, Amortissement des immobilisations corporelles, Impôts exigible et différé et Divers sont des éléments qui différeront des résultats présentés selon les IFRS puisqu'ils comprennent la quote-part de la société des résultats des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence répartie entre tous les éléments mentionnés précédemment et ne tiennent pas compte de la quote-part des résultats des participations consolidées que la société ne détient pas et qui est répartie entre les éléments mentionnés précédemment.

La société n'exerce pas de contrôle sur les entités qui ne font pas partie de son périmètre de consolidation; par conséquent, celles-ci ont été présentées comme des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence dans ses états financiers consolidés. La présentation des actifs et des passifs ainsi que des produits et des charges ne signifie pas que la société dispose d'un quelconque droit sur ces éléments, et le retrait des montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle de ses états financiers ne porte pas atteinte aux droits de notre société sur ces éléments ni n'annule son exposition à ceux-ci.

La société présente donc ses résultats et les informations sectorielles des périodes antérieures selon ces secteurs.

La société analyse le rendement de ses secteurs opérationnels en fonction des produits, du BAIIA ajusté et des fonds provenant des activités. Le BAIIA ajusté et les fonds provenant des activités ne sont pas des mesures comptables généralement reconnues selon les IFRS et peuvent, par conséquent, avoir une définition différente du BAIIA ajusté et des fonds provenant des activités utilisés par d'autres entités.

La société se sert du BAIIA ajusté pour évaluer le rendement de ses activités avant l'incidence de la charge d'intérêts, de l'impôt sur le résultat, de la charge d'amortissement, des coûts de service de gestion, des participations ne donnant pas le contrôle, du profit ou de la perte sur les instruments financiers, des résultats sans effet de trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et d'autres éléments typiques généralement ponctuels. La société comprend des profits réalisés et des pertes subies à la cession d'actifs qu'elle n'avait pas l'intention de conserver à long terme dans le BAIIA ajusté afin de fournir d'autres informations utiles sur le rendement des participations sur une base réalisée cumulative y compris les ajustements latents de la juste valeur qui ont été comptabilisés dans les capitaux propres et qui n'ont pas été reflétés autrement dans le BAIIA ajusté de la période considérée.

La société utilise les fonds provenant des activités pour évaluer le rendement de ses activités, qui correspondent au BAIIA ajusté, moins les coûts de service de gestion, les intérêts et l'impôt exigible, et sont ajustés pour tenir compte de la composante trésorerie des participations ne donnant pas le contrôle.

Le tableau qui suit présente les résultats de chaque secteur selon la répartition sectorielle établie par la direction pour prendre des décisions au chapitre de l'exploitation et évaluer le rendement ainsi que le rapprochement des résultats au prorata de la société des comptes consolidés de résultat poste par poste, en regroupant les éléments comprenant les résultats des placements de la société dans des entreprises associées et en tenant compte de la portion de chaque poste attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

(EN MILLIONS)	Attribuable à la société en commandite					Total	Apport des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Selon les IFRS ¹
	Hydroélectricité	Énergie éolienne	Énergie solaire	Transition énergétique	Siège social				
Produits.....	856 \$	130 \$	71 \$	81 \$	— \$	1 138 \$	(40) \$	1 989 \$	3 087 \$
Autres produits	52	2	3	—	—	57	(1)	43	99
Coûts d'exploitation directs	(340)	(47)	(17)	(40)	—	(444)	20	(637)	(1 061)
Quote-part du BAIIA ajusté découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....	—	—	—	—	—	—	21	—	21
BAIIA ajusté.....	568	85	57	41	—	751	—	1 395	
Coûts de service de gestion.....	—	—	—	—	(126)	(126)	—	(26)	(152)
Charge d'intérêts ¹	(135)	(34)	(24)	(11)	—	(204)	9	(505)	(700)
Impôt exigible.....	(16)	(3)	—	—	—	(19)	—	(42)	(61)
Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	—	—	—	—	—	—	(9)	—	(9)
Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	—	(822)	(822)
Fonds provenant des activités	417	48	33	30	(126)	402	—	—	
Charge d'amortissement	(232)	(80)	(19)	(30)	—	(361)	11	(715)	(1 065)
Change et profit (perte) sur les instruments financiers.....	6	20	—	(6)	(9)	11	4	59	74
Recouvrement (charge) d'impôt différé	27	18	6	3	22	76	—	58	134
Divers	(20)	(18)	(2)	(12)	(137)	(189)	1	(305)	(493)
Dividende sur les actions échangeables de BEPC ¹	—	—	—	—	(116)	(116)	—	—	(116)
Réévaluation des actions échangeables de BEPC et des actions de catégorie B de BEPC	—	—	—	—	(2 561)	(2 561)	—	—	(2 561)
Quote-part des résultats découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....	—	—	—	—	—	—	(16)	—	(16)
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.....	—	—	—	—	—	—	—	903	903
Résultat net attribuable à la société en commandite.....	198 \$	(12) \$	18 \$	(15) \$	(2 927) \$	(2 738) \$	— \$	— \$	(2 738) \$

¹ La quote-part de la perte découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de 4 millions \$ est composée des montants présentés aux postes Quote-part du BAIIA ajusté, Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie et Quote-part des résultats. La perte nette attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net de 81 millions \$ est composée des montants présentés aux postes Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle et Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle. La charge d'intérêts de 816 millions \$ comprend la charge d'intérêts et les dividendes sur les actions échangeables de BEPC.

Le tableau qui suit présente les résultats de chaque secteur selon la répartition sectorielle établie par la direction pour prendre des décisions au chapitre de l'exploitation et évaluer le rendement ainsi que le rapprochement des résultats au prorata de la société des comptes consolidés de résultat poste par poste, en regroupant les éléments comprenant les résultats des placements de la société dans des entreprises associées et en tenant compte de la portion de chaque poste attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

(EN MILLIONS)	Attribuable à la société en commandite					Apport des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Selon les IFRS ¹
	Hydroélectricité	Énergie éolienne	Transition énergétique	Siège social	Total			
Produits.....	1 043 \$	60 \$	64 \$	— \$	1 167 \$	(52) \$	2 111 \$	3 226 \$
Autres produits	21	—	—	—	21	(1)	59	79
Coûts d'exploitation directs	(374)	(22)	(34)	—	(430)	21	(644)	(1 053)
Quote-part du BAIIA ajusté découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....	—	—	—	—	—	32	—	32
BAIIA ajusté.....	690	38	30	—	758	—	1 526	
Coûts de service de gestion.....	—	—	—	(78)	(78)	—	(31)	(109)
Charge d'intérêts.....	(150)	(16)	(10)	—	(176)	10	(535)	(701)
Impôt exigible.....	(22)	(1)	(1)	—	(24)	—	(40)	(64)
Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	—	—	—	—	—	(10)	—	(10)
Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle.....	—	—	—	—	—	—	(920)	(920)
Fonds provenant des activités	518	21	19	(78)	480	—	—	
Charge d'amortissement	(241)	(39)	(21)	—	(301)	10	(692)	(983)
Profit (perte) de change et sur les instruments financiers	10	—	—	—	10	—	(5)	5
Recouvrement (charge) d'impôt différé	(11)	5	—	—	(6)	—	3	(3)
Divers	(23)	6	(1)	—	(18)	—	(179)	(197)
Quote-part des résultats découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....	—	—	—	—	—	(10)	—	(10)
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	873	873
Résultat net attribuable à la société en commandite	<u>253 \$</u>	<u>(7) \$</u>	<u>(3) \$</u>	<u>(78) \$</u>	<u>165 \$</u>	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>	<u>165 \$</u>

¹⁾ La quote-part des résultats découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de 12 millions \$ est composée des montants présentés aux postes Quote-part du BAIIA ajusté, Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie et Quote-part des résultats. Le résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net de 47 millions \$ est composé des montants présentés aux postes Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle et Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

Le tableau qui suit présente les résultats de chaque secteur selon la répartition sectorielle établie par la direction pour prendre des décisions au chapitre de l'exploitation et évaluer le rendement ainsi que le rapprochement des résultats au prorata de la société des comptes consolidés de résultat poste par poste, en regroupant les éléments comprenant les résultats des placements de la société dans des entreprises associées et en tenant compte de la portion de chaque poste attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

(EN MILLIONS)	Attribuable à la société en commandite					Apport des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Selon les IFRS ¹
	Hydroélectricité	Énergie éolienne	Transition énergétique	Siège social	Total			
Produits.....	979 \$	70 \$	71 \$	— \$	1 120 \$	(58) \$	1 917 \$	2 979 \$
Autres produits	12	1	(3)	—	10	—	31	41
Coûts d'exploitation directs	(374)	(22)	(31)	—	(427)	21	(647)	(1 053)
Quote-part du BAIIA ajusté découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....	—	—	—	—	—	37	—	37
BAIIA ajusté.....	617	49	37	—	703	—	1 301	
Coûts de service de gestion.....	—	—	—	(53)	(53)	—	(18)	(71)
Charge d'intérêts.....	(163)	(17)	(12)	—	(192)	11	(489)	(670)
Impôt exigible.....	(13)	(1)	—	—	(14)	—	(14)	(28)
Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	—	—	—	—	—	(11)	—	(11)
Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle.....	—	—	—	—	—	—	(780)	(780)
Fonds provenant des activités	441	31	25	(53)	444	—	—	
Charge d'amortissement	(278)	(35)	(23)	—	(336)	10	(536)	(862)
Change et profit (perte) sur les instruments financiers	(10)	—	1	—	(9)	(1)	67	57
Recouvrement (charge) d'impôt différé.....	(6)	2	—	—	(4)	—	344	340
Divers	(27)	3	1	—	(23)	—	(149)	(172)
Quote-part des résultats découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....	—	—	—	—	—	(9)	—	(9)
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	274	274
Résultat net attribuable à la société en commandite	<u>120 \$</u>	<u>1 \$</u>	<u>4 \$</u>	<u>(53) \$</u>	<u>72 \$</u>	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>	<u>72 \$</u>

¹⁾ La quote-part des résultats découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de 17 millions \$ est composée des montants présentés aux postes Quote-part du BAIIA ajusté, Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie et Quote-part des résultats. Le résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net de 506 millions \$ est composé des montants présentés aux postes Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle et Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

Le tableau suivant présente de l'information par secteur relative à certains éléments de l'état consolidé de la situation financière de notre société ainsi que le rapprochement des soldes au prorata de l'état consolidé de la situation financière, en regroupant les éléments comprenant les placements de la société dans des entreprises associées et en tenant compte de la portion de chaque poste attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle :

(EN MILLIONS)	Attribuable à la société en commandite					Total	Apport des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Selon les IFRS
	Hydroélectricité	Énergie éolienne	Énergie solaire	Transition énergétique	Siège social				
Au 31 décembre 2020									
Trésorerie et équivalents de trésorerie	32 \$	42 \$	39 \$	21 \$	— \$	134 \$	(3) \$	224 \$	355 \$
Immobilisations corporelles à la juste valeur	11 542	2 093	1 709	1 151	—	16 495	(517)	20 119	36 097
Total de l'actif	12 414	2 329	1 867	1 207	9	17 826	(173)	21 820	39 473
Total des emprunts	2 690	1 043	1 302	488	—	5 523	(164)	7 463	12 822
Autres passifs	2 844	396	200	108	7 577	11 125	(10)	3 811	14 926
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020									
Nouvelles immobilisations corporelles ¹	349	37	70	17	—	473	(9)	401	865
Au 31 décembre 2019									
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21 \$	3 \$	— \$	1 \$	— \$	25 \$	(1) \$	280 \$	304 \$
Immobilisations corporelles à la juste valeur	10 490	649	—	596	—	11 735	(517)	21 429	32 647
Total de l'actif	11 197	672	—	633	—	12 502	(204)	23 459	35 757
Total des emprunts	2 447	238	—	174	—	2 859	(168)	9 267	11 958
Autres passifs	2 016	105	—	40	—	2 161	(39)	3 803	5 925
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019									
Nouvelles immobilisations corporelles	117	7	—	18	—	142	(12)	301	431

¹⁾ La société a exercé l'option de racheter le contrat de location de sa centrale hydroélectrique en Louisiane d'une puissance de 192 MW et a comptabilisé un ajustement de 247 millions \$ (participation nette de la société totalisant 185 millions \$) à l'actif au titre du droit d'utilisation correspondant.

Informations géographiques

Le tableau suivant présente les produits consolidés par type de technologie pour les exercices clos les 31 décembre :

(EN MILLIONS)	2020	2019	2018
Hydroélectricité.....	1 778 \$	2 076 \$	1 989 \$
Énergie éolienne.....	581	571	689
Énergie solaire.....	698	545	273
Transition énergétique.....	30	34	28
	3 087 \$	3 226 \$	2 979 \$

Le tableau suivant présente les immobilisations corporelles et les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence par région géographique :

(EN MILLIONS)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Amérique du Nord.....	21 242 \$	19 643 \$
Colombie.....	8 150	7 353
Brésil.....	2 711	2 897
Europe.....	4 366	3 114
	36 469 \$	33 007 \$

6. COÛTS D'EXPLOITATION DIRECTS

Les coûts d'exploitation directs de la société pour les exercices clos les 31 décembre s'établissent comme suit :

(EN MILLIONS)	Note	2020	2019	2018
Activités, entretien et administration.....		(547) \$	(571) \$	(601) \$
Redevances sur l'eau, impôt foncier et autres.....		(159)	(155)	(132)
Achat de combustible et d'électricité ¹		(338)	(301)	(281)
Services de commercialisation d'énergie et autres.....	26	(17)	(26)	(39)
		(1 061) \$	(1 053) \$	(1 053) \$

¹⁾ L'achat de combustible et d'électricité est principalement attribuable à notre portefeuille en Colombie.

7. DIVERS

Le poste Divers de la société pour les exercices clos les 31 décembre se composait de ce qui suit :

(EN MILLIONS)	Note	2020	2019	2018
Coûts de transaction.....		(12) \$	(6) \$	(15) \$
Variation de la juste valeur des immobilisations corporelles.....		(43)	(49)	(44)
Perte sur l'extinction de dette.....		—	(23)	(25)
Amortissement des actifs liés à la concession de services.....		(8)	(20)	(9)
Provisions pour frais juridiques.....	25	(231)	—	—
Passif lié au règlement en actions.....		(158)	—	—
Divers.....		(41)	(99)	(79)
		(493) \$	(197) \$	(172) \$

8. ÉCART DE CONVERSION

L'écart de conversion de la société pour les exercices clos les 31 décembre présenté dans les états consolidés du résultat global s'établit comme suit :

(EN MILLIONS)	Notes	2020	2019	2018
Écart de conversion sur ce qui suit :				
Immobilisations corporelles à la juste valeur	10	(624) \$	(174) \$	(915) \$
Emprunts.....	12	(87)	25	262
Passifs et actifs d'impôt différé.....	9	60	19	101
Autres actifs et passifs		(41)	(8)	(112)
		<u>(692) \$</u>	<u>(138) \$</u>	<u>(664) \$</u>

9. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Les principales composantes du recouvrement (de la charge) d'impôt pour les exercices clos les 31 décembre s'établissent comme suit :

(EN MILLIONS)	2020	2019	2018
Recouvrement (charge) d'impôt applicable à l'élément suivant :			
Impôt exigible			
Attribuable à la période considérée.....	(61) \$	(64) \$	(28) \$
Impôt différé			
Création et reprise des différences temporaires.....	104	42	15
Lié aux variations des taux d'imposition ou à l'adoption de nouvelles lois fiscales	(7)	1	94
Lié à des différences temporaires non comptabilisées et à des pertes fiscales...	37	(46)	231
	<u>134</u>	<u>(3)</u>	<u>340</u>
Total du recouvrement (de la charge) d'impôt.....	<u>73 \$</u>	<u>(67) \$</u>	<u>312 \$</u>

Les principales composantes (de la charge) du recouvrement d'impôt différé pour les exercices clos les 31 décembre comptabilisées directement dans les autres éléments du résultat global s'établissent comme suit :

(EN MILLIONS)	2020	2019	2018
Impôt différé attribuable aux éléments suivants :			
Instruments financiers désignés comme couvertures de flux de trésorerie	13 \$	5 \$	(2) \$
Divers	(3)	—	—
Écart de réévaluation			
Création et reprise des différences temporaires	(828)	(388)	(1 091)
Lié aux variations des taux d'imposition ou à l'adoption de nouvelles lois fiscales.....	—	—	54
	<u>(818) \$</u>	<u>(383) \$</u>	<u>(1 039) \$</u>

Le recouvrement (la charge) d'impôt au taux effectif de la société pour les exercices clos les 31 décembre est différent(e) du recouvrement (de la charge) au taux prévu par la loi en raison des différences suivantes :

(EN MILLIONS)	2020	2019	2018
(Charge) recouvrement d'impôt au taux prévu par la loi ¹	809 \$	(80) \$	(78) \$
Diminution (augmentation) découlant des éléments suivants :			
(Diminution) augmentation des actifs d'impôt non comptabilisés	37	(46)	231
Écart entre le taux d'imposition prévu par la loi et le taux d'imposition futur.....	(7)	1	94
Résultat des filiales imposé à différents taux	10	54	63
Charges non déductibles.....	(763)	—	—
Divers.....	(13)	4	2
Recouvrement (charge) d'impôt au taux effectif.....	<u>73 \$</u>	<u>(67) \$</u>	<u>312 \$</u>

¹) La charge d'impôt au taux prévu par la loi est calculée au moyen du taux d'imposition applicable au résultat dans les pays respectifs.

Le rapprochement susmentionné s'est fait en regroupant les données des filiales de la société en appliquant le taux d'imposition de chaque administration fiscale.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, le taux d'imposition effectif de la société s'est établi à 2,5 % (24,0 % en 2019 et (117,3) % en 2018). Le taux d'imposition effectif est différent du taux prévu par la loi en raison principalement des écarts entre les taux, des changements législatifs au cours de l'exercice visant les taux d'imposition, des variations des actifs d'impôt non comptabilisés, des charges non déductibles et du bénéfice non imposable des participations ne donnant pas le contrôle.

Le tableau suivant présente la date d'expiration, s'il y a lieu, des actifs d'impôt différé non comptabilisés aux 31 décembre :

(EN MILLIONS)	2020	2019	2018
Moins de quatre ans	— \$	— \$	— \$
Par la suite	139	286	109

Les actifs et passifs d'impôt différé des différences temporaires suivantes ont été comptabilisés dans les états financiers consolidés pour les exercices clos les 31 décembre :

(EN MILLIONS)	Pertes autres qu'en capital	Écart entre la valeur fiscale et la valeur comptable	(Passifs) actifs nets d'impôt différé
Au 1 ^{er} janvier 2018	346 \$	(2 786) \$	(2 440) \$
Comptabilisés en résultat net.....	276	64	340
Comptabilisés dans les capitaux propres.....	—	(1 039)	(1 039)
Regroupements d'entreprises	—	(172)	(172)
Écart de conversion.....	—	101	101
Au 31 décembre 2018	622	(3 832)	(3 210)
Comptabilisés en résultat net.....	16	(19)	(3)
Comptabilisés dans les capitaux propres.....	—	(383)	(383)
Regroupements d'entreprises	—	(9)	(9)
Écart de conversion.....	—	19	19
Au 31 décembre 2019	638	(4 224)	(3 586)
Comptabilisés en résultat net.....	255	(121)	134
Comptabilisés dans les capitaux propres.....	(52)	(766)	(818)
Regroupements d'entreprises	30	20	50
Écart de conversion.....	(2)	62	60
Au 31 décembre 2020	869 \$	(5 029) \$	(4 160) \$

Les passifs d'impôt différé comprennent des passifs de 3 516 millions \$ (2 755 millions \$ en 2019 et 2 362 millions \$ en 2018) découlant de réévaluations d'immobilisations corporelles comptabilisées dans les capitaux propres.

La différence temporaire imposable non comptabilisée attribuable à la participation de la société dans ses filiales, succursales, entreprises associées et coentreprises s'élève à 2 633 millions \$ (3 392 millions \$ en 2019 et 3 293 millions \$ en 2018).

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES À LA JUSTE VALEUR

Le tableau suivant présente le rapprochement des immobilisations corporelles à la juste valeur :

(EN MILLIONS)	Notes	Hydro- électricité	Énergie éolienne	Énergie solaire	Divers ¹	Total ²
Au 31 décembre 2018		19 798 \$	6 137 \$	4 229 \$	257 \$	30 421 \$
Adoption d'IFRS 16.....		60	182	100	2	344
Ajouts		140	9	278	4	431
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises.....	3	—	—	753	—	753
Éléments comptabilisés par le biais des autres éléments du résultat global :						
Variation de la juste valeur		1 336	348	241	(4)	1 921
Écart de conversion.....	8	(137)	(24)	(6)	(7)	(174)
Éléments comptabilisés par le biais du résultat net :						
Variation de la juste valeur.....		(13)	(21)	(31)	(1)	(66)
Charge d'amortissement.....		(419)	(291)	(256)	(17)	(983)
Au 31 décembre 2019		20 765	6 340	5 308	234	32 647
Ajouts		445	153	266	1	865
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises.....	3	—	—	661	—	661
Éléments comptabilisés par le biais des autres éléments du résultat global :						
Variation de la juste valeur		2 840	292	563	(21)	3 674
Écart de conversion.....	8	(808)	(87)	315	(44)	(624)
Éléments comptabilisés par le biais du résultat net :						
Variation de la juste valeur		7	(7)	(53)	(8)	(61)
Charge d'amortissement.....		(403)	(375)	(274)	(13)	(1 065)
Au 31 décembre 2020 ³		22 846 \$	6 316 \$	6 786 \$	149 \$	36 097 \$

¹⁾ Comprend la biomasse et la cogénération.

²⁾ Comprend des actifs en construction de 452 millions \$ (187 millions \$ en 2019).

³⁾ Comprend des actifs au titre de droits d'utilisation non assujettis à la réévaluation de 55 millions \$ (50 millions \$ en 2019) du secteur hydroélectricité, de 159 millions \$ (177 millions \$ en 2019) du secteur énergie éolienne, de 149 millions \$ (131 millions \$ en 2019) du secteur énergie solaire et de 2 millions \$ (2 millions \$ en 2019) du secteur divers.

La juste valeur des immobilisations corporelles de la société est calculée comme il est décrit à la note 1 i), « Immobilisations corporelles et modèle de réévaluation » et à la note 1 s) i), « Estimations critiques – Immobilisations corporelles ». La détermination des hypothèses et estimations appropriées qui permettent à la société d'évaluer ses immobilisations corporelles est question de jugement. Se reporter à la note 1 t) iii), « Jugements critiques dans l'application des méthodes comptables – Immobilisations corporelles ». La société a classé ses immobilisations corporelles dans le niveau 3 selon la hiérarchie des justes valeurs.

Les taux d'actualisation, les taux de capitalisation finaux et les dates de sortie utilisés dans l'application de la méthode d'évaluation sont présentés dans le tableau ci-après :

	Amérique du Nord		Colombie		Brésil		Europe	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Taux d'actualisation ¹								
Visés par contrat	3,8 %-4,5 %	4,1 %-4,9 %	8,1 %	9,0 %	7,3 %	8,2 %	3,6 %	4,0 %
Non visés par contrat	5,1 %-6,0 %	5,4 %-6,4 %	9,4 %	10,3 %	8,6 %	9,5 %	3,6 %	4,0 %
Taux de capitalisation final ²	6,2 %	6,7 %	8,9 %	9,8 %	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Date de sortie ³	2041	2040	2040	2039	2050	2049	2036	2035

¹⁾ Les taux d'actualisation ne sont pas ajustés en fonction des risques propres à l'actif.

²⁾ Le taux de capitalisation final aux États-Unis et en Colombie ne s'applique qu'aux actifs hydroélectriques.

³⁾ La date de sortie des actifs hydroélectriques correspond à la date d'évaluation de la valeur finale.

Le tableau ci-après résume l'incidence d'une variation des taux d'actualisation, des prix de l'électricité et des taux de capitalisation finaux sur la juste valeur des immobilisations incorporelles.

(EN MILLIONS)	2020				
	Amérique du Nord	Colombie	Brésil	Europe	Total
Augmentation de 25 points de base des taux d'actualisation.....	(860) \$	(230) \$	(50) \$	(70) \$	(1 210) \$
Diminution de 25 points de base des taux d'actualisation.....	940	310	50	80	1 380
Augmentation de 5 % des prix futurs de l'énergie.....	710	430	70	—	1 210
Diminution de 5 % des prix futurs de l'énergie.....	(710)	(430)	(70)	—	(1 210)
Augmentation de 25 points de base du taux de capitalisation final.....	(180)	(60)	—	—	(240)
Diminution de 25 points de base du taux de capitalisation final.....	190	60	—	—	250

(EN MILLIONS)	2019				
	Amérique du Nord	Colombie	Brésil	Europe	Total
Augmentation de 25 points de base des taux d'actualisation.....	(740) \$	(190) \$	(80) \$	(50) \$	(1 060) \$
Diminution de 25 points de base des taux d'actualisation.....	750	250	50	50	1 100
Augmentation de 5 % des prix futurs de l'énergie.....	670	400	70	—	1 140
Diminution de 5 % des prix futurs de l'énergie.....	(670)	(400)	(70)	—	(1 140)
Augmentation de 25 points de base du taux de capitalisation final.....	(120)	(40)	—	—	(160)
Diminution de 25 points de base du taux de capitalisation final.....	130	40	—	—	170

Les valeurs finales sont incluses dans les évaluations des actifs hydroélectriques aux États-Unis et en Colombie. Pour ce qui est des actifs hydroélectriques au Brésil, les flux de trésorerie ont été inclus selon la durée de l'autorisation ou la durée d'utilité d'un actif de concession, majoré d'un renouvellement de 30 ans non récurrent visant la majorité des actifs hydroélectriques. La durée résiduelle moyenne pondérée de l'autorisation ou de la durée d'utilité de l'actif de concession au 31 décembre 2020, compte tenu du renouvellement de 30 ans non récurrent pour les actifs hydroélectriques touchés, était de 32 ans (32 ans en 2019). Par conséquent, aucune valeur finale n'est attribuée aux actifs hydroélectriques au Brésil à la fin de la durée de l'autorisation.

Le tableau ci-dessous résume le pourcentage du total de la production visée par contrat aux termes de conventions d'achat d'électricité au 31 décembre 2020 :

	Amérique du Nord	Colombie	Brésil	Europe
1 an à 5 ans	62 %	49 %	73 %	100 %
6 à 10 ans.....	55 %	5 %	53 %	93 %
11 à 20 ans.....	31 %	0 %	29 %	63 %

Le tableau suivant résume les prix de l'électricité moyens provenant des conventions d'achat d'électricité à long terme qui sont directement liées à des actifs de production d'énergie connexes :

Par MWh ¹	Amérique du Nord	Colombie	Brésil	Europe
1 an à 10 ans	88 \$	220 000 COP	294 R\$	181 €
11 à 20 ans.....	80	s. o.	389	256

¹⁾ Tient compte de prix nominaux fondés sur la production moyenne pondérée.

Le tableau suivant résume les estimations des prix futurs de l'électricité :

Par MWh ¹	Amérique du Nord	Colombie	Brésil	Europe
1 an à 10 ans	68 \$	265 000 COP	245 R\$	45 €
11 à 20 ans.....	117	384 000	322	42

¹⁾ Tient compte de prix nominaux fondés sur la production moyenne pondérée.

La vision à long terme de la société est intimement liée au coût nécessaire pour obtenir de l'énergie supplémentaire de sources renouvelables en prévision de la croissance de la demande d'ici 2024 à 2035. Une variation d'une autre année ferait augmenter ou diminuer la juste valeur des immobilisations corporelles d'environ 191 millions \$ (170 millions \$ en 2019).

Si les immobilisations corporelles réévaluées de la société avaient été évaluées selon le coût historique, la valeur comptable, déduction faite de l'amortissement cumulé, se serait établie comme suit aux 31 décembre :

(EN MILLIONS)	2020	2019
Hydroélectricité	10 156 \$	10 436 \$
Énergie éolienne	5 015	5 057
Énergie solaire	5 419	4 623
Divers ¹	174	231
	20 764 \$	20 347 \$

¹⁾ Comprend la biomasse et la cogénération.

11. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement des immobilisations incorporelles :

(EN MILLIONS)	Total
Solde au 31 décembre 2018	261 \$
Charge d'amortissement ¹	(20)
Solde au 31 décembre 2019	241
Charge d'amortissement ¹	(8)
Solde au 31 décembre 2020	233 \$

¹⁾ Compris au poste Divers des comptes consolidés de résultat.

Les immobilisations incorporelles concernent certaines centrales de production d'énergie exploitées dans le cadre d'accords de concession de services en Amérique latine. Nous tirons principalement profit d'un accord de concession proposé par le gouvernement et d'une CAÉ à long terme avec UTE – Administración Nacional de Usinas y Transmisiones Eléctricas, société d'État de la République d'Uruguay responsable de la production d'électricité. Aux termes de la CAÉ, nous sommes tenus de fournir de l'électricité à un prix fixe pour la durée du contrat, lequel prix sera ajusté pour tenir compte de l'inflation.

Les actifs liés à la concession de services de la société sont exploités comme des autorisations échéant entre 2031 et 2038. Les autres immobilisations incorporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur 17 à 20 ans.

Aux termes de ces arrangements, Énergie Brookfield a comptabilisé des produits de 35 millions \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 (36 millions \$ en 2019 et 23 millions \$ en 2018).

12. EMPRUNTS

Emprunts sans recours

Les emprunts sans recours sont habituellement des emprunts sans recours, à long terme, et grevant des actifs précis, libellés dans la monnaie locale de la filiale. Les emprunts sans recours aux États-Unis et en Europe consistent en des dettes à taux fixe et à taux variable indexées sur le taux interbancaire offert à Londres (le « TIOL ») et le taux interbancaire offert en euros (le « taux EURIBOR »). La société a recours à des swaps de taux d'intérêt aux États-Unis pour réduire au minimum son exposition aux taux d'intérêt variables. Les emprunts sans recours au Brésil sont assortis de taux d'intérêt variables de la Taxa de Juros de Longo Prazo (« TJLP »), soit le taux d'intérêt à long terme de la Banque nationale de développement économique du Brésil, majoré d'une marge. Les emprunts sans recours en Colombie sont composés de taux fixes et de taux variables indexés à l'Indicador Bancario de Referencia (« IBR »), soit le taux d'intérêt à court terme de Banco Central de Colombia, et à l'indice des prix à la consommation (« IPC ») de la Colombie, soit le taux d'inflation stipulé par la Colombie, majorés d'une marge.

Il est actuellement prévu que le taux Secured Overnight Financing Rate (« SOFR ») remplacera le TIOL en dollars américains, que le taux Sterling Overnight Index Average (« SONIA ») remplacera le TIOL en livres sterling et que le taux en euros à court terme (« €STR ») remplacera le TIOL en euros. Il est prévu que le remplacement du TIOL en livres sterling et du TIOL en euros entre en vigueur d'ici le 31 décembre 2021. Le remplacement du TIOL en dollars américains devrait entrer en vigueur d'ici le 30 juin 2023. Au 31 décembre 2020, ces réformes n'avaient eu aucune incidence sur les emprunts assortis de taux d'intérêt variables contractés par la société.

Le tableau suivant présente les composantes des emprunts sans recours aux 31 décembre :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	31 décembre 2020				31 décembre 2019			
	Moyenne pondérée				Moyenne pondérée			
	Taux d'intérêt moyen pondéré (%)	Durée (en années)	Valeur comptable	Juste valeur estimée	Taux d'intérêt moyen pondéré (%)	Durée (en années)	Valeur comptable	Juste valeur estimée
Emprunts sans recours								
Hydroélectricité.....	4,9	8	5 412 \$	6 108 \$	6,1	9	5 153 \$	5 525 \$
Énergie éolienne.....	3,8	10	3 041	3 428	4,1	10	2 982	3 095
Énergie solaire.....	3,4	12	3 480	4 038	5,0	12	2 813	2 953
Transition énergétique....	3,8	12	926	1 021	4,0	5	1 012	1 031
Total.....	4,1	10	12 859	14 595 \$	5,2	10	11 960	12 604 \$
Ajouter : primes non amorties ¹			56				84	
Déduire : coûts de financement non amortis ¹			(93)				(86)	
Moins : tranche courante.....			(886)				(605)	
			11 936 \$				11 353 \$	

¹⁾ Les primes non amorties et les coûts de financement non amortis sont amortis sur la durée des emprunts.

Les remboursements futurs des emprunts sans recours de la société, pour chacun des cinq prochains exercices et par la suite sont comme suit :

(EN MILLIONS)	2021	2022	2023	2024	2025	Par la suite	Total
Emprunts sans recours							
Hydroélectricité.....	213 \$	526 \$	381 \$	380 \$	363 \$	3 549 \$	5 412 \$
Énergie éolienne.....	207	207	423	180	180	1 844	3 041
Énergie solaire.....	397	161	468	164	170	2 120	3 480
Transition énergétique.....	69	63	146	43	37	568	926
	886 \$	957 \$	1 418 \$	767 \$	750 \$	8 081 \$	12 859 \$

Le tableau suivant présente la variation des coûts de financement non amortis des emprunts sans recours pour les exercices clos les 31 décembre :

(EN MILLIONS)	2020	2019
Emprunts sans recours		
Coûts de financement non amortis au début de l'exercice.....	(86) \$	(66) \$
Autres coûts de financement	(15)	(27)
Amortissement des coûts de financement	5	5
Écart de conversion et autres.....	3	2
Coûts de financement non amortis à la fin de l'exercice	(93) \$	(86) \$

En mars 2020, la société a conclu le refinancement d'un emprunt s'élevant à 200 milliards COP (50 millions \$). L'emprunt, divisé en deux tranches, porte intérêt au taux de base applicable, majoré d'une marge moyenne de 2,36 %, et vient à échéance en mars 2027.

En mars 2020, la société a conclu un financement de 246 millions \$ visant un portefeuille d'énergie éolienne aux États-Unis. L'emprunt porte intérêt à un taux fixe de 3,28 % et vient à échéance en 2037.

En mai 2020, la société a conclu une facilité de crédit-relais s'élevant à 250 millions R\$ (46 millions \$) visant un projet en développement d'énergie solaire au Brésil. L'emprunt porte intérêt à un taux variable applicable, majoré d'une marge de 3,15 % et vient à échéance en 2021.

En juin 2020, la société a conclu un refinancement s'élevant à 463 millions € (517 millions \$) visant un portefeuille d'énergie solaire en Espagne. L'emprunt est composé de deux tranches portant intérêt à un taux fixe et à un taux variable, soit un taux d'intérêt moyen de 2,66 %, et vient à échéance en 2037.

En août 2020, la société a conclu un financement par obligations de 450 millions COP (120 millions \$) associé aux activités en Colombie. Les obligations sont composées d'une tranche portant intérêt à un taux fixe de 6,26 % et venant à échéance en 2028, et d'une tranche portant intérêt à un taux variable de base applicable, majoré d'une marge de 3,9 % et venant à échéance en 2045.

En septembre 2020, la société a conclu le refinancement d'un emprunt s'élevant à 296 millions \$ visant un portefeuille d'énergie solaire aux États-Unis. L'emprunt porte intérêt à un taux fixe de 3,38 % du taux de base applicable et vient à échéance en 2043.

En novembre 2020, Énergie Brookfield a conclu le refinancement d'un emprunt s'élevant à 560 millions \$ visant le rachat d'un contrat de location aux États-Unis. L'emprunt porte intérêt à un taux fixe de 4 % et vient à échéance en 2029.

En novembre 2020, Énergie Brookfield a conclu le refinancement d'un emprunt s'élevant à 189 millions \$ visant un portefeuille solaire aux États-Unis. L'emprunt porte intérêt à un taux variable applicable majoré de 1,60 % et vient à échéance en 2027.

En décembre 2020, Énergie Brookfield a conclu un financement additionnel au Brésil de 120 millions R\$ (23 millions \$) visant un portefeuille regroupant des technologies diverses au Brésil. L'emprunt porte intérêt au taux variable applicable majoré de 3,60 % et vient à échéance en 2023.

En décembre 2020, Énergie Brookfield a conclu un financement de 43,5 millions \$ visant un projet de réhabilitation aux États-Unis. L'emprunt porte intérêt au taux variable applicable majoré de 1,4 % et vient à échéance en 2023.

En décembre 2020, Énergie Brookfield a conclu le refinancement d'un emprunt de 330 millions R\$ (65 millions \$) visant une centrale hydroélectrique au Brésil. L'emprunt porte intérêt au taux variable applicable, majoré de 2,9 % et vient à échéance en 2027.

En décembre 2020, Énergie Brookfield a conclu un financement additionnel de 110 millions € (130 millions \$) visant un portefeuille solaire en Espagne. L'emprunt porte intérêt à un taux fixe de 2,1 % et vient à échéance en 2040.

Renseignements supplémentaires

Le tableau suivant présente les variations des emprunts de la société pour les exercices clos les 31 décembre :

(EN MILLIONS)	1 ^{er} janvier	Flux de trésorerie liés aux activités de financement, montant net	Sans effet de trésorerie		31 décembre
			Acquisitions	Divers ^{1,2}	
2020					
Emprunts sans recours	11 958 \$	37	475	352	12 822 \$
2019					
Emprunts sans recours	11 372 \$	610	—	(24)	11 958 \$

¹⁾ Comprend le change et l'amortissement de la prime et des coûts de financement non amortis.

²⁾ Comprend un ajustement de 247 millions \$ lié au rachat du contrat de location d'une centrale hydroélectrique en Louisiane d'une puissance de 192 MW.

13. PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Les participations ne donnant pas le contrôle de la société se répartissaient comme suit aux 31 décembre :

(EN MILLIONS)	2020	2019
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation	10 290 \$	10 258 \$
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille détenue par la société en commandite	258	268
	10 548 \$	10 526 \$

Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation

La variation nette des participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation se présente comme suit :

(EN MILLIONS)	Brookfield Americas Infrastructure Fund	Brookfield Infrastructure Fund II	Brookfield Infrastructure Fund III	Brookfield Infrastructure Fund IV	Investisseurs institutionnels d'Isagen	Participations ne donnant pas le contrôle dans Isagen – actionnaires publics	The Catalyst Group	TerraForm Power	Divers	Total
Au 31 décembre 2017	850 \$	1 499 \$	1 643 \$	— \$	1 701 \$	9 \$	134 \$	876 \$	158 \$	6 870 \$
Résultat net	1	12	161	—	174	1	14	136	3	502
Autres éléments du résultat global	66	234	809	—	504	5	(18)	549	7	2 156
Apports en capital	—	—	230	—	—	—	—	420	—	650
Dividendes déclarés et remboursement de capital	(17)	(58)	(163)	—	(167)	—	(6)	(88)	(10)	(509)
Divers	—	8	(13)	—	—	—	—	2	—	(3)
Au 31 décembre 2018	900	1 695	2 667	—	2 212	15	124	1 895	158	9 666
Résultat net	—	—	—	—	154	1	17	(135)	(1)	36
Autres éléments du résultat global	46	114	324	—	266	2	(41)	200	1	912
Apports en capital	—	2	—	—	—	(2)	—	292	2	294
Dividendes déclarés et remboursement de capital	(24)	(57)	(180)	—	(259)	(1)	(11)	(121)	(20)	(673)
Divers	—	2	23	—	2	(2)	—	(2)	—	23
Au 31 décembre 2019	922	1 756	2 834	—	2 375	13	89	2 129	140	10 258
Résultat net	(13)	(17)	(64)	1	130	—	16	(142)	(3)	(92)
Autres éléments du résultat global	100	189	528	2	325	2	27	176	33	1 382
Apports en capital	—	4	—	71	—	—	—	—	261	336
Remboursement de capital	—	—	(41)	—	—	—	—	(41)	—	(82)
Dividendes déclarés	(8)	(29)	(139)	—	(180)	—	(35)	(86)	(36)	(513)
Distribution spéciale/acquisition de TerraForm Power	—	—	—	—	—	—	—	(1 026)	—	(1 026)
Divers	1	(1)	(36)	—	—	(1)	—	(49)	113	27
Au 31 décembre 2020	1 002 \$	1 902 \$	3 082 \$	74 \$	2 650 \$	14 \$	97 \$	961 \$	508 \$	10 290 \$
Participations détenues par des tiers...	75 %-80 %	43 %-60 %	23 %-71 %	75 %	53 %	0,3 %	25 %	33 %	21 %-30 %	

Le tableau suivant résume certaines informations financières relatives aux filiales en exploitation, dont les participations ne donnant pas le contrôle sont importantes pour la société :

(EN MILLIONS)	Brookfield Americas Infrastructure Fund	Brookfield Infrastructure Fund II	Brookfield Infrastructure Fund III ¹	Brookfield Infrastructure Fund IV	Isagen ²	The Catalyst Group	TerraForm Power ³	Divers	Total
Participations détenues par des tiers	75 %-80 %	43 %-60 %	71 %	75 %	76 %	25 %	66 %	21 %-30 %	
	Amérique du Nord, Brésil	Amérique du Nord, Brésil	Amérique du Nord	Brésil	Colombie	Amérique du Nord	Amérique du Nord, Amérique du Sud, Europe	Amérique du Nord, Brésil	
Exercice clos le 31 décembre 2018 :									
Produits.....	157 \$	322 \$	58 \$	— \$	896 \$	142 \$	815 \$	15 \$	2 405 \$
Résultat net.....	2	21	12	—	331	56	215	(1)	636
Total du résultat global.....	95	445	416	—	1 290	(16)	1 063	19	3 312
Résultat net attribué aux participations ne donnant pas le contrôle.....	1	12	8	—	251	14	215	1	502
Exercice clos le 31 décembre 2019 :									
Produits.....	155 \$	331 \$	46 \$	— \$	971 \$	145 \$	991 \$	24 \$	2 663 \$
Résultat net.....	2	2	(1)	—	293	67	(205)	7	165
Total du résultat global.....	61	282	155	—	1 007	(99)	90	9	1 505
Résultat net attribué aux participations ne donnant pas le contrôle.....	—	—	1	—	220	17	(205)	3	36
Au 31 décembre 2019 :									
Immobilisations corporelles à la juste valeur.....	1 713 \$	4 619 \$	1 468 \$	— \$	7 352 \$	696 \$	10 350 \$	141 \$	26 339 \$
Total de l'actif.....	1 754	4 746	1 478	—	8 403	794	11 420	147	28 742
Total des emprunts.....	509	1 399	346	—	1 865	325	6 297	40	10 781
Total du passif.....	569	1 565	352	—	3 928	342	8 155	59	14 970
Valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle.....	922	1 756	806	—	3 395	89	3 265	25	10 258
Exercice clos le 31 décembre 2020 :									
Produits.....	137 \$	261 \$	41 \$	5 \$	874 \$	141 \$	1 161 \$	15 \$	2 635 \$
Résultat net.....	(15)	(29)	(11)	1	258	65	(360)	4	(87)
Total du résultat global.....	109	329	287	4	877	173	238	—	2 017
Résultat net attribué aux participations ne donnant pas le contrôle.....	(13)	(17)	(8)	1	195	16	(268)	2	(92)
Au 31 décembre 2020 :									
Immobilisations corporelles à la juste valeur.....	1 785 \$	4 837 \$	1 745 \$	172 \$	8 150 \$	1 037 \$	11 606 \$	134 \$	29 466 \$
Total de l'actif.....	1 833	4 968	1 754	212	9 130	1 045	12 767	140	31 849
Total des emprunts.....	483	1 356	346	64	1 822	549	6 890	41	11 551
Total du passif.....	550	1 509	350	113	4 131	557	9 365	57	16 632
Valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle.....	1 002	1 902	1 003	74	3 794	97	2 395	23	10 290

¹) Compte non tenu de l'information liée à Isagen et à TerraForm Power, qui est présentée séparément.

²) Les participations détenues par des tiers dans Isagen totalisaient 75,9 % au 31 décembre 2020 et se répartissaient comme suit : Brookfield Infrastructure Fund III, 23,0 %; investisseurs institutionnels d'Isagen, 52,6 %; et autres participations ne donnant pas le contrôle, 0,3 %.

³) Les participations détenues par des tiers dans TerraForm Power totalisaient 65,6 % au 31 décembre 2020 et se répartissaient comme suit : Brookfield Infrastructure Fund III, 32,8 % et la société en commandite, la tranche restante.

Le 11 juin 2018, une filiale d'Énergie Brookfield a acquis 60 975 609 actions ordinaires de TerraForm Power au prix de 10,66 \$ l'action dans le cadre d'un placement privé (le « placement privé de 2018 »). Immédiatement après la clôture du placement privé de 2018, Brookfield et ses partenaires institutionnels détenaient une participation d'environ 65 % dans TerraForm Power. La participation financière restante d'environ 35 % était détenue par les actionnaires publics de TerraForm Power.

Le 3 août 2018, TerraForm Power a émis 80 084 actions ordinaires à l'intention d'une société affiliée contrôlée d'Énergie Brookfield et actionnaire de TerraForm Power relativement aux pertes nettes subies dans le cadre du règlement définitif d'un recours collectif conformément aux lois fédérales. Immédiatement après la clôture de l'émission, Énergie Brookfield et ses partenaires institutionnels détenaient une participation d'environ 65 % dans TerraForm Power. La participation financière restante d'environ 35 % était détenue par les actionnaires publics de TerraForm Power.

Le 8 octobre 2019, une filiale d'Énergie Brookfield a acquis 2 981 514 actions ordinaires de TerraForm Power au prix de 16,77 \$ l'action dans le cadre d'un placement privé (le « placement privé de 2019 »). Le placement privé de 2019 a été réalisé parallèlement au placement de 250 millions \$ par voie d'appel public à l'épargne de TerraForm Power. À la clôture de l'appel public à l'épargne et du placement privé de 2019, Énergie Brookfield et ses partenaires institutionnels détenaient, en date du 31 décembre 2019, une participation d'environ 61,5 % dans TerraForm Power. La participation financière restante d'environ 38,5 % était détenue par les actionnaires publics de TerraForm Power.

Le 31 juillet 2020, la société a conclu l'acquisition de TerraForm Power. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1 d) Acquisition de TerraForm Power. Au 31 décembre 2020, TerraForm Power était entièrement détenue par Énergie Brookfield et ses partenaires institutionnels.

Le tableau suivant résume certaines informations financières relatives aux *participations ne donnant pas le contrôle dans une filiale société de portefeuille détenue par la société en commandite* :

(EN MILLIONS)	2020	2019	2018
Pour les exercices clos les 31 décembre :			
Produits.....	1 069 \$	1 303 \$	1 251 \$
Résultat net	472	350	324
Résultat global	550	944	1 412
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans une filiale société de portefeuille détenue par la société en commandite.....	11	11	4
Aux 31 décembre :			
Immobilisations corporelles à la juste valeur.....	9 801 \$	10 213 \$	
Total de l'actif.....	11 527	11 567	
Total des emprunts.....	2 440	2 641	
Total du passif.....	4 968	4 971	
Valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle dans une filiale société de portefeuille détenue par la société en commandite.....	258	268	

14. ACTIONS ÉCHANGEABLES DE BEPC, ACTIONS DE CATÉGORIE B DE BEPC ET ACTIONS DE CATÉGORIE C DE BEPC

Le 11 décembre 2020, la société a effectué le fractionnement d'actions échangeables de BEPC en circulation à raison de trois pour deux au moyen d'une subdivision des actions, selon laquelle les porteurs d'actions ont reçu une demi-action échangeable de BEPC supplémentaire pour chaque action échangeable de BEPC qu'ils détenaient, ce qui a entraîné l'émission de 57,4 millions d'actions échangeables de BEPC. Les actions de catégorie B de BEPC et les actions de catégorie C de BEPC ont été fractionnées simultanément pour refléter le fractionnement des actions, ce qui a entraîné l'émission de 55 actions de catégorie B de BEPC et de 63,2 millions d'actions de catégorie C de BEPC. Le nombre d'actions et les informations par action fournies sont présentés après le fractionnement.

Les actions échangeables de BEPC et les actions de catégorie B de BEPC sont classées comme des passifs étant donné leurs caractéristiques d'échange et de rachat. Les actions échangeables de BEPC et les actions de catégorie B de BEPC émises dans le cadre de la distribution spéciale et de l'acquisition de TerraForm Power ont été comptabilisées à la juste valeur, soit 28,28 \$ l'action. Après leur comptabilisation initiale, les actions échangeables de BEPC et les actions de catégorie B de BEPC sont comptabilisées au coût amorti et réévaluées en fonction des modifications apportées aux flux de trésorerie contractuels liés aux actions. Ces flux de trésorerie sont estimés en fonction du cours d'une part de BEP. Au 31 décembre 2020, les actions échangeables de BEPC et les actions de catégorie B de BEPC ont été réévaluées, soit 43,15 \$ l'action en fonction du cours de clôture d'une part de BEP à la Bourse de New York. Les profits ou les pertes de réévaluation associés à ces actions sont comptabilisés dans les comptes de résultat consolidés. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, nos actionnaires ont échangé 136 520 actions échangeables de BEPC contre un nombre équivalent de parts de BEP, ce qui a donné lieu à une diminution de 4 millions \$ de notre passif financier. La société a versé des dividendes totalisant 100 millions \$ sur les actions échangeables de BEPC en circulation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Les dividendes sur les actions échangeables de BEPC sont présentés au poste des charges d'intérêts dans le compte de résultat.

Le tableau suivant présente l'historique des actions échangeables de BEPC et des actions de catégorie B de BEPC en circulation ainsi que le passif et les profits et pertes de réévaluation qui leur sont associés.

	Actions échangeables de BEPC en circulation (actions)	Actions de catégorie B de BEPC en circulation (action)	Cours des parts de BEP (\$)	Actions échangeables de BEPC et actions de catégorie B de BEPC (millions \$)
Solde au 31 décembre 2019	—	—	— \$	— \$
Émission des actions.....	172 316 937	165	28,28	4 873
Échanges d'actions ¹	(136 520)	—	30,83	(4)
Réévaluation du passif.....	—	—	—	2 561
Solde au 31 décembre 2020	172 180 417	165	43,15 \$	7 430 \$

¹⁾ Le cours de l'action des parts présenté ici tient compte du prix moyen pondéré des parts de BEP échangées au cours de la période et est calculé selon le cours de clôture par part à la Bourse de New York à la date de l'échange.

À l'instar des actions échangeables de BEPC et des actions de catégorie B de BEPC, les actions de catégorie C de BEPC sont classées dans les passifs en raison de leur caractéristique de rachat. Les actions de catégorie C de BEPC, qui sont de rang inférieur à toutes les autres actions ordinaires, respectent toutefois certains critères d'admission et sont classées comme des instruments de capitaux propres étant donné le peu d'exemptions du champ d'application d'IAS 32. Au 31 décembre 2020, 189,6 millions d'actions de catégorie C de BEPC étaient émises et en circulation.

En décembre 2020, la société a lancé une offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant ses actions échangeables de BEPC en circulation. La société peut racheter jusqu'à concurrence de 8,6 millions d'actions échangeables de BEPC, soit 5 % de chacune des actions échangeables de BEPC émises et en circulation. Les offres viendront à échéance le 15 décembre 2021, ou plus tôt si la société termine ses rachats avant cette date. Aucune action échangeable de BEPC n'a été rachetée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

15. GOODWILL

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement du goodwill :

(EN MILLIONS)	Note	Total
Solde au 31 décembre 2018		948 \$
Écart de conversion et divers ¹		1
Solde au 31 décembre 2019		949
Acquis dans le cadre d'une acquisition.....	3	41
Écart de conversion		(20)
Solde au 31 décembre 2020 ²		970 \$

¹⁾ Correspondent aux ajustements de la répartition du prix d'acquisition des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre de l'acquisition de Saeta.

²⁾ Comprend un goodwill de 784 millions \$ (821 millions \$ en 2019) de notre secteur hydroélectricité, de 72 millions \$ (66 millions \$ en 2019) de notre secteur énergie éolienne et de 114 millions \$ (62 millions \$ en 2019) de notre secteur énergie solaire.

Le goodwill associé au secteur hydroélectricité découle de la comptabilisation du passif d'impôt différé dans la répartition du prix d'acquisition de regroupements d'entreprises. Le passif d'impôt différé est évalué, conformément à IAS 12, dans la répartition du prix d'acquisition plutôt qu'à la juste valeur. Par conséquent, le goodwill comptabilisé ne représente pas le goodwill principal, mais plutôt le goodwill découlant de concepts comptables, ou goodwill « secondaire ». Afin d'éviter une dépréciation immédiate de ce goodwill secondaire, la société a retiré de la valeur comptable tout goodwill secondaire justifié, à la date du test de dépréciation, par l'existence du passif d'impôt différé initial qui a donné lieu au goodwill. Au 31 décembre 2020, nous avons effectué un test de dépréciation au niveau où le goodwill fait l'objet d'un suivi par la direction. Dans le cadre de ce test de dépréciation, la direction a retiré de la valeur comptable des actifs touchés le goodwill secondaire qui continuait d'être justifié par l'existence du passif d'impôt différé initial qui avait donné lieu au goodwill. Le solde du goodwill relatif aux secteurs énergie éolienne et énergie solaire n'est pas important par rapport au solde total au 31 décembre 2020 et aucune dépréciation du goodwill n'a été comptabilisée au cours de l'exercice.

16. GESTION DU CAPITAL

Les principaux objectifs de la société par rapport à la gestion du capital consistent à s'assurer de la durabilité de son capital en vue de soutenir les activités poursuivies, de respecter ses obligations financières, de saisir les occasions de croissance et d'offrir des distributions stables. Le capital de la société est surveillé au moyen du ratio d'endettement sur une base consolidée. Au 31 décembre 2020, ce ratio s'établissait à 36 % (36 % en 2019).

Les filiales de la société ont consenti à des clauses restrictives en faveur de certains de leurs prêteurs en ce qui a trait à leurs emprunts sans recours. Ces clauses restrictives varient d'une convention de crédit à l'autre et comprennent des ratios de couverture du service de la dette. Certains prêteurs ont également imposé des exigences qui obligent la société et ses filiales à maintenir des comptes de réserve relativement à la dette et aux dépenses d'investissement. Dans l'éventualité où les filiales ne respecteraient pas les clauses restrictives, les conséquences pourraient notamment se traduire par une limitation des distributions versées par les filiales à la société ainsi que le remboursement de l'encours de la dette.

La stratégie de la société consiste à respecter les mesures présentées dans le tableau ci-après aux 31 décembre :

(EN MILLIONS)	2020	2019
Emprunts sans recours ¹	12 859 \$	11 960 \$
Passifs d'impôt différé, montant net ²	4 160	3 586
Actions échangeables de BEPC et actions de catégorie B	7 430	—
Capitaux propres		
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation	10 290	10 258
Participations ne donnant pas le contrôle dans une filiale société de portefeuille détenue par Énergie Brookfield.	258	268
La société en commandite	1 177	7 348
Total de la structure du capital.....	36 174 \$	33 420 \$
Ratio d'endettement	36 %	36 %

¹⁾ Ne tiennent pas compte de coûts de financement différés de 37 millions \$ (2 millions \$ en 2019), déduction faite des primes non amorties.

²⁾ Passifs d'impôt différé, déduction faite des actifs d'impôt différé.

17. PARTICIPATIONS COMPTABILISÉES SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE

Le tableau suivant présente les variations des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de la société :

(EN MILLIONS)	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Solde au début de l'exercice	360 \$	304 \$	184 \$
Participation.....	—	—	13
Quote-part du résultat net	(4)	12	17
Quote-part des autres éléments du résultat global.....	26	51	97
Dividendes reçus	(3)	(7)	(3)
Écart de conversion et autres	(7)	—	(4)
Solde à la fin de l'exercice.....	<u>372 \$</u>	<u>360 \$</u>	<u>304 \$</u>

18. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la société aux 31 décembre se présentaient comme suit :

(EN MILLIONS)	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Trésorerie	347 \$	282 \$
Dépôts à court terme	8	22
	<u>355 \$</u>	<u>304 \$</u>

19. LIQUIDITÉS SOUMISES À RESTRICTIONS

Les liquidités soumises à restrictions de la société aux 31 décembre se présentaient comme suit :

(EN MILLIONS)	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Activités	123 \$	125 \$
Obligations liées au crédit.....	72	119
Dépenses d'investissement et projets de développement	34	21
Total.....	229	265
Moins : non courante	(75)	(104)
À court terme	<u>154 \$</u>	<u>161 \$</u>

20. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES ACTIFS COURANTS

Les créances clients et autres actifs courants de la société aux 31 décembre se composaient des éléments suivants :

(EN MILLIONS)	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Créances clients.....	471 \$	453 \$
Charges payées d'avance et créances diverses.....	45	63
Stocks	22	37
Actifs d'impôt exigible.....	5	37
Autres créances à court terme.....	80	85
	<u>623 \$</u>	<u>675 \$</u>

Au 31 décembre 2020, 95 % des créances clients étaient non en souffrance (81 % en 2019). La société ne s'attend pas à ce que la recouvrabilité de ces montants soit un enjeu. Par conséquent, aux 31 décembre 2020 et 2019, il a été décidé qu'il n'était pas nécessaire de constituer une provision pour pertes sur créances. Les créances clients sont généralement exigibles dans les 30 jours, et des limites de crédit faisant l'objet d'un suivi serré sont attribuées à toutes les contreparties. Pour déterminer la recouvrabilité des créances clients, la direction effectue une analyse de risque en tenant compte du type et de l'âge des débiteurs impayés et de la solvabilité des contreparties. La direction examine aussi régulièrement le solde des créances clients.

21. AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs non courants de la société se présentaient comme suit aux 31 décembre :

(EN MILLIONS)	Notes	2020	2019
Liquidités soumises à restrictions	19	75 \$	104 \$
Créances à long terme.....		28	10
Montants à recevoir de parties liées	26	2	7
Divers		4	13
		<u>109 \$</u>	<u>134 \$</u>

Aux 31 décembre 2020 et 2019, les liquidités soumises à restrictions étaient détenues principalement pour satisfaire aux exigences en matière de réserves liées à l'exploitation et à l'entretien, aux paiements de loyers et aux accords de crédit.

22. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

Les dettes fournisseurs et autres crédateurs de la société aux 31 décembre étaient comme suit :

(EN MILLIONS)	2020	2019
Dettes fournisseurs.....	114 \$	118 \$
Créditeurs liés aux activités d'exploitation.....	203	218
Intérêts à payer sur des emprunts sans recours	65	65
Distributions à payer aux porteurs d'actions échangeables de BEPC ¹	11	—
Tranche à court terme des obligations locatives.....	30	18
Divers	27	24
	<u>450 \$</u>	<u>443 \$</u>

¹⁾ Ne comprennent que les montants à payer aux porteurs d'actions externes. Les montants à payer à Brookfield et à la société en commandite sont compris dans les montants à payer à des parties liées.

23. PROVISIONS

Le tableau ci-dessous présente la variation des passifs relatifs au démantèlement de la société :

(EN MILLIONS)	2020	2019
Solde au début de l'exercice	442 \$	341 \$
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises.....	23	33
Réduction issue de paiements/décomptabilisation	—	(1)
Désactualisation.....	13	15
Modification d'estimations	80	55
Effet de change	9	(1)
Solde à la fin de l'exercice.....	<u>567 \$</u>	<u>442 \$</u>

La société a comptabilisé des obligations de démantèlement associées à certains actifs de production d'électricité. Une obligation de démantèlement a été établie pour des centrales hydroélectriques, éoliennes et solaires, dont la remise en état devrait se faire entre 2031 et 2054. Le coût estimatif des activités de démantèlement est établi d'après l'évaluation d'un tiers.

Pour de plus amples renseignements sur les autres provisions pour frais juridiques, se reporter à la note 25, « Engagements, éventualités et garanties ».

24. AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Les autres passifs non courants de la société se répartissaient comme suit aux 31 décembre :

(EN MILLIONS)	Notes	2020	2019
Obligations locatives.....		362 \$	327 \$
Obligations au titre des prestations de retraite		75	77
Passif au titre des paiements relatifs aux concessions.....		11	13
Montants à payer à des parties liées.....	26	1	2
Divers		82	128
		531 \$	547 \$

25. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES

Engagements

Dans le cours de ses activités, la société est partie à des ententes relatives à l'utilisation d'eau, de terrains et de barrages. Les paiements prévus en vertu de ces ententes varient selon le volume d'électricité produite. Les diverses ententes peuvent être renouvelées et se prolonger jusqu'en 2089.

Dans le cours normal des activités, la société prendra des engagements au titre des dépenses d'investissement qui concernent principalement des coûts engagés dans le cadre de projets d'initiatives de croissance divers. Au 31 décembre 2020, la société avait pris des engagements au titre des dépenses d'investissement en cours de 491 millions \$ (36 millions \$ en 2019). De ce montant, une tranche de 340 millions \$ est exigible dans moins d'un an, une tranche de 146 millions \$, dans deux ans, et la tranche restante de 5 millions \$, par la suite.

La société, avec des partenaires institutionnels, s'est engagée à investir environ 54 millions R\$ (10 millions \$) en vue d'acquérir un portefeuille de développement éolien au Brésil d'une puissance de 270 MW. La clôture de la transaction devrait se faire au premier trimestre de 2021, sous réserve des conditions de clôture habituelles, et la participation d'Énergie Brookfield devrait s'élever à 25 %.

La société, avec des partenaires institutionnels, s'est engagée à investir 700 millions \$ en vue d'acquérir un portefeuille d'énergie éolienne aux États-Unis d'une puissance de 845 MW. La clôture de la transaction devrait se faire au premier trimestre de 2021, sous réserve des conditions de clôture habituelles, et la participation de la société devrait s'élever à 25 %.

La société, avec des partenaires institutionnels, s'est engagée à investir 810 millions \$ en vue d'acquérir une plateforme de production décentralisée en développement regroupant des actifs en exploitation et en construction d'une puissance de 360 MW situés sur près de 600 endroits aux États-Unis et des actifs en développement de 700 MW. La clôture de la transaction devrait se faire au premier trimestre de 2021, sous réserve des conditions de clôture habituelles, et la participation de la société devrait s'élever à 24 %.

Après la clôture de l'exercice, la société, avec des partenaires institutionnels, s'est engagée à investir 411 milliards COP (111 millions \$) en vue d'acquérir un portefeuille hydroélectrique en Colombie d'une puissance de 40 MW. La clôture de la transaction devrait se faire au premier trimestre de 2021, sous réserve des conditions de clôture habituelles, et la participation de la société devrait s'élever à 24 %.

Après la clôture de l'exercice, la société, avec des partenaires institutionnels, s'est engagée à investir 153 milliards COP (41 millions \$) en vue d'acquérir un portefeuille de projets de développement d'énergie solaire en Colombie d'une puissance de 38 MW. La clôture de la transaction devrait se faire au premier trimestre de 2021, sous réserve des conditions de clôture habituelles, et la participation de la société devrait s'élever à 24 %.

Éventualités

Notre société et ses filiales font l'objet d'actions en justice, d'arbitrages et de poursuites dans le cours normal de leurs activités. Bien qu'il soit impossible de prédire avec certitude l'issue de ces actions en justice et poursuites, la direction est d'avis que leur règlement n'aura pas d'incidence importante sur la situation financière consolidée de la société ou sur ses résultats d'exploitation consolidés.

Le 22 décembre 2020, notre filiale, TerraForm Power, a reçu une décision défavorable à l'égard de la requête de jugement sommaire dans le cadre d'un litige portant sur un ancien différend contractuel. Ce litige est antérieur à l'acquisition en 2017 par Énergie Brookfield et ses partenaires institutionnels d'une participation initiale de 51 % dans TerraForm Power. Le différend porte sur une allégation selon laquelle TerraForm Power avait l'obligation de verser des paiements indexés sur les bénéfices futurs en lien avec l'acquisition de certains actifs en développement par l'ancienne société mère de TerraForm Power d'un tiers. La décision du tribunal prononcée en faveur du demandeur lui accorde environ 231 millions \$ plus les intérêts courus depuis mai 2016 à un taux annuel non composé de 9 % prévu par la loi applicable dans l'État de New York. Un cautionnement a été déposé au tribunal pour le montant du jugement, plus les intérêts additionnels pour une année à un taux de 9 % appliqué sur le montant du jugement. Bien que TerraForm Power ait fait appel de cette décision, nous ne pouvons prédire avec certitude l'issue de cet appel ni si d'autres procédures seront entamées en lien avec l'allégation. La société a comptabilisé une provision de 231 millions \$ associée à cette affaire à l'état consolidé de la situation financière. Une filiale détenue en partie par la société en commandite et l'actionnaire de TerraForm Power est contractuellement en droit de recevoir des actions supplémentaires de TerraForm Power en contrepartie des frais liés au litige, ce qui pourrait entraîner une dilution négligeable de la participation d'Énergie Brookfield dans TerraForm Power. Se reporter à la note 26, « Transactions entre parties liées », pour de plus amples renseignements.

Les filiales de la société elles-mêmes ont fourni des lettres de crédit qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, des garanties relatives à des réserves pour le service de la dette, à des réserves au titre du capital, à l'achèvement des travaux de construction et au rendement.

La société, de concert avec des investisseurs institutionnels, a fourni des lettres de crédit qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, des garanties relatives à des réserves pour le service de la dette, à des réserves au titre du capital, à l'achèvement des travaux de construction et au rendement puisqu'elles se rapportent à ses participations dans Brookfield Americas Infrastructure Fund, Brookfield Infrastructure Fund II, Brookfield Infrastructure Fund III et Brookfield Infrastructure Fund IV. Les filiales d'Énergie Brookfield ont également fourni des lettres de crédit qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, des garanties relatives à des réserves pour le service de la dette, à des réserves au titre du capital, à l'achèvement des travaux de construction et au rendement.

Les lettres de crédit émises par les filiales de la société au 31 décembre 2020 totalisaient 687 millions \$ (639 millions \$ en 2019).

Garanties

Dans le cours normal de ses activités, la société signe des conventions prévoyant l'indemnisation et des garanties à l'égard de tiers et dans le cadre de transactions, notamment de cessions d'entreprises, de projets d'investissement, d'acquisitions d'entreprises, de vente et d'achat d'actifs et de services, et de transfert de crédits d'impôt ou de subventions liés à la production d'énergie renouvelable provenant de partenariats donnant droit à des avantages fiscaux. La société a également convenu d'indemniser ses administrateurs et certains de ses dirigeants et employés. La nature de la quasi-totalité des promesses d'indemnisation et des conventions de garantie empêche la société de faire une estimation raisonnable du montant maximal qu'elle pourrait être tenue de verser à des tiers, car les conventions ne précisent pas toujours de montant maximal, et les montants dépendent de l'issue d'éventualités futures, dont la nature et la probabilité ne peuvent être déterminées à l'heure actuelle.

Deux filiales de la société ont garanti entièrement et inconditionnellement i) les billets à moyen terme émis et à payer par Brookfield Renewable Partners ULC, filiale de financement d'Énergie Brookfield, ii) les actions privilégiées de premier rang d'Actions privilégiées Énergie renouvelable Brookfield Inc., iii) certaines parts privilégiées d'Énergie Brookfield, iv) les obligations d'Énergie Brookfield aux termes de ses facilités de crédit bilatérales et v) les billets émis par Brookfield BRP Holdings (Canada) Inc. dans le cadre de son programme de papier commercial américain. Aucun de ces accords n'a ou ne pourrait raisonnablement avoir une incidence, à l'heure actuelle ou à l'avenir, sur notre situation financière, l'évolution de notre situation financière, nos produits ou nos charges, nos résultats d'exploitation, notre situation de trésorerie, nos dépenses d'investissement ou nos sources de financement qui soit importante pour les investisseurs.

26. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les transactions entre parties liées de la société sont comptabilisées à la valeur d'échange et sont principalement effectuées avec la société en commandite et Brookfield.

Outre les conventions entre parties liées présentées à la note 1, « Mode de présentation et principales méthodes comptables », la société en commandite a conclu des conventions entre parties liées qui sont décrites ci-dessous.

Conventions de gestion

Convention-cadre de services

Depuis la création, notre société mère a conclu une entente de gestion (la « convention-cadre de services ») avec certains fournisseurs de services (un « fournisseur de services ») qui sont des filiales en propriété exclusive de Brookfield Asset Management. La convention-cadre de services a été modifiée dans le cadre de la clôture de la distribution spéciale pour inclure BEPC comme bénéficiaire de services.

Les états financiers consolidés de la société comprennent les frais généraux de la société en commandite qui n'étaient pas historiquement attribués aux activités de l'entreprise. Ces charges concernent les frais de gestion payables à Brookfield Asset Management et des coûts d'exploitation directs engagés par une filiale de la société en commandite. Ces charges réparties ont été incluses, le cas échéant, dans les comptes consolidés de résultat de la société. Les principaux décideurs de la société sont des employés de la société mère ultime qui fournissent des services de gestion aux termes de la convention-cadre de services de la société. Toutefois, les états financiers peuvent ne pas comprendre l'ensemble de toutes les charges qui auraient été engagées et peuvent ne pas être représentatifs des résultats d'exploitation, de la situation financière et des flux de trésorerie consolidés de la société comme si elle avait été une société autonome au cours des périodes considérées. Il n'est pas possible en pratique d'estimer les coûts réels qui auraient été engagés si la société avait été une société autonome au cours des périodes considérées étant donné que ces coûts dépendraient de multiples facteurs, y compris la structure organisationnelle et l'infrastructure.

Aux termes de la convention-cadre de services, sur une base trimestrielle, Énergie Brookfield verse des frais de gestion, appelés coûts de service de gestion, au fournisseur de services équivalant à une composante trimestrielle fixe de 5 millions \$ par trimestre, ajustés en fonction de l'inflation, et à une composante variable calculée en pourcentage de l'augmentation de la valeur de la capitalisation totale d'Énergie Brookfield par rapport à une valeur de référence initiale (sous réserve d'une indexation annuelle en fonction d'un taux d'inflation déterminé à partir du 1^{er} janvier 2013) (les « honoraires de gestion de base »). Aux fins du calcul des coûts de services de gestion, la valeur de marché d'Énergie Brookfield correspond au total de la valeur de l'ensemble des parts en circulation, et de tous les autres titres émis par les bénéficiaires de services, majoré du solde de la dette à payer à une tierce partie, assortie d'un recours à l'endroit d'un bénéficiaire des services aux termes de la convention-cadre de services, déduction faite de toute trésorerie détenue par de telles entités. La société devra rembourser sa part de ces honoraires de gestion de base à la société en commandite ou à ses filiales, le cas échéant. La part de la société de ces honoraires de gestion de base sera calculée en fonction de la valeur des activités de la société par rapport à celle de la société en commandite.

Convention relative aux relations

Depuis sa création, Énergie Brookfield a une convention relative aux relations qu'elle a conclue avec Brookfield en vertu de laquelle Brookfield a convenu, sous réserve de certaines exceptions, qu'Énergie Brookfield servira de principal véhicule par l'intermédiaire duquel Brookfield acquerra, directement ou indirectement, des actifs d'énergie renouvelable à l'échelle mondiale. Étant une filiale contrôlée par Énergie Brookfield, la société peut se prévaloir de plein droit des avantages conférés aux termes de la convention relative aux relations et est liée par certaines obligations y afférentes.

Convention-cadre de services de TERP et Brookfield

TerraForm Power était partie à une entente de gestion (la « convention-cadre de services de TERP et Brookfield ») avec Brookfield ainsi que certaines de ses sociétés affiliées, datée du 16 octobre 2017. En vertu de la convention-cadre de services de TERP et Brookfield, TerraForm Power assumait les coûts de services de gestion trimestriels qui étaient calculés comme suit, conformément à la convention-cadre de services de TERP et Brookfield :

- Pour chacun des quatre premiers trimestres après le 16 octobre 2017, une composante fixe de 2,5 millions \$ par trimestre (sous réserve d'un ajustement proportionnel pour le trimestre qui comprend le 16 octobre 2017) plus 0,3125 % de l'augmentation de la valeur de la capitalisation boursière pour ce trimestre.
- Pour chacun des quatre trimestres suivants, une composante fixe de 3,0 millions \$ par trimestre rajustée annuellement en fonction de l'inflation plus 0,3125 % de l'augmentation de la valeur de la capitalisation boursière pour ce trimestre.
- Par la suite, une composante fixe de 3,75 millions \$ par trimestre rajustée annuellement en fonction de l'inflation plus 0,3125 % de l'augmentation de la valeur de la capitalisation boursière pour ce trimestre.

Aux fins du calcul du paiement des coûts de services de gestion, l'expression « augmentation de la valeur de la capitalisation boursière » désignait, pour tout trimestre, l'augmentation de la valeur de la capitalisation boursière de TerraForm Power pour ce trimestre, calculée en multipliant le nombre d'actions ordinaires en circulation de TerraForm Power au dernier jour de Bourse du trimestre par la différence entre (x) le cours moyen pondéré selon le volume d'une action ordinaire pendant les jours de Bourse dudit trimestre et (y) 9,52 \$. Si la différence entre (x) et (y) dans le calcul de l'augmentation de la valeur de la capitalisation boursière pour un trimestre est un nombre négatif, alors l'augmentation de la valeur de la capitalisation boursière était réputée être nulle. Les coûts de services de gestion de TerraForm Power sont compris dans les comptes consolidés de résultat de la société en fonction de ses données historiques.

La convention-cadre de services de TERP et Brookfield a été résiliée après l'acquisition de TerraForm Power.

Convention de gouvernance

TerraForm Power était partie à une convention de gouvernance datée du 16 octobre 2017, désignée comme la convention de gouvernance, avec Orion Holdings 1 L.P. (« Orion Holdings »), filiale contrôlée par Brookfield Asset Management, et toute société affiliée contrôlée de Brookfield Asset Management (autres que TerraForm Power et ses sociétés affiliées contrôlées), lesquelles, en vertu de la convention de gouvernance, deviennent occasionnellement parties à ladite convention, désignées collectivement comme les commanditaires.

La convention de gouvernance a établi certains droits et certaines obligations de TerraForm Power et des sociétés affiliées contrôlées de Brookfield Asset Management qui détenaient des titres avec droits de vote de TerraForm Power à l'égard de la gouvernance de TerraForm Power et des relations entre les sociétés affiliées de Brookfield et TerraForm Power et ses sociétés affiliées contrôlées.

Le 11 juin 2018, Orion Holdings, NA HoldCo et TerraForm Power ont signé une convention connexe en vertu de laquelle NA HoldCo est devenue partie à la convention de gouvernance. Le 29 juin 2018, Orion Holdings, NA HoldCo, BBHC Orion et TerraForm Power ont signé une deuxième convention connexe selon laquelle BBHC Orion est devenue partie à la convention de gouvernance.

La convention de gouvernance a été résiliée après l'acquisition de TerraForm Power.

Conventions de services d'électricité

Internalisation de la commercialisation de l'énergie

En 2018, Énergie Brookfield et Brookfield ont conclu une entente (la « convention relative à la commercialisation de l'énergie ») visant à internaliser toutes les activités de commercialisation de l'énergie en Amérique du Nord au sein de la société en commandite. La convention relative à la commercialisation de l'énergie vise à transférer toutes les activités de commercialisation existantes de Brookfield à la société en commandite, ce qui comprend la commercialisation, l'achat et les transactions d'énergie ou de produits connexes en Amérique du Nord, la prestation de services de commercialisation de l'énergie et tout ce qui en découle (l'« internalisation de la commercialisation de l'énergie »). L'internalisation de la commercialisation de l'énergie comprenait également le transfert de toutes les conventions d'achat d'électricité conclues avec des tierces parties, sous réserve de certaines exceptions, ainsi que les conventions d'achat d'électricité et de soutien relatives aux produits conclues avec des parties liées comme il est décrit en détail ci-dessous.

L'internalisation de la commercialisation de l'énergie a été réalisée au cours du troisième trimestre de 2019. Les conventions d'agence d'électricité, la convention de commercialisation de l'énergie et certaines conventions relatives aux produits dont il est question ci-après ont été transférées de Brookfield à la société en commandite dans le cadre de l'internationalisation de la commercialisation de l'énergie.

Conventions d'agence d'électricité

Certaines filiales de la société ont conclu des conventions d'agence d'électricité, nommant Brookfield en tant que mandataire exclusif à l'égard de la vente d'électricité, y compris de la prestation de services de transport et d'autres services supplémentaires. De plus, Brookfield se chargeait de l'ordonnancement et de la répartition, et voyait au transport de l'électricité produite et de l'électricité fournie à des tiers conformément aux pratiques prudentes de l'industrie. En vertu de chaque convention, Brookfield avait droit au remboursement de tous les frais tiers engagés et, dans certains cas, recevait une rémunération supplémentaire en échange de la prestation de ses services de vente d'électricité et d'autres services.

Une fois entrée en vigueur l'internalisation de la commercialisation de l'énergie, toutes les conventions d'agence d'électricité ont été transférées de Brookfield à la société en commandite.

Convention de commercialisation de l'énergie

Brookfield avait accepté de fournir des services de commercialisation d'énergie à la société. En vertu de cette convention, la société payait des frais de commercialisation de l'énergie proportionnels aux services reçus. Se reporter à la note 6, « Coûts d'exploitation directs ». Une fois entrée en vigueur l'internalisation de la commercialisation de l'énergie, la convention de commercialisation de l'énergie a été transférée de Brookfield à la société en commandite.

Autres conventions

Convention relative aux produits tirés de l'électricité

En 2011, une convention relative aux produits tirés de l'électricité a été conclue entre Brookfield et plusieurs entités aux États-Unis détenues par la société. Brookfield a maintenu à 75 \$ le MWh le prix que la société reçoit pour l'énergie produite par certaines centrales aux États-Unis. Le 1^{er} janvier de chaque année, le prix était accru d'un montant équivalant à 40 % de l'augmentation de l'IPC au cours de l'année civile précédente, jusqu'à concurrence d'une hausse de 3 % dans une seule et même année civile. En 2018, les parties ont conclu une nouvelle convention qui a eu pour effet de modifier les modalités de sorte à renouveler automatiquement la convention jusqu'en 2046 et à conférer à Brookfield le droit de mettre fin à la convention en 2036.

Autres conventions

En vertu d'une convention d'achat d'électricité de 20 ans, Brookfield achète toute l'énergie produite par plusieurs centrales électriques dans les États du Maine et du New Hampshire détenues par Great Lakes Holding America (« GLHA ») au prix de 37 \$ le MWh, sous réserve d'un ajustement annuel égal à 20 % de l'augmentation de l'IPC au cours de l'année précédente. Une fois entrée en vigueur l'internalisation de la commercialisation de l'énergie, la convention d'achat d'électricité conclue avec GLHA a été transférée à la société en commandite.

En 2011, au moment de la constitution d'Énergie Brookfield, Brookfield a transféré certains projets de développement à la société sans contrepartie initiale, tout en ayant droit à une contrepartie variable sur les activités commerciales ou la vente de ces projets.

Convention d'octroi de ligne de crédit du commanditaire

Le 16 octobre 2017, TerraForm Power a conclu la ligne de crédit du commanditaire avec Brookfield Asset Management et une de ses sociétés affiliées (les « prêteurs »). La ligne de crédit du commanditaire constitue une facilité de crédit renouvelable garantie de 500 millions \$ aux termes de laquelle les prêteurs s'engagent à octroyer des prêts au TIOL à la Société au cours d'une période ne devant pas dépasser trois ans à compter de la date de prise d'effet de la ligne de crédit du commanditaire (sous réserve du devancement de la période advenant certains événements précis). TerraForm Power peut seulement employer la ligne de crédit du commanditaire pour financer une partie ou la totalité de certaines acquisitions financées ou de dépenses en immobilisations liées à la croissance. La ligne de crédit du commanditaire sera en vigueur jusqu'au 16 octobre 2022 inclusivement et toutes les obligations y afférentes devront être acquittées d'ici la même date. Les emprunts contractés aux termes de la ligne de crédit du commanditaire portent intérêt à un taux annuel correspondant au TIOL déterminé en fonction du coût de financement des dépôts en dollars américains pour la période d'intérêt applicable à l'emprunt, ajusté en fonction de certains coûts additionnels, dans chaque cas majoré de 3 % par année. Outre les intérêts à payer sur l'encours du capital aux termes de la ligne de crédit du commanditaire, la Société est tenue de payer une commission de non-utilisation de 0,5 % par année à l'égard des montants inutilisés aux termes de la ligne de crédit du commanditaire, payable trimestriellement à terme échu.

TerraForm Power est autorisée à réduire volontairement les montants inutilisés et à rembourser à tout moment, sans prime ni pénalité, les emprunts en cours aux termes de la ligne de crédit du commanditaire, à l'exception des coûts de rupture habituels. Dans certains cas, TerraForm Power pourrait être tenue d'effectuer le remboursement anticipé du solde des emprunts aux termes de la ligne de crédit du commanditaire.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, TerraForm Power a effectué deux emprunts totalisant 86 millions \$ sur la ligne de crédit du commanditaire pour financer une tranche du prix de l'acquisition de Saeta et a remboursé intégralement ces montants. Au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019, aucun solde n'était à rembourser aux termes de la ligne de crédit du commanditaire.

La convention d'octroi de ligne de crédit du commanditaire a été résiliée après l'acquisition de TerraForm Power.

Convention relative aux relations de TERP

Le 16 octobre 2017, TerraForm Power a conclu avec Brookfield une convention relative aux relations, désignée comme la convention relative aux relations de TERP, qui régissait certains aspects de la relation entre Brookfield et TerraForm Power. En vertu de la convention relative aux relations de TERP, Brookfield convenait que TerraForm Power lui servira, ainsi qu'à ses sociétés affiliées, de principal véhicule pour la détention d'actifs solaires et éoliens en exploitation en Amérique du Nord et en Europe de l'Ouest, et qu'elle accordera à TerraForm Power, sous réserve de certaines conditions, le droit de première offre à l'égard de certains de ces actifs solaires et éoliens en exploitation situés dans ces régions et développés par des personnes qu'elle commandite ou qui sont sous son contrôle. Les droits de TerraForm Power en vertu de la convention relative aux relations de TERP sont assujettis à certaines exceptions et à certains droits de consentement définis dans cette dernière.

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2020, 2019 et 2018, TerraForm Power n'a acquis aucune installation d'énergie renouvelable auprès de Brookfield dans le cadre de la convention relative aux relations de TERP.

La convention relative aux relations de TERP a été résiliée après l'acquisition de TerraForm Power.

Convention de droits d'inscription de TERP

Le 16 octobre 2017, TerraForm Power a également conclu une convention relative aux droits d'inscription, désignée comme la convention relative aux droits d'inscription de TERP, avec Orion Holdings. La convention relative aux droits d'inscription de TERP régissait les droits et obligations de TerraForm Power, d'une part, et de Brookfield et ses sociétés affiliées, d'une autre part, à l'égard de l'inscription pour la revente d'une tranche ou de toutes les actions ordinaires de TerraForm Power détenues par Brookfield ou une de ses sociétés affiliées qui sont parties à la convention relative aux droits d'inscription de TERP.

Le 11 juin 2018, Orion Holdings, NA HoldCo et TerraForm Power ont signé une convention connexe en vertu de laquelle NA HoldCo est devenue partie à la convention relative aux droits d'inscription de TERP. Le 29 juin 2018, Orion Holdings, NA HoldCo, BBHC Orion et TerraForm Power ont signé une deuxième convention connexe en vertu de laquelle BBHC Orion est devenue partie à la convention relative aux droits d'inscription de TERP.

La convention relative aux droits d'inscription de TERP a été résiliée au moment de l'acquisition de TerraForm Power.

Nouvelle convention de société à responsabilité limitée de Terra

Le 16 octobre 2017, TerraForm Power et BRE Delaware, Inc. ont conclu une convention de société à responsabilité limitée modifiée et mise à jour de TerraForm Power, LLC, désignée comme la nouvelle convention de société à responsabilité limitée de Terra. La nouvelle convention de société à responsabilité limitée de Terra rajuste notamment les seuils applicables aux droits aux distributions incitatives de TerraForm Power, LLC, établissant un premier seuil de distribution de 0,93 \$ par action ordinaire de TerraForm Power et un deuxième seuil de distribution de 1,05 \$ par action ordinaire de TerraForm Power. En vertu de la nouvelle convention de société à responsabilité limitée de Terra, les montants provenant de TerraForm Power, LLC devaient faire l'objet d'une distribution trimestrielle, comme suit :

- Premièrement à TerraForm Power selon un montant représentant ses dépenses et autres frais engagés pour le trimestre concerné
- Deuxièmement aux porteurs de parts de catégorie A, désignés comme les parts de catégorie A, jusqu'à ce qu'un montant ait été distribué à ces derniers qui, en tenant compte de tous les impôts payables par TerraForm Power à l'égard du bénéfice imposable attribuable à cette distribution, donnerait lieu à une distribution de 0,93 \$ par action aux porteurs d'actions ordinaires de TerraForm Power (sous réserve d'un ajustement pour les distributions, combinaisons ou fractionnements d'actions ordinaires de TerraForm Power) si pareil montant était versé à tous les porteurs d'actions ordinaires de TerraForm Power
- Troisièmement, 15 % aux détenteurs des droits aux distributions incitatives et 85 % aux porteurs d'unités de catégorie A jusqu'à ce qu'un montant supplémentaire ait été distribué à ces derniers au cours de ce trimestre qui, en tenant compte de tous les impôts payables par TerraForm Power à l'égard du bénéfice imposable attribuable à cette distribution, donnerait lieu à une distribution supplémentaire de 0,12 \$ par action aux porteurs d'actions ordinaires de TerraForm Power (sous réserve d'un ajustement pour les distributions, combinaisons ou fractionnements d'actions ordinaires de TerraForm Power) si pareil montant était versé à tous les porteurs d'actions ordinaires de TerraForm Power
- Par la suite, 75 % aux porteurs d'unités de catégorie A au prorata et 25 % aux détenteurs des droits aux distributions incitatives au prorata

TerraForm Power n'a effectué aucun paiement lié aux droits aux distributions incitatives au cours des exercices clos les 31 décembre 2020, 2019 et 2018.

La nouvelle convention de société à responsabilité limitée de Terra a été modifiée au moment de l'acquisition de TerraForm Power afin de supprimer les obligations de TerraForm Power, LLC d'effectuer des paiements liés aux droits aux distributions incitatives.

Facilités de crédit

Brookfield Asset Management a consenti une facilité de crédit renouvelable non assortie d'une sûreté confirmée de 400 millions \$, qui vient à échéance en décembre 2021, le taux d'intérêt applicable aux montants empruntés correspondant au TIOL, majoré jusqu'à concurrence de 1,8 %. Au 31 décembre 2020, aucun montant n'avait été emprunté sur la facilité de crédit renouvelable non assortie d'une sûreté confirmée consentie par Brookfield Asset Management.

Le tableau suivant présente les conventions et transactions entre parties liées comptabilisées dans les comptes consolidés de résultat pour les exercices clos les 31 décembre :

(EN MILLIONS)	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Produits			
Conventions d'achat d'électricité et conventions relatives aux produits	361 \$	387 \$	300 \$
Coûts d'exploitation directs			
Achats d'énergie	(10) \$	(10) \$	(11) \$
Services de commercialisation d'énergie et autres.....	(17)	(26)	(39)
Charge d'assurance ¹	(21)	(18)	(17)
	(48) \$	(54) \$	(67) \$
Charge d'intérêts			
Emprunts.....	(1) \$	(4) \$	(9) \$
Coûts de service de gestion.....			
Convention de gestion de services.....	(152) \$	(109) \$	(71) \$

¹⁾ Des honoraires liés aux services d'assurance ont été versés à une filiale de Brookfield Asset Management, laquelle agit comme courtier entre des assureurs externes et la société. Les honoraires versés à la filiale de Brookfield Asset Management pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 se sont établis à néant (moins de 1 million \$ en 2019 et moins de 1 million \$ en 2018). À compter de 2020, les honoraires liés aux services d'assurance sont versés directement aux assureurs externes.

Le tableau suivant présente l'incidence des conventions et transactions entre parties liées comptabilisées dans les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre :

(EN MILLIONS)	Partie liée	2020	2019
Actifs courants			
Montants à recevoir de parties liées			
Montants à recevoir	Brookfield.....	13 \$	20 \$
	La société en commandite	392	156
	Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres	7	6
		412 \$	182 \$
Actifs non courants			
Montants à recevoir de parties liées			
Montants à recevoir	Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres	2 \$	7 \$
Passifs courants			
Montants à payer à des parties liées			
Montants à recevoir	Brookfield	18 \$	19 \$
	La société en commandite	513	179
	Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres	5	3
		536 \$	201 \$
Passif lié au règlement en actions ¹	La société en commandite	158 \$	— \$
		694 \$	201 \$
Passifs non courants			
Montants à payer à des parties liées			
Montants à payer	Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres	1 \$	2 \$

¹⁾ Se reporter à la note 25, « Engagements, éventualités et garanties » pour de plus amples renseignements sur les litiges de la société.

Actifs courants

Les montants à recevoir de Brookfield et de la société en commandite ne portent pas intérêt, ne sont pas assortis d'une sûreté et sont payables à vue.

Passifs courants

Les montants à payer à Brookfield et à la société en commandite ne sont pas assortis d'une sûreté, sont payables à vue et se rapportent à des transactions récurrentes.

27. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

La variation nette des soldes du fonds de roulement pour les exercices clos les 31 décembre présentée dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie s'établit comme suit :

(EN MILLIONS)	2020	2019	2018
Créances clients et autres actifs courants	42 \$	(44) \$	(20) \$
Dettes fournisseurs et autres créditeurs.....	8	(6)	—
Autres actifs et passifs.....	(60)	26	(13)
	(10) \$	(24) \$	(33) \$

BROOKFIELD RENEWABLE CORPORATION

bep.brookfield.com/bepc

NYSE: BEPC

TSX: BEPC